

An aerial photograph showing a winding asphalt road with yellow and white lane markings. The road curves through a dense, vibrant green forest. To the right of the road, a sandy beach meets the ocean. The water is a clear, bright blue, with white foam from waves breaking onto the shore. The overall scene is a beautiful, natural landscape.

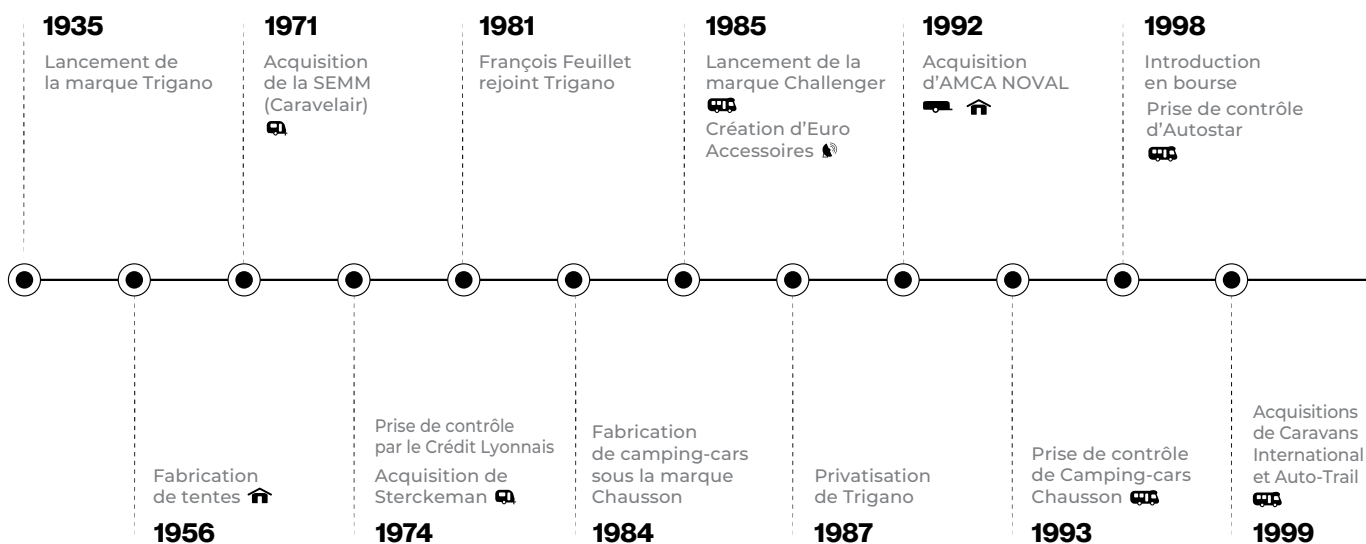
TRIGANO

Constructeur de libertés

2022
Rapport annuel

Sommaire

- 1 Présentation du Groupe
- 16 Gouvernement d'entreprise
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- 36 Déclaration de performance extra financière
- 56 Activités et résultats du Groupe
- 127 Gestion des risques
- 138 Capital et actionariat
- 142 Assemblée Générale du 4 janvier 2023
- 148 Tables de concordance
- 150 Trigano en bourse
- 151 Calendrier prévisionnel 2023



Profil

Trigano est une société européenne spécialisée dans la conception et la fabrication de Véhicules de loisirs.

A l'origine distributeur de matériel de camping, la Société a ensuite étendu son activité à la fabrication et la commercialisation de tentes, de caravanes, puis de camping-cars et de résidences mobiles.

Trigano a deux activités :

- les véhicules de loisirs (plus de 90 % des ventes cette année) – caravanes, camping-cars, résidences mobiles et leurs accessoires.
- les équipements de loisirs – remorques, équipement du jardin et matériel de camping.

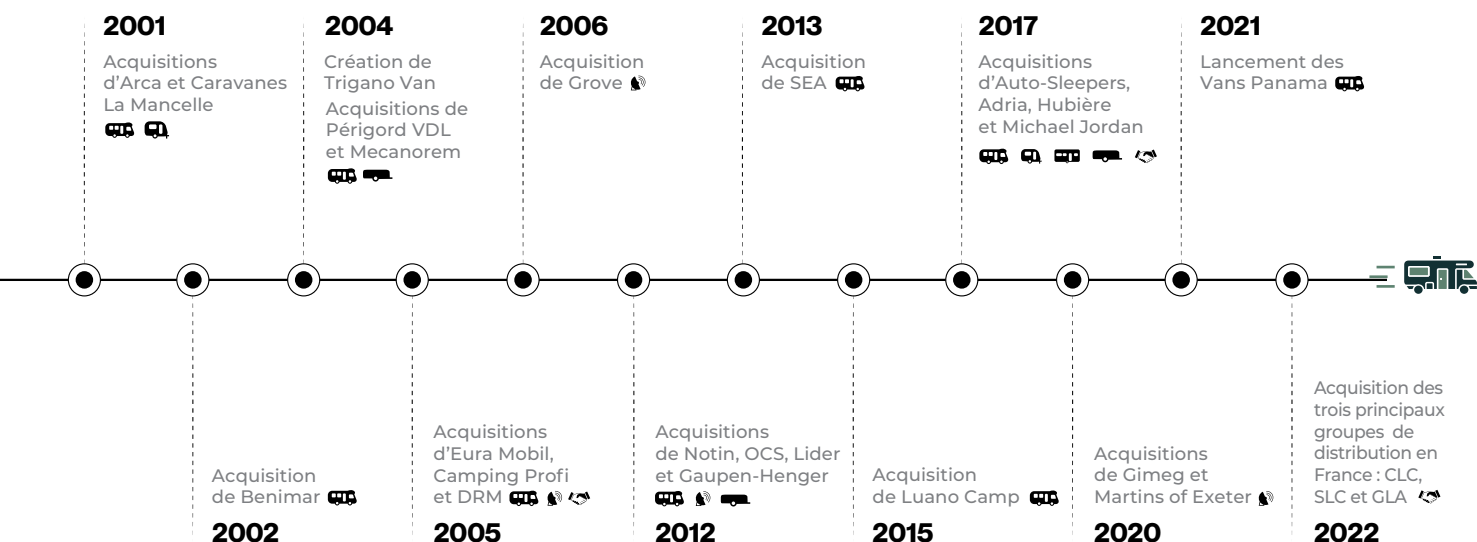
Après son entrée en bourse en 1998 suivie d'acquisitions principalement dans le secteur du camping-car, Trigano s'est hissé au rang de leader européen du véhicule de loisirs.

10 400
collaborateurs

14
pays

3 177,2
millions d'euros
de chiffre d'affaires

278,5
millions d'euros
de résultat net





Stéphane Gigou

Président du Directoire

Que doit-on retenir de cet exercice 2022 pour Trigano ?

En continuité avec l'exercice 2021, la demande de véhicules de loisirs a été forte. La nouvelle clientèle, attirée par l'effet « bulle sanitaire » dans un environnement covid a continué à manifester son intérêt pour les véhicules des loisirs y compris dans un contexte post-covid moins contraignant. Cette forte demande a permis de remplir très rapidement les carnets de commandes de Trigano et ceci dès les grands salons d'automne auxquels les marques de notre groupe ont activement participé pour s'assurer le contact avec nos clients traditionnels mais aussi la nouvelle clientèle qui découvre nos produits.

Parallèlement, et après l'exercice 2021 caractérisé par un environnement d'approvisionnements encore impactés par les fermetures industrielles au plus haut de l'épidémie de Covid, l'exercice 2022 a été affecté par deux faits marquants : l'inflation et les pénuries de châssis. Le premier est un phénomène nouveau pour la plupart des personnes de ma génération qui avons vécu les 30 dernières années dans un contexte de stabilité des prix. En effet, si nous avons toujours connu des cycles sur les matières premières ou sur certains types de produits, faire face à un contexte d'inflation généralisé a demandé de réagir de manière nouvelle et de le faire très rapidement. Le second est dû à la crise d'approvisionnement des semi-conducteurs qui a frappé l'industrie automobile tout au long de notre exercice 2022 et qui n'est pas encore totalement résolue. Les difficultés d'approvisionnement des châssis, élément indispensable à la construction d'un véhicule de loisirs, ont eu un effet direct et très perturbateur sur les productions de Trigano en impactant de manière inattendue et répétée l'outil industriel.

La combinaison d'une forte demande et d'un contexte de pénurie de châssis a empêché Trigano de livrer l'ensemble de son portefeuille sur la saison 2022. Une partie de

ce dernier a été reportée sur l'exercice 2023 et est actuellement livrée ou en passe de l'être.

Dans ce contexte particulièrement complexe, Trigano a su maintenir une marge de qualité et limiter les impacts des « stop & go » de l'outil industriel. Toutes les équipes Trigano ont contribué à ce résultat par leur agilité et je les en remercie.

Concrètement, comment avez-vous fait pour préserver votre marge avec une activité réduite ?

Trigano est une grande entreprise Européenne. Nous aimons nous considérer multi-local, c'est-à-dire que nous sommes toujours le local de l'étape. S'il est vrai que le siège de la holding est à Paris, les équipes dans les filiales sont au plus près du terrain que ce soit en Italie, en Slovénie, en Allemagne, en Grande-Bretagne, en Espagne et ainsi dans tous les pays où Trigano est implanté. Aussi, notre organisation est-elle autonome dans la mise en œuvre des politiques définies par le Directoire avec un management compétent, orienté vers l'action et le résultat. La combinaison d'un processus de décision court et d'une application locale efficace rendent les décisions stratégiques de Trigano très rapidement opérationnelles et confèrent au groupe une grande adaptabilité et une réactivité immédiate aux évolutions du marché.

Pour assurer une marge de qualité dans un contexte d'inflation et d'activité réduite, Trigano a travaillé très tôt pour identifier et couvrir au mieux ces risques. En particulier, en ce qui concerne l'apparition de l'inflation à laquelle les équipes n'étaient pas accoutumées, nous avons engagé très en amont des actions de contrôle et de prévision de l'évolution des coûts d'achats. Celles-ci nous ont permis de mettre en place des mécanismes clairement définis avec nos clients qui ont protégé la marge. De la même manière, grâce à l'agilité des équipes, l'outil industriel a su s'adapter



rapidement aux fluctuations difficilement prévisibles de l'arrivée des châssis sur les sites de production. Dans ce contexte, le niveau de BFR, quoiqu'en ligne avec les années pré-Covid, s'est alourdi par rapport à l'exercice précédent. Ce point fait l'objet de plans d'actions dans les filiales Trigano pour mettre en œuvre des réductions de stocks. La forte implication des équipes a également permis de contenir l'inévitable baisse de la productivité liée au contexte à un niveau raisonnable.

Comment se dessinent vos perspectives pour 2023 et à plus long terme ?

Le secteur des véhicules de loisirs bénéficie de tendances favorables à moyen et long terme avec la croissance démographique de sa clientèle composée de jeunes seniors actifs ainsi que de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé de la clientèle. Aussi, l'engouement pour le style de vie offert par les véhicules de loisirs, liberté (aller où on veut quand on veut), économie (ne pas devoir dépenser plus qu'à la maison) et l'écologie volontaire (on limite sa consommation en énergies et en eau) séduit de plus en plus cette clientèle. Le début de l'exercice 2023 ne dément pas cette tendance. Les grands salons nationaux du début de la saison 2023 en Allemagne, Italie, France et Grande-Bretagne ont bénéficié d'un afflux de visiteurs record.

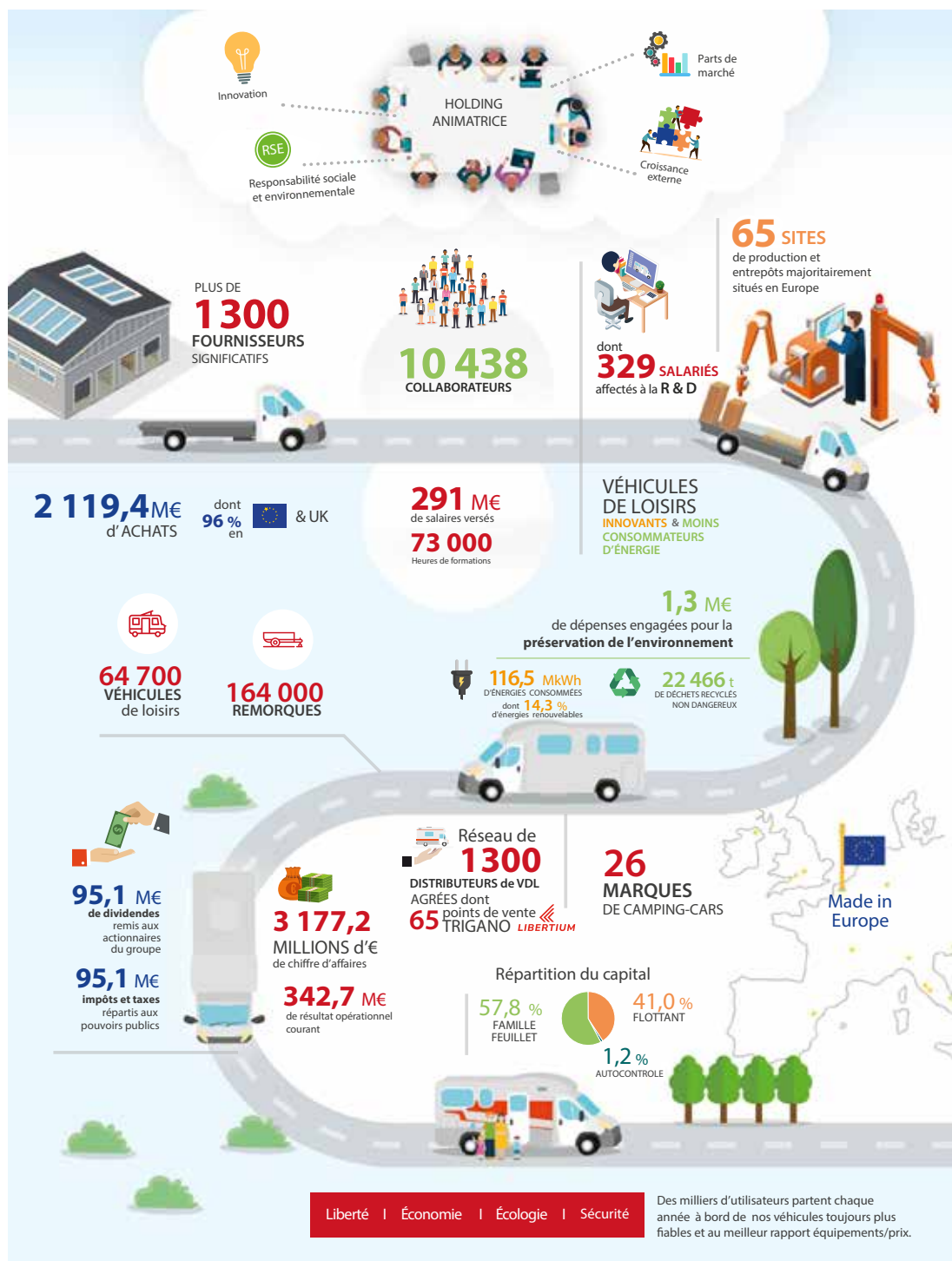
Depuis le mois de février 2022, Trigano dispose du plus grand réseau de distribution de véhicules de loisirs d'Europe avec plus de 65 points de vente en France, Grande-Bretagne et Espagne. Ce développement de Trigano comme premier acteur intégré de la distribution de VDL permet le développement de synergies commerciales importantes. De même, l'accès au client final est un actif additionnel important pour assurer le développement futur de Trigano.

Trigano se lance sur de nouveaux marchés. Depuis 2021, l'entreprise étoffe sa gamme avec le segment des vans. Il s'agit de véhicules plus compacts, souvent assimilables à de gros véhicules familiaux et munis de toits relevables de type « pop-up ». Ce segment est caractérisé par une clientèle majoritairement plus jeune et active que celle des camping-cars traditionnels de Trigano. Pour développer cette activité, Trigano a lancé une marque européenne, Panama, qui est produite sur un site dédié dont la capacité installée vient d'être portée à 4000 unités par an.

Les équipes Trigano ne se contentent pas de leurs résultats actuels, nous avons identifié de nombreux axes de travail pour assurer le développement futur de l'entreprise et des plans d'action sont en cours de mise en œuvre pour garantir le succès de nos produits dans les années à venir.

Présentation du Groupe

1.1. Modèle d'affaires et stratégie



Trigano, constructeur de libertés

Trigano, holding animatrice

Trigano, société mère du Groupe, a pour activité la conduite de la politique du Groupe, le contrôle de ses filiales et, à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers.

Dans le cadre de cette activité de holding animatrice, Trigano :

- définit une stratégie de croissance pour ses filiales et établit les programmes d'investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et assurer la rentabilité du Groupe et son indépendance ;
- prend en charge la coordination de la stratégie commerciale de l'activité Véhicules de loisirs pour les principaux pays européens ;
- pilote les achats des composants stratégiques ;
- recherche des programmes d'amélioration industrielle ;
- met en place des politiques de prévention des risques et le suivi des plans d'actions ;
- fixe la politique de cybersécurité et s'assure de sa mise en oeuvre ;
- participe à la définition des lignes de crédit clients dans le cadre des «Comités de Crédit» ;
- met à la disposition de ses filiales des bases de données d'informations financières et commerciales mises à jour en permanence ;
- gère la mise en place et le suivi de politiques de gestion des risques de change et matières premières adaptées à chaque entité ;
- négocie les contrats d'assurance et en particulier les contrats d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation pour les filiales ;
- mène une stratégie de croissance externe.

Ethique et loyauté des pratiques

L'éthique est au cœur des activités de Trigano et de la manière dont la Direction Générale s'attache à conduire les affaires du Groupe.

Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques en place.

Trigano a rédigé un code éthique qui est appliqué par chaque business unit. Ce code interdit en particulier les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis politiques ou les proches des salariés. Il définit également le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

Stratégie

Trigano est un groupe européen multilocal, avec une implantation homogène sur l'ensemble des marchés européens, qui commercialise ses produits dans chaque pays en poursuivant une stratégie de gains de parts de marché. Des programmes d'investissements matériels et humains sont destinés à améliorer les conditions de travail, à mieux servir la clientèle et à renforcer la productivité des usines et la rentabilité du Groupe sont régulièrement mis en oeuvre.

L'actionnariat majoritaire de Trigano est familial, gage de stabilité et de soutien à la vision de long terme. Trigano croit en l'avenir du camping-car, un mode de loisirs qui apporte aux utilisateurs liberté et économie d'usage avec un impact sur l'environnement inférieur à la plupart des autres modes de loisirs.

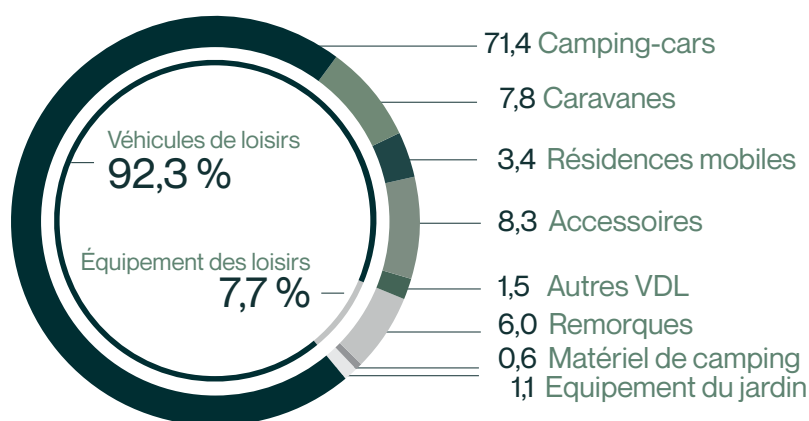
1.2. Performance financière

au 31 août 2022

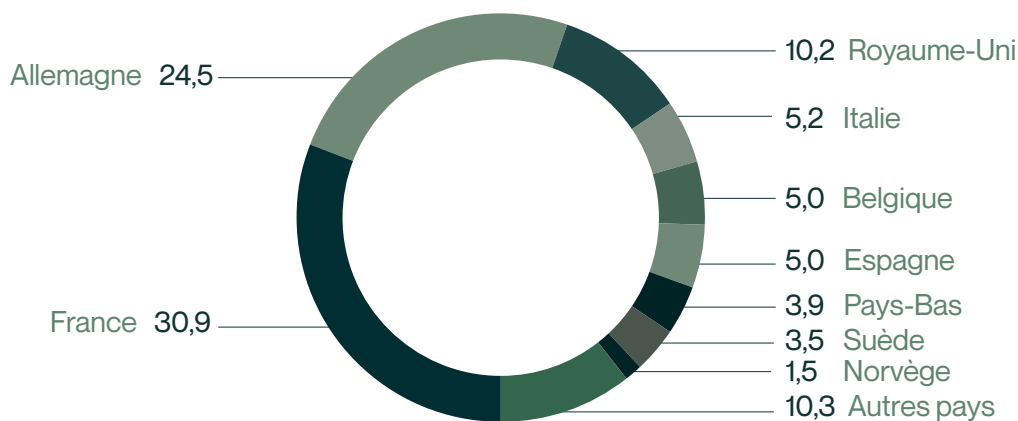
Chiffre d'affaires

3 177,2 M€ en croissance de **+ 8,3 %**

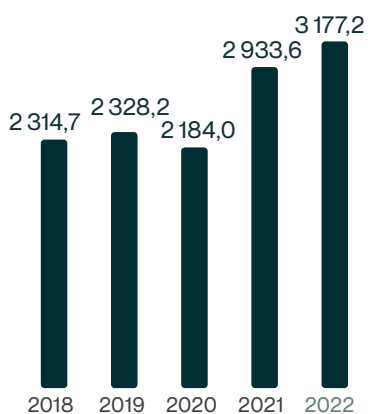
Répartition du chiffre d'affaires par activité (en pourcentage)



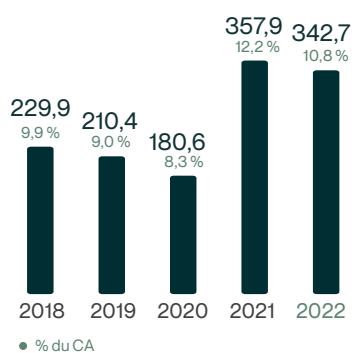
Répartition du chiffre d'affaire par pays (en pourcentage)



Chiffre d'affaires (M€)



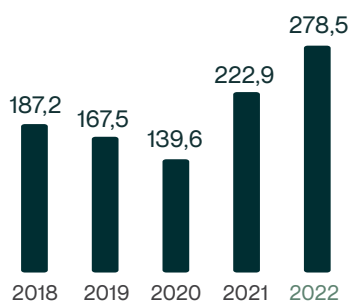
Résultat opérationnel courant (M€)



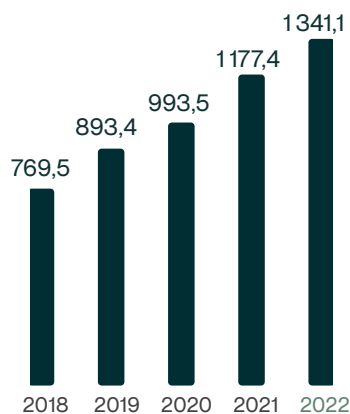
Résultat opérationnel courant par activité 2022



Résultat net (M€)



Capitaux propres (M€)



1.3. Activités



Véhicules
de loisirs
92,3 %
du CA



45 013
Camping-cars
15 088
Caravanes
4 578
Résidences mobiles

Le camping-car

Le camping-car est la première activité de Trigano. Il représente près des trois quarts du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Acteur majeur en Europe, Trigano propose des gammes de véhicules innovantes et toujours orientées vers le meilleur rapport équipement/ prix.

Avec des unités de production basées dans 6 pays (France, Italie, Allemagne, Angleterre, Espagne et Slovénie), Trigano dispose d'un portefeuille de 26 marques distribuées par l'intermédiaire de réseaux de distributeurs de qualité avec lesquels le Groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Une clientèle solide et motivée

Composée principalement de jeunes seniors (55-65 ans), la clientèle du camping-car est une clientèle de qualité disposant de temps libre et de revenus lui permettant de profiter pleinement de ce mode de loisirs. Séduite par les valeurs véhiculées par le camping-car (liberté, indépendance, convivialité, authenticité, économie, écologie), elle a pour habitude de partir fréquemment, de préférence hors saison et en dehors des circuits touristiques traditionnels.

La croissance démographique de cette clientèle cœur de cible, qui devrait se poursuivre encore plusieurs années sous l'effet du « papy-boom », constitue un socle solide pour le développement du marché du camping-car et des autres Véhicules de loisirs.

Une présence sur tous les segments du marché et dans tous les niveaux de gamme

Du van au liner,
Trigano propose des
véhicules pour toutes
les envies de liberté.



Le camping-car



Van

C'est le véhicule le plus compact, très souvent équipé d'un toit Pop-Up, il peut être utilisé comme la deuxième voiture du foyer. Assimilé par beaucoup à une grosse voiture familiale, il est discret, maniable et prisé d'une clientèle familiale souvent plus jeune que celle des autres camping-cars.

Fourgon

Plus long qu'un van, mais moins qu'un profilé, il offre les mêmes capacités d'habitabilité qu'un profilé dans un gabarit plus compact. De plus, il est tôle comme le Van. Sa clientèle peut être familiale et pratiquer un tourisme nomade, voire sportif.



Profilé

C'est le camping-car tel qu'on se l'imagine. Il s'agit d'un châssis cabine aménagé avec une cellule en matériaux composites. Il offre des conditions d'habitabilité encore meilleures que le fourgon et correspond à un usage de jeunes retraités actifs.

Capucine

Il s'agit d'un profilé qui a la particularité de disposer d'un lit double positionné au-dessus du poste de conduite. C'est un produit très prisé par les loueurs et par les familles de 4 ou 5 personnes.



Intégral

Véhicule le plus habitable, il est entièrement carrossé par nos soins et constitué de matériaux composites et de polyester. Il s'agit du haut de gamme du camping-car qui s'adresse à des renouvelants passionnés.

La caravane

Trigano bénéficie d'une expertise dans la fabrication de caravanes depuis plus de 50 ans.

La Société est présente sur tous les segments du marché : caravanes rigides de tourisme et d'habitation, caravanes pliantes, avec 6 marques principales : Adria, Caravelair, Sterckeman, La Mancelle, Jamet et Trigano.

La résidence mobile

Trigano présente un large choix de modèles alliant équipements de série nombreux, haute technicité des matériaux et esthétique contemporaine.

La clientèle est composée de terrains de campings, de tour-operators et de particuliers.

Les services

L'offre de services proposée par Trigano comprend la location de camping-cars, le financement de tous les Véhicules de loisirs ainsi qu'une offre de séjours locatifs en résidences mobiles.

Les accessoires pour Véhicules de loisirs

Implanté dans 6 pays et présent commercialement dans 10 pays, Trigano propose une offre large et diversifiée d'accessoires et de pièces détachées pour compléter l'aménagement de son VDL et l'entretenir au quotidien.

La Société tient une solide position de leader sur le marché européen de l'accessoire au travers de 11 sociétés et de plusieurs enseignes. Elle propose à ses partenaires des outils et des services de premier plan : logistique, formation, présence online, merchandising, financement, marketing opérationnel.





LIBERTIUM

La distribution de véhicules de loisirs

Avec 65 points de vente, Trigano est le premier distributeur Européen de véhicules de loisirs.

Déjà leader dans la fabrication de véhicules de Loisirs en Europe, Trigano est désormais aussi leader dans la distribution qui constitue la dernière étape de la chaîne de valeur. Notre métier : la commercialisation de véhicules neufs et d'occasion, le financement, la location, la vente et la pose d'accessoires et le service après-vente. Toutes ces activités nous garantissent l'accès au marché et nous permettent de mieux connaître le client final, ce qui est particulièrement important dans un monde en voie de digitalisation.

Depuis l'acquisition d'Auto Sleepers, Trigano possède le plus grand réseau britannique de concessions de véhicules de loisirs. Treize points de vente maillent le territoire anglais sous l'enseigne Marquis fondée en 1973 dans le Hampshire.

Depuis le 1er février 2022, Trigano a pris le contrôle des trois plus grands groupes français de distribution de véhicules de loisirs et représente aujourd'hui près de 50 points de vente en France sous l'enseigne Libertium.

En Espagne, deux points de vente, un à Barcelone et l'autre à Cadix en Andalousie constituent le réseau Libertium.

Aujourd'hui, notre réseau s'étend en France, en Angleterre et en Espagne..

Équipement des loisirs : 7,7 % du CA

La remorque

Premier fabricant de remorques en Europe, Trigano conçoit, fabrique et commercialise des remorques bagagères et utilitaires destinées aux particuliers et aux professionnels. Avec huit sites de production et un vaste réseau de revendeurs (distributeurs, concessionnaires, internet), Trigano offre une large gamme de modèles innovants et compétitifs.

Volumes commercialisés en 2022

| | |
|--------------------|---------|
| Rem. bagagères | 131 500 |
| Rem. utilitaires | 22 817 |
| Rem. porte-bateaux | 9 654 |



L'équipement du jardin

Trigano commercialise une palette étendue de produits : jeux de plein-air (portiques, balançoires, toboggans), piscines hors-sol, barbecues et abris de jardin auprès de la grande distribution et sur internet.

Sur son site de vente en ligne [Triganostore.com](https://www.triganostore.com), Trigano propose une offre d'équipement de jardin commercialisée tout au long de l'année à des prix attractifs.



Le matériel de camping

Avec une expérience de plus de 50 ans dans la fabrication de matériel de camping, Trigano propose une gamme complète de tentes et de mobilier de camping destinée aux particuliers, mais aussi aux collectivités et à l'hôtellerie de plein-air.



Marques

Camping-cars



Caravanes

Résidences mobiles



Accessoires & Services



Distribution de véhicules de loisirs



Remorques



Matériel de camping & Équipement de jardin



Implantations industrielles



65 sites

de production et entrepôts



situés en Europe



Implantations commerciales



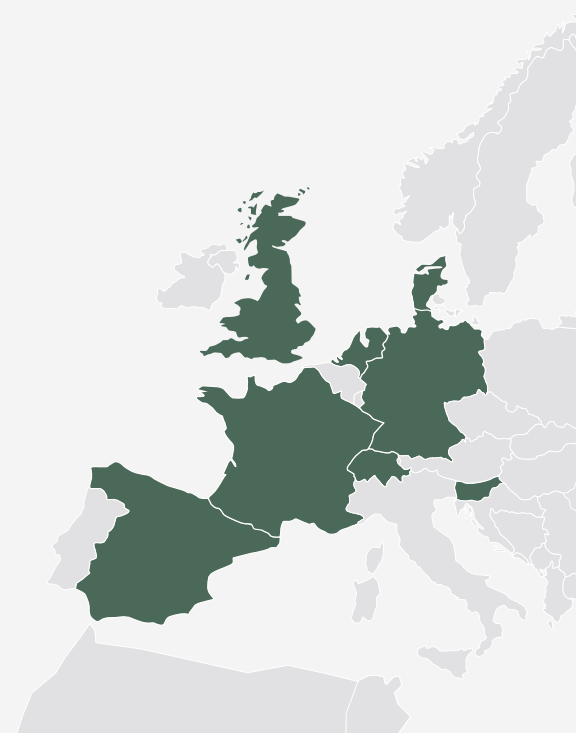
65 points de vente



9 agences commerciales



3 centres de services



2. Gouvernement d'Entreprise

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

| | | |
|-------------|--|----|
| 2.1. | La Gouvernance | 17 |
| 2.1.1. | Le Directoire | 17 |
| 2.1.2. | Le Conseil de Surveillance | 19 |
| 2.2. | Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux | 23 |
| 2.3. | Rémunération des mandataires sociaux | 28 |
| 2.4. | Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales | 34 |
| 2.5. | Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 arrêtés par le Directoire, et sur le rapport de gestion du Directoire | 35 |
| 2.5.1. | Comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 et rapport de gestion du Directoire | 35 |
| 2.5.2. | Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires | 35 |

2.1. Gouvernance de Trigano

Depuis 2016, Trigano a adopté le mode dualiste de direction et d'administration de l'entreprise en se dotant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance. Ce mode de gouvernance permet une séparation claire entre la direction de la Société, de la compétence du Directoire, et le contrôle de cette direction, assurée par le Conseil de surveillance. Trigano dispose ainsi d'une direction réactive, efficace et pluridisciplinaire agissant dans le respect des prérogatives du Conseil de surveillance. La composition du Conseil de surveillance garantit l'indépendance du contrôle et l'équilibre des pouvoirs, ainsi que la parité hommes/femmes.

2.1.1. Le Directoire

2.1.1.1. Composition du Directoire au 31 août 2022

Les statuts prévoient que le Directoire est composé de deux membres au moins, et de sept au plus. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance et la durée de leur mandat est de quatre années. Ils sont rééligibles.

Au 31 août 2022, le Directoire est composé de deux membres

| | Mandat | Age | Nationalité | Première nomination | Année(s) de présence au Directoire | Échéance du mandat | Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées | Taux de présence individuelle aux séances du Directoire |
|-----------------------|-------------------------|-----|-------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|--|---|
| Stéphane Gigou | Président du Directoire | 50 | française | 30/09/2020 | 2 | 31/08/2024 | 1 | 100 % |
| Michel Freiche | Directeur général | 62 | française | 01/09/2016 | 6 | 31/08/2024 | 1 | 100 % |



M. Stéphane Gigou, Président du Directoire, 50 ans, diplômé de l'université La Sapienza (Rome) en économie et commerce. Il a fait carrière dans l'industrie automobile, d'abord au sein du groupe Renault, puis chez Fiat Chrysler où il occupait le poste de Directeur Général de Fiat Professional avant de rejoindre Trigano. Il a été nommé Président du Directoire le 30 septembre 2020. Il détient 50 actions Trigano.



M. Michel Freiche, Directeur Général, 62 ans, diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). Il détient 2 000 actions Trigano.

2.1.1.2. Comité stratégique attaché au Directoire

Le règlement intérieur du Directoire, défini par le Conseil de surveillance, a institué un Comité Stratégique. Ce Comité a pour objet d'enrichir la réflexion du Directoire sur l'animation du groupe, la définition et la conduite de sa politique et de sa stratégie. C'est un organe d'échange qui, par l'émission d'avis consultatifs, éclaire le Directoire sur les orientations à préconiser aux

filiales, et sur les indicateurs à mettre en place afin de veiller au respect par ces dernières de la politique et de la stratégie du groupe, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés. Il est composé des dirigeants des activités majeures du groupe, ainsi que des directeurs achats, finance, coordination commerciale et transition énergétique :



Sonja Gole
Directeur Général
Adria



Olivier Marduel
Directeur Général
Trigano VDL



Gianguido Cerullo
Directeur Général
Trigano Spa – SEA SpA



Fernando Ortiz
Directeur Général
Benimar



Simone Niccolai
Directeur Général
Luano Camp



Dave Thomas
Directeur Général
Auto-Trail V.R.



Michel de Verneuil
Directeur Activité
Remorques



David Bernard-Cuisinier
Directeur Activité
Accessoires



Jérôme Durand
Directeur Achats



Cédric Ratouis
Directeur Financier



Bertrand Noguès
Directeur Coordination
Commerciale



Alexandre Desneux
Directeur Transition
Énergétique

2.1.2. Le Conseil de Surveillance

2.1.2.1. Composition du Conseil de Surveillance au 31 août 2022

Les statuts prévoient que le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins, et de six au plus ; et un membre représentant les salariés désigné par le Comité de groupe en application des dispositions de l'article L 225-79-2 du code de commerce. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et la durée de leur mandat est de quatre années. Ils sont rééligibles.

Au 31 août 2022, le Conseil de surveillance est composé de sept membres. Pour l'évaluation des critères de parité et d'indépendance, le membre du Conseil de surveillance représentant les salariés n'étant pas pris en compte. Le Conseil de Surveillance est composé à 50% par des femmes et compte 50 % de membres indépendants.

Trois membres représentants de l'actionnaire majoritaire :

- M. **François Feuillet**, 74 ans, diplômé de HEC, il a dirigé Trigano de 1981 à 2020, après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de direction générale (groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). Il détient, avec Mme Marie-Hélène Feuillet, 9 244 613 actions Trigano.
- Mme **Alice Cavalier Feuillet**, 40 ans, diplômée de l'ESCP, est associée et co-responsable de la stratégie Capital Solutions au sein de Arcmont Asset Management, après avoir été Senior Vice-Président European Corporate Opportunities au sein de PIMCO (fonds d'investissement), Director chez H.I.G. Capital et analyste en fusion-acquisition chez Morgan Stanley. Elle détient 966 816 actions Trigano.
- Mme **Marie-Hélène Feuillet**, 74 ans, diplômée de HECFJ, elle a rejoint Trigano en 1994, après une carrière au sein du groupe Banque Populaire. Elle détient, avec M. François Feuillet, 9 244 613 actions Trigano.

Trois membres indépendants :

- M. **Guido Carissimo**, 66 ans, diplômé de l'université la Bocconi (Milan) et de l'université de Boston. A travers Vela Impresa srl, il gère des investissements directement ou sous forme de Club Deal, après avoir dirigé Trigano SpA de 1997 à 2003, et avoir occupé diverses fonctions de direction financière et opérationnelle au sein du groupe Pirelli de 1982 à 1997. Il détient 1 000 actions Trigano.
- M. **Jean-Luc Gérard**, 67 ans, diplômé de Paris Dauphine et de l'université Duke. Il a effectué sa carrière au sein du groupe Ford, où il a occupé différentes fonctions de direction générale grâce auxquelles il a acquis une connaissance fine des réseaux de distribution. Il détient 1 action Trigano.
- Mme **Valéry Frohly**, 58 ans, diplômée de HEC et Paris Dauphine. Après une carrière dans la finance notamment au sein de BNP Paribas, en France et en Scandinavie, elle accompagne aujourd'hui les entreprises dans la mise en œuvre de leur stratégie et communication RSE. Elle détient 60 actions Trigano.

Un membre représentant les salariés :

M. Tony Cherbonnel a été nommé par le Comité de groupe le 2 juin 2018, renouvelé le 8 octobre 2020 pour une nouvelle période de deux ans :

- M. **Tony Cherbonnel**, 53 ans, salarié de la société LIDER depuis 2000. Il bénéficie d'un programme de formation régulière dispensé par un organisme externe portant notamment sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance, les droits et obligations de ses membres et leur responsabilité. Il ne détient aucune action Trigano.

Le 13 octobre 2022, le Comité de groupe a désigné un nouveau représentant des salariés en qualité de membre du conseil de surveillance pour une période de deux ans :

- Mme **Sonia Jarrier**, 42 ans, salariée de la société TRIGANO MDC depuis 2014. Elle bénéficie d'un programme de formation régulière dispensé par un organisme externe portant notamment sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance, les droits et obligations de ses membres et leur responsabilité. Elle ne détient aucune action Trigano.

| | Mandat | Age | Nationalité | Indépendance | Première nomination | Année(s) de présence au Conseil de Surveillance | Échéance du mandat | Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées | Taux de présence individuelle aux séances du Conseil de Surveillance |
|--------------------------------|--|-----|-------------|--------------|---------------------|---|--------------------|--|--|
| François Feuillet | Président du Conseil de surveillance | 74 | française | non | 07/01/2021 | 2 | AG comptes 2024 | 1 | 100% |
| Alice Cavalier Feuillet | Vice-Président du Conseil de surveillance | 40 | française | non | 26/07/2016 | 6 | AG comptes 2024 | 1 | 80% |
| Marie-Hélène Feuillet | membre du Conseil de surveillance | 74 | française | non | 19/04/2022 | 0,3 | AG comptes 2024 | 1 | 100% |
| Guido Carissimo | membre du Conseil de surveillance | 66 | italienne | oui | 26/07/2016 | 6 | AG comptes 2024 | 1 | 100% |
| Valérie Frohly | membre du Conseil de surveillance | 58 | française | oui | 07/01/2021 | 2 | AG comptes 2024 | 1 | 100% |
| Jean-Luc Gérard | membre du Conseil de surveillance | 67 | française | oui | 26/07/2016 | 6 | AG comptes 2024 | 1 | 100% |
| Tony Cherbonnel | membre du Conseil de surveillance représentant les salariés (art L 225-79-2) | 53 | française | n/a | 02/10/2018 | 4 | 08/10/2022 | 1 | 100% |

Le Conseil de Surveillance se réfère au code de gouvernement d'entreprise établi par l'association Middledext (consultable sur le site www.middledext.com). Il n'en a écarté aucune disposition.

Par référence à ce code de gouvernance, l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance est évaluée au regard des cinq critères suivants :

- **critère 1** : ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du groupe ;
- **critère 2** : ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- **critère 3** : ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;
- **critère 4** : ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- **critère 5** : ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance a adopté une politique de diversité visant à maintenir la complémentarité des expertises et des expériences de ses membres, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, retenant un critère d'âge identique à celui des statuts (le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction).

La représentation des salariés au sein du Conseil est organisée conformément aux dispositions légales et statutaires.

Après évaluation, le Conseil a jugé que le nombre de membres indépendants et la taille actuelle du Conseil sont appropriés à une société ayant un actionnaire de contrôle.

| | Mandat | Critère 1 | Critère 2 | Critère 3 | Critère 4 | Critère 5 | Qualification retenue par le Conseil |
|--------------------------------|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------------------------|
| François Feuillet | Président du Conseil de surveillance | X | ✓ | X | X | ✓ | non indépendant |
| Alice Cavalier Feuillet | Vice-Président du Conseil de surveillance | ✓ | ✓ | X | X | ✓ | non indépendant |
| Marie-Hélène Feuillet | Membre du Conseil de surveillance | X | ✓ | X | X | ✓ | non indépendant |
| Guido Carissimo | membre du Conseil de surveillance | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | indépendant |
| Valéry Frohly | Membre du Conseil de surveillance | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | indépendant |
| Jean-Luc Gérard | membre du Conseil de surveillance | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | indépendant |

2.1.2.2. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner le rapport d'activité du Directoire, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ses membres sont régulièrement informés des

événements majeurs de la vie du groupe. Ils reçoivent les documents et informations détaillées nécessaires à l'exercice de leurs mandats. Ils peuvent entendre toute personne utile à l'accomplissement de leurs missions.

2.1.2.3. Comités spécialisés attachés au Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté de trois comités techniques :

Le Comité d'Audit et des Comptes

Il assure le suivi et informe le Conseil sur les missions suivantes :

- le processus d'élaboration de l'information financière, l'examen et l'évaluation des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés de comptes ;
- l'examen de l'exposition aux risques de la Société et du groupe ;
- la surveillance du contrôle externe de la Société en évaluant les propositions de nomination des commissaires aux comptes et leur rémunération, et en procédant chaque année avec les commissaires aux comptes à un examen de leurs plans d'intervention, de leurs conclusions, de leurs recommandations et des suites qui leur sont données ;
- l'évaluation des systèmes de contrôle interne avec les personnes qui en ont la charge au sein du groupe.

Ce comité est composé de trois membres disposant d'une expertise en matière financière : deux membres indépendants, M. Jean-Luc Gérard, qui en assure la présidence, et M. Guido Carissimo ; un membre représentant l'actionnaire majoritaire, M. François Feuillet.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Il formule des recommandations sur la nomination des membres du Directoire, du Comité Stratégique et des membres du Conseil de Surveillance, sur l'évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, le respect par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance des règles légales et déontologiques auxquelles ils ont souscrit en acceptant leurs mandats, et sur l'équilibre de la composition du Conseil de Surveillance. Ce comité rend également des avis sur la politique de rémunération des membres du Directoire, du Président, du Vice-Président et des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que des principaux dirigeants du groupe.

Il se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués aux membres du Directoire, et le cas échéant, au Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Ses préconisations s'appuient sur des études comparatives publiées par des experts indépendants.

Ce comité est composé de deux membres : un membre indépendant, Mme Valérie Frohly, qui en assure la présidence, et un membre représentant l'actionnaire majoritaire, Mme Alice Cavalier Feuillet.

Le Comité d'Orientation Stratégique

Ce Comité a vocation à enrichir la réflexion du Conseil de Surveillance sur les orientations stratégiques de la Société.

Ce comité est composé de quatre membres : un membre indépendant, M. Guido Carissimo, qui en assure la présidence, et trois membres représentant l'actionnaire majoritaire, M. François Feuillet, Mme Alice Cavalier Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet.

2.1.2.4 Autres informations

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun prêt ou garantie.

Ses modalités de répartition de la somme annuelle fixe allouée aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité par l'Assemblée Générale sont formulées en veillant à ce que les membres du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein des comités techniques.

Dans le cadre de sa politique de recrutement et de promotion interne, Trigano s'attache à faire croître le pourcentage de femmes dans les positions clés. Le comité des Nominations et des Rémunérations examine la mise en œuvre de cette politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes. Au 31 août 2022, les femmes représentent 27,3% de l'effectif total du groupe. Parmi elles, 22,2 % occupent des postes d'encadrement, et 10,4 % des dirigeants de business units sont des femmes.

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, où l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société dont Trigano possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

2.2. Mandats et fonctions exercés durant l'exercice 2022 par les mandataires sociaux

2.2.1. Les membres du Directoire

M. Stéphane Gigou - Président du Directoire

Mandats exercés au cours de l'exercice 2022

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|--|--|---|---------------------|---------------|
| ADRIA DOM d.o.o. | d.o.o. | membre du conseil de surveillance | 04/01/2021 | |
| ADRIA MOBIL d.o.o. | d.o.o. | Président du conseil de surveillance | 29/01/2021 | |
| ADRIA MOBIL d.o.o. | d.o.o. | membre du conseil de surveillance | 28/01/2021 | |
| ARTS ET BOIS | SASU | Président | 29/10/2020 | |
| ATELIER TRIGANO | SARL | Gérant | 04/02/2021 | |
| AUTOSTAR | SAS | Président | 28/01/2021 | |
| AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS LIMITED | Ltd | Director | 22/03/2022 | |
| AUTO-TRAIL V.R. LIMITED | Ltd - Private limited company | Chairman of the Board of Directors | 10/09/2020 | |
| BENIMAR-OCARSA S.A. | SA de droit espagnol | Presidente del Consejo & Consejero Delegado | 18/01/2021 | |
| BRUAND DEVELOPPEMENT | SASU | Président | 18/06/2021 | |
| CAMPING-CARS CHAUSSON | SASU | Président | 29/04/2022 | |
| CMC DISTRIBUTION FRANCE | SAS | Président | 29/04/2022 | |
| C.V.C. S.R.L. | SARL de droit italien | Presidente Consiglio Amministrazione | 09/12/2020 | |
| CAMPER IBERICA S.L.U. | SARL de droit espagnol | Presidente | 19/02/2021 | |
| CARAVANES LA MANCELLE | SARL | Gérant | 04/02/2021 | |
| CLAIRVAL | SASU | Président | 28/01/2021 | |
| E.T. RIDDIOUGH (SALES) Ltd | Ltd - Private limited company | Director | 18/03/2021 | |
| EURO ACCESSOIRES | SASU | Président | 28/01/2021 | |
| EUROP'HOLIDAYS | SARL | Gérant | 04/02/2021 | |
| GIMEG HOLDING B.V. | B.V. | Bestuurder A jointly authorised | 27/08/2020 | |
| GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited | Ltd - Private limited company | Director | 18/03/2021 | |
| LE HALL DU CAMPING-CAR | SASU | Président | 18/06/2021 | |
| LIDER | SASU | Président | 28/01/2021 | |
| LOISIR IBERICA VDL | SARL de droit espagnol | Presidente del Consejo | 18/01/2021 | |
| LOISIR IBERICA VDL | SARL de droit espagnol | Consejero Delegado | 18/01/2021 | |
| LUANO CAMP S.R.L. | SARL de droit italien | Presidente Consiglio Amministrazione | 09/12/2020 | |
| MAITRE EQUIPEMENT | SASU | Président | 28/01/2021 | |
| MECANOREM | SARL | Gérant | 04/02/2021 | |
| MEDITERRANEO VDL Sociedad Limitada | SARL de droit espagnol | Presidente del Consejo & Consejero Delegado | 18/01/2021 | |
| NOTIN | SASU | Président | 18/06/2021 | |
| OUEST VDL | SASU | Président | 29/04/2022 | |
| PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS | SASU | Président | 18/06/2021 | |
| PLSA | SASU | Président | 28/01/2021 | |
| PODGORJE d.o.o. | d.o.o. | membre du conseil de surveillance | 27/01/2021 | |
| POLYTEX | SARL de droit tunisien | Gérant | 27/09/2021 | |
| PROTEJ d.o.o. | d.o.o. | Director | 22/03/2022 | |
| REMORQUES HUBIERE | SASU | Président | 28/01/2021 | |
| RIVIERA FRANCE | SAS | Gérant | 04/02/2021 | |
| RULQUIN | SA | Président du Conseil d'Administration | 28/01/2021 | |
| S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A. | SpA | Presidente Consiglio Amministrazione | 09/12/2020 | |
| SORELPOL | Sp.z.o.o. | Prezes Zarzadu / Gérant | 08/06/2021 | |
| TEKNOCAMPER LEVANTE SL | SARL de droit espagnol | Président | 25/01/2022 | |
| TEKNOCAMPER LEVANTE SL | SARL de droit espagnol | Consejero | 25/01/2022 | |
| TECHWOOD | SARL | Gérant | 04/02/2021 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du Directoire | 30/09/2020 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Président du Directoire | 30/09/2020 | |
| TRIGANO JARDIN | SASU | Président | 29/04/2022 | |
| TRIGANO MDC | SASU | Président | 29/04/2022 | |
| TRIGANO REMORQUES | SASU | Président | 28/01/2021 | |
| TRIGANO S.p.A. | SpA | Consigliere | 09/12/2020 | |
| TRIGANO SERVICE | SARL | Gérant | 04/02/2021 | |

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------|
| TRIGANO SERVIZI S.R.L. | SARL de droit italien | Presidente Consiglio Amministrazione | 09/12/2020 | |
| TRIGANO VAN S.r.l. | SARL de droit italien | Consigliere | 09/12/2020 | |
| TRIGANO VAN S.r.l. | SARL de droit italien | Presidente Consiglio Amministrazione | 09/12/2020 | |
| TRIGANO VDL | SASU | Président | 28/01/2021 | |
| TRIGANOCAMP | SASU | Président | 28/01/2021 | |
| TROIS SOLEILS | SARL | Gérant | 04/02/2021 | |

M. Michel Freiche - Directeur général

Mandats exercés au cours de l'exercice 2022

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|--|--|--|---------------------|---------------|
| ADRIA MOBIL d.o.o. | d.o.o. | Membre du conseil de surveillance | 06/10/2017 | |
| AUTO-SLEEPERS INVESTMENT Limited | Ltd – Private limited company | Director | 10/01/2017 | |
| AUTO-TRAIL V.R. LIMITED | Ltd – Private limited company | Director | 31/12/2003 | |
| BENIMAR-OCARSA S.A. | SA de droit espagnol | Consejero & secretario del consejo | 04/06/2002 | |
| E.T. RIDDIOUGH (SALES) LIMITED | Ltd – Private limited company | Company secretary | 01/03/2002 | |
| GAUPEN-HENGER AS | AS - La Aksjeselkap | Director | 19/07/2012 | |
| GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited | Ltd – Private limited company | Director & Company secretary | 27/10/2009 | |
| HTD PARTICIPATIONS | SARL | Gérant | 05/06/2007 | |
| LOISIRS FINANCE | SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance | Membre du Directoire - Dirigeant responsable L 511-13 code monétaire | 12/11/1997 | |
| LUANO CAMP SRL | SARL de droit italien | Consigliere | 09/03/2020 | |
| PROTEJ d.o.o. | d.o.o. | Président du conseil de surveillance | 25/04/2018 | |
| S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A. | SpA | Consigliere | 07/01/2013 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du directoire et Directeur Général | 01/09/2016 | |
| TRIGANO S.p.A. | SpA | Consigliere | 05/12/2017 | |
| TRIGANO SERVIZI S.R.L. | SARL de droit italien | Consigliere | 09/12/2020 | |

| Autres mandats | Forme juridique | Qualité |
|----------------------------|-----------------|-----------|
| SCI DOMAINE DE MONTVEILHOX | SCI | Co-gérant |

2.2.2 Les membres du Conseil de Surveillance

M. François Feuillet - Président du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2022

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|--|--|--|---------------------|---------------|
| ADRIA MOBIL d.o.o. | d.o.o. | Membre du conseil de surveillance | 30/10/2017 | |
| AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS LIMITED | Ltd | Director | 23/04/2013 | |
| AUTO-TRAIL V.R. LIMITED | Ltd - Private limited company | Director | 14/12/1999 | |
| BENIMAR-OCARSA S.A. | SA de droit espagnol | Consejero | 04/06/2002 | |
| CAMPER IBERICA S.L. | SARL de droit espagnol | Administrateur | 08/01/2015 | |
| CAMPING PROFIL GmbH | GmbH | Gérant | 26/05/2015 | |
| C.M.C. FRANCE | Société Civile | Gérant | 10/07/2002 | |
| DELWYN ENTERPRISES LIMITED | Ltd | Director | 02/07/1992 | |
| DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH | GmbH | Geschäftsführer /Gérant | 01/02/2006 | |
| ECIM | SASU | Président | 22/12/2004 | |
| GAUPEN-HENGER AS | AS | Chairman of the Board | 19/07/2012 | |
| GAUPEN-HENGER EIENDOM AS | AS | Director | 19/07/2012 | |
| LOISIR IBERICA VDL S.L. | SARL de droit espagnol | Consejo | 18/01/2021 | |
| LOISIRS FINANCE | SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance | membre du conseil de surveillance, représentant permanent de la société TRIGANO, | 28/05/2000 | |
| LUANO CAMP S.R.L. | SARL de droit italien | Consigliere | 31/03/2015 | |
| MEDITERRANEO VDL SL | SARL de droit espagnol | Consejero | 18/01/2021 | |
| OCS Recreatie Groothandel B.V. | BV | Directeur | 06/03/2012 | |
| POLYTEX | SARL de droit tunisien | Gérant | 03/06/2009 | 27/09/2021 |
| PROTEJ d.o.o. | d.o.o. | Director | 22/09/2017 | 22/03/2022 |
| S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A | SPA | consigliere | 07/01/2013 | |
| TEKNOCAMPER LEVANTE SL | SARL de droit espagnol | consejero | 29/01/2022 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Vice-Président du conseil de surveillance | 12/01/2021 | 09/05/2022 |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Président du conseil de surveillance | 09/05/2022 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du comité d'audit | 12/01/2021 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du comité d'Orientation Stratégique | 12/01/2021 | |
| TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH | GmbH | Geschäftsführer /Gérant | 16/06/1999 | |
| TRIGANO GmbH | GmbH | Geschäftsführer /Gérant | 04/12/2003 | |
| TRIGANO S.p.A. | SPA | Président du Conseil d'administration | 15/03/2000 | |
| TRIGANO VAN S.r.l. | SARL de droit italien | Consigliere | 12/05/2004 | |
| TROIS SOLEILS | SARL | Gérant | 13/12/1991 | |

| Autres mandats | Forme juridique | Qualité |
|---|-----------------|-------------------------------------|
| ADB VIN | SAS | Président du comité de surveillance |
| BANQUE CIC OUEST | SA | Administrateur |
| GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANÇOIS FEUILLET | GFA | Gérant |
| GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANÇOIS FEUILLET | GFA | Gérant |
| PARSEV | SAS | Directeur général |
| ROMAX PARTICIPATIONS | SAS | Directeur général |
| SEVAL | SAS | Président |
| SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE | SCI | Gérant |
| SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE | SCI | Gérant |

Mme Alice Cavalier Feuillet - Vice-Président du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2022

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|-----------------------------|--|---|---------------------|---------------|
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du conseil de surveillance | 27/06/2016 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Président du conseil de surveillance | 01/09/2016 | 09/05/2022 |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Vice-Président du conseil de surveillance | 09/05/2022 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations | 01/09/2016 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Président du Comité d'Orientation Stratégique | 26/11/2018 | 22/11/2021 |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du Comité d'Orientation Stratégique | 26/11/2018 | |

| Autres mandats | Forme juridique | Qualité |
|----------------------|-------------------------------|---------------------------|
| HOMEFIRST LIMITED | Ltd - Private limited company | Director |
| ROMAX PARTICIPATIONS | SAS | Directeur général délégué |

Mme Marie-Hélène Feuillet - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2022

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|---|--|---|---------------------|---------------|
| AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS Limited | Ltd | Director | 10/01/2017 | |
| AUTO-TRAIL V.R. LIMITED | Ltd - Private limited company | Director | 14/12/1999 | |
| BENIMAR-OCARSA S.A. | SA de droit espagnol | Consejero | 04/06/2002 | |
| C.M.C. DISTRIBUTION FRANCE | SASU | Président | 18/12/2005 | 29/04/2022 |
| CAMPING-CARS CHAUSSON | SASU | Président | 25/02/2002 | 29/04/2022 |
| DELWYN ENTERPRISES LIMITED | Ltd | Director | 28/10/1998 | |
| GAUPEN-HENGER AS | AS | Director | 19/07/2012 | |
| GAUPEN-HENGER EIENDOM AS | AS | Chairman of the Board | 19/07/2012 | |
| LOISIRS FINANCE | SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance | Président du Conseil de Surveillance | 12/11/1997 | |
| LOISIR IBERICA VDL S.L. | SARL de droit espagnol | Consejero | 18/01/2021 | |
| LUANO CAMP S.R.L. | SARL de droit italien | consigliere | 15/12/2021 | |
| MEDITERRANEO VDL SL | SARL de droit espagnol | Consejero | 18/01/2021 | |
| QUEST VDL | SASU | Président | 28/07/2005 | 29/04/2022 |
| PROTEJ d.o.o. | d.o.o. | Membre du conseil de surveillance | 06/10/2017 | |
| RESIDENCES TRIGANO | SASU | Président | 08/12/2003 | 29/04/2022 |
| RULQUIN | SA | Administrateur, représentant permanent de TRIGANO | 06/11/2008 | |
| S.C.I. CMC | SCI | Gérant | 10/07/2002 | |
| S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A. | SPA | Consigliere | 07/01/2013 | |
| SOCIETE CIVILE DU PRESIDENT ARNAUD | SCI | Gérant | 12/11/2001 | |
| SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'AMIRAL LEBRETON | SCI | Gérant | 21/06/1999 | |
| SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT | SCI | Gérant | 12/11/2001 | |
| SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR | SCI | Gérant | 02/06/2008 | |
| SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER | SCI | Gérant | 12/11/2001 | |
| SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL | SCI | Gérant | 06/09/2000 | |
| TEKNOCAMPER LEVANTE SL | SARL de droit espagnol | Consejero | 29/01/2022 | |
| TRIGANO | SA - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance | Membre du directoire | 01/09/2016 | 31/03/2022 |
| TRIGANO | SA - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance | Membre du conseil de surveillance | 19/04/2022 | |
| TRIGANO JARDIN | SASU | Président | 08/12/2003 | 29/04/2022 |
| TRIGANO MDC | SASU | Président | 01/12/2010 | 29/04/2022 |
| TRIGANO S.p.A. | SPA | Consigliere | 15/03/2000 | |
| TRIGANO VAN S.r.l. | SARL de droit italien | Consigliere | 12/05/2004 | |

| Autres mandats | Forme juridique | Qualité |
|----------------------|-----------------|-------------------|
| PARSEV | SAS | Président |
| ROMAX PARTICIPATIONS | SAS | Président |
| SEVAL | SAS | Directeur Général |

M. Guido Carissimo - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2022

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|-----------------------------|--|--|---------------------|---------------|
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du Conseil de Surveillance | 27/06/2016 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Président du Comité des Nominations et des Rémunérations | 01/09/2016 | 22/11/2021 |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Président du Comité d'Orientation Stratégique | 22/11/2021 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du Comité d'Audit | 01/09/2016 | |

| Autres mandats | Forme juridique | Qualité |
|----------------------------|-----------------|-----------------------------|
| BMB Manifatturiera Borse | SpA | Président et Administrateur |
| Coltibuono Holding | SrL | Président et Administrateur |
| Lucart | SpA | Administrateur |
| CarusVini Società Agricola | SrL | Président et Administrateur |
| VELA IMPRESE | SrL | Président et Administrateur |

Mme Valérie Frohly - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2022

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|-----------------------------|--|--|---------------------|---------------|
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du conseil de surveillance | 07/01/2021 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Président du Comité des Nominations et des Rémunérations | 22/11/2021 | |

| Autres mandats | Forme juridique | Qualité |
|----------------|-----------------|----------------|
| QUIRI | SA | administrateur |

M. Jean-Luc Gérard - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2022

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|-----------------------------|--|-----------------------------------|---------------------|---------------|
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du Conseil de Surveillance | 27/06/2016 | |
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Président du Comité d'Audit | 01/09/2016 | |

M. Tony Cherbonnel - Membre du Conseil de Surveillance

Mandats exercés au cours de l'exercice 2022

| Mandats TRIGANO et filiales | Forme juridique | Fonction | Première nomination | Fin de mandat |
|-----------------------------|--|--|---------------------|---------------|
| TRIGANO | SA à directoire et conseil de surveillance | Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (art L 225-79-2 du code de commerce) | 02/10/2018 | 08/10/2022 |

2.3. Rémunération des mandataires sociaux

2.3.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023

La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023 est établie par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, conformément aux dispositions des articles L 225-82-2 et R 225-56-1 du code de commerce, en prenant en compte les principes figurant dans le code de gouvernement d'entreprise Middlednext : exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles, et mesure.

2.3.1.1. Objectifs et principes de la politique de rémunération

Le Conseil de surveillance veille à ce que la politique de rémunération respecte l'intérêt social de la Société, soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel la Société évolue, assure sa performance et sa compétitivité sur le long terme, en restant en ligne avec les pratiques de marché pour des sociétés comparables.

Les principes directeurs de la politique de rémunération 2023 restent fondamentalement inchangés par rapport à 2022 :

- une rémunération équilibrée respectueuse de l'intérêt social et cohérente avec la stratégie commerciale de la Société ;
- une rémunération s'inscrivant dans la continuité de la politique de rémunération des cadres dirigeants ;
- un niveau de rémunération compétitif afin d'attirer et retenir les talents ;
- une rémunération créatrice de valeur à moyen et long terme.

2.3.1.2. Processus de décision pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Pour mener à bien leur mission, et s'assurer de la cohérence de la politique de rémunération des mandataires sociaux avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du groupe, et de l'atteinte des critères de performance conditionnant l'attribution de la rémunération variable, les membres du Comité reçoivent toutes les informations utiles de la direction financière et du service des ressources humaines de la Société.

La politique générale de rémunération des mandataires sociaux ne fait pas l'objet d'une révision annuelle ; la politique de rémunération variable est revue

régulièrement afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné.

Le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, peut déroger à la politique de rémunération du Président du Directoire, des Directeurs généraux, des membres du Directoire, ou des membres du Conseil de surveillance, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles, si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La politique de rémunération est mise en œuvre par le Conseil de surveillance conformément aux résolutions votées lors de l'assemblée générale des actionnaires.

2.3.1.3. Structure de la politique de rémunération des membres du Directoire

- **Rémunération fixe** : elle est déterminée en fonction du niveau de responsabilité, de l'expérience des fonctions de direction et des pratiques de marché, en recherchant une cohérence avec la rémunération des autres dirigeants du Groupe. Le Conseil de surveillance revoit cette rémunération à des échéances espacées, en lien avec l'évolution et le développement de l'activité de la société.
- **Rémunération variable annuelle** : elle est déterminée en fonction de critères retenus afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné (e. g. : critères quantitatifs : niveau de chiffre d'affaires, niveau de marge brute, évolution de l'EBIT, évolution du Free Cash Flow; critères qualitatifs : développement, égalité des chances et gestion des équipes). Il n'est pas prévu la possibilité de demander la restitution de la part variable de la rémunération.

- **Rémunération exceptionnelle** : le versement éventuel de primes exceptionnelles peut être décidé par le Conseil de surveillance en cas d'atteinte de résultats exceptionnels par la société non prévisibles au moment de la détermination de la rémunération annuelle fixe.
- **Rémunération au titre des autres mandats exercés au sein du Groupe** :
 - outre les sommes perçues en rémunération de leur activité au sein d'organes de gouvernance, les membres du Directoire peuvent également percevoir une rémunération au titre d'un mandat social exercé dans des sociétés au sein du Groupe.

• autres rémunérations : les membres du Directoire ne bénéficient pas de rémunération variable à long terme (stock-options, actions de performance). Ils ne bénéficient ni d'indemnité de bienvenue, ni d'indemnité de départ, ni d'indemnité de non-concurrence, ni de retraite chapeau.

• **Autres avantages** : les membres du Directoire bénéficient du même régime de santé et de prévoyance que les salariés de la société. Ils ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique. Les membres du Directoire peuvent disposer d'un véhicule de fonction.

2.3.1.4. Structure de la politique de rémunération du Président du Directoire

La politique de rémunération du Président du Directoire repose sur les principes communs à l'ensemble

des mandataires sociaux et comprend les éléments applicables aux membres du Directoire.

2.3.1.5. Structure de la politique de rémunération des Directeurs Généraux

La politique de rémunération des Directeurs généraux repose sur les principes communs à l'ensemble

des mandataires sociaux et comprend les éléments applicables aux membres du Directoire.

2.3.1.6. Structure de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

La politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux.

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance effectue une répartition entre ses membres de la somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale en rémunération de leur activité.

Cette répartition tient compte des responsabilités particulières exercées par certains membres du Conseil de Surveillance : présidence du conseil, vice-présidence du conseil, présidence d'un comité, appartenance à un comité.

Le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération spécifique à un membre du Conseil dans le cadre d'une mission particulière qui lui serait confiée.

Faisant suite aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Directoire du 25 novembre 2022 a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires d'allouer une somme annuelle fixe de 251 500 € à répartir entre les membres du conseil de surveillance en rémunération de leur activité pour l'exercice 2023.

2.3.1.7. Structure de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance

La politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux et comprend

les éléments applicables aux membres du Conseil de surveillance.

2.3.1.8. Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération en cas de changement dans la gouvernance

En cas de changement dans la gouvernance (e.g. nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social), il sera fait application des principes de la politique en vigueur, le Conseil de surveillance, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, se réservant la

possibilité d'adapter le niveau, ainsi que la structure de la rémunération afin de tenir compte de la situation et des responsabilités du nouveau dirigeant mandataire social.

2.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 ou attribuées au titre de l'exercice 2022 à chacun des mandataires sociaux (avant charges sociales et impôts).

2.3.2.1. M. Stéphane Gigou, Président du Directoire

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|----------------|----------------------|---------------|----------------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Rémunération fixe | 611 775 | 66,5% | 611 775 | 600 000 | 66,4% | 608 333* |
| Rémunération variable | 140 000 | 15,2% | 140 000 ** | 140 000 | 15,5% | n.a. |
| Rémunération exceptionnelle | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex. jetons de présence) | 167 750 | 18,2% | 168 750 | 163 687 | 18,1% | 162 687 |
| Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Avantages en nature | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| TOTAL | 919 525 | 100,0% | 920 525 | 903 687 | 100,0% | 771 020 |

* dont 8 333 € à titre de régularisation de salaires pour la période juillet-août 2020

** au titre de l'exercice 2021

Rémunération annuelle variable à verser en 2023 au titre de 2022

| Objectifs | Niveau d'atteinte de l'objectif | Montant de la rémunération variable cible (€) |
|--|---------------------------------|---|
| EBIT ≥ 8 % et génération d'un Free Cash Flow positif (hors cessions ou croissance externe) | 100 % | 140 000 |

2.3.2.2. M. Michel Freiche, Directeur Général

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|----------------|----------------------|---------------|----------------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Rémunération fixe | 433 126 | 69,1% | 433 126 | 419 404 | 68,5% | 419 404 |
| Rémunération variable | 100 000 | 15,9% | 100 000** | 100 000 | 16,3% | 100 000* |
| Rémunération exceptionnelle | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex. jetons de présence) | 89 260 | 14,2% | 89 260 | 88 650 | 14,5% | 82 325 |
| Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Avantages en nature | 4 575 | 0,7% | 4 575 | 4 572 | 0,7% | 4 572 |
| TOTAL | 626 961 | 100,0% | 626 961 | 612 626 | 100,0% | 606 301 |

* au titre de l'exercice 2020

** au titre de l'exercice 2021

Rémunération annuelle variable à verser en 2023 au titre de 2022

| Objectifs | Niveau d'atteinte de l'objectif | Montant de la rémunération variable cible (€) |
|--|---------------------------------|---|
| EBIT ≥ 8 % et génération d'un Free Cash Flow positif (hors cessions ou croissance externe) | 100 % | 100 000 |

2.3.2.3. M. Paolo Bicci, membre du Directoire du 1^{er} septembre 2021 au 31 mars 2022

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|----------------|----------------------|---------------|----------------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Rémunération fixe | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Rémunération variable | n.a. | | n.a. | n.a. | | 50 000* |
| Rémunération exceptionnelle | | | | n.a. | | n.a. |
| Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex. jetons de présence) | 97 711 | 100,0% | 123 537 | 350 000 | 87,5% | 324 174 |
| Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance | 0 | | 50 000** | 50 000 | 12,5% | n.a. |
| Avantages en nature | | | | n.a. | | n.a. |
| TOTAL | 97 711 | 100,0% | 173 537 | 400 000 | 100,0% | 374 174 |

* au titre de l'exercice 2020 - ** au titre de l'exercice 2021

2.3.2.4. M. François Feuillet, Président du Conseil de Surveillance

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|----------------|----------------------|---------------|----------------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Rémunération fixe * | n.a. | | n.a. | 241 506 | 41,0% | 241 506 |
| Indemnités légales de départ à la retraite | n.a. | | n.a. | 179 167 | 30,4% | 179 167 |
| Rémunération variable | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Rémunération exceptionnelle | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex. jetons de présence) | 122 264 | 100,0% | 147 594 | 168 556 | 28,6% | 124 731 |
| Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Avantages en nature | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| TOTAL | 122 264 | 100,0% | 147 594 | 589 229 | 100,0% | 545 404 |

* au titre de membre du directoire du 1/09/2020 au 31/12/2020

2.3.2.5. Mme Alice Cavalier Feuillet, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Présence séances | 25 000 | 55,8% | 25 000 | 25 000 | 55,0% | 25 000 |
| Présidence du conseil | 5 664* | 12,6% | 8 500 | 8 500 | 18,7% | 8 500 |
| Vice-Présidence du conseil | 2 172** | 4,8% | | | | |
| Présidence de comité | | | | | | |
| Membre de comité(s) | 12 000 | 26,8% | 12 000 | 12 000 | 26,4% | 6 000 |
| Avantages en nature | | | | n.a. | | n.a. |
| TOTAL | 44 836 | 100,0% | 45 500 | 45 500 | 100,0% | 39 500 |

* Président du conseil du 1/09/2021 au 9/05/2022

** Vice-Président du conseil du 9/05/2022 au 31/08/2022

2.3.2.6. Mme Marie-Hélène Feuillet, membre du Conseil de surveillance

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|----------------|----------------------|---------------|----------------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Rémunération fixe | 248 717 | 71,4% | 248 717 | 293 003 | 76,6% | 293 003 |
| Rémunération variable | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Rémunération exceptionnelle | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex. jetons de présence) | 97 000 | 27,8% | 94 747 | 84 947 | 22,2% | 101 122 |
| Rémunération exceptionnelle au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Avantages en nature | 2 744 | 0,8% | 2 744 | 4 704 | 1,2% | 4 704 |
| TOTAL | 348 461 | 100,0% | 346 208 | 382 654 | 100,0% | 398 829 |

* au titre de membre du directoire du 1/09/2021 au 31/03/2022

2.3.2.7. M. Guido Carissimo, membre du Conseil de Surveillance

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Présence séances | 25 000 | 63,3% | 25 000 | 25 000 | 63,3% | 25 000 |
| Présidence du conseil | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Vice-Présidence du conseil | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Présidence de comité | 2 500 | 6,3% | 2 500 | 2 500 | 6,3% | 2 500 |
| Membre de comité(s) | 12 000 | 30,4% | 12 000 | 12 000 | 30,4% | 12 000 |
| Avantages en nature | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| TOTAL | 39 500 | 100,0% | 39 500 | 39 500 | 100,0% | 39 500 |

2.3.2.8. Mme Valérie Frohly, membre du Conseil de Surveillance

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|----------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Présence séances | 25 000 | 74,6% | 25 000 | 25 000 | 100,0% | 0 |
| Présidence du conseil | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Vice-Présidence du conseil | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Présidence de comité | 2 500 | 7,5% | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Membre de comité(s) | 6 000 | 17,9% | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Avantages en nature | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| TOTAL | 33 500 | 100,0% | 25 000 | 25 000 | 100,0% | 0 |

2.3.2.9. M. Jean-Luc Gérard, membre du Conseil de Surveillance

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|---------------|----------------------|-------|---------------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Présence séances | 25 000 | 74,6% | 25 000 | 25 000 | 74,6% | 25 000 |
| Présidence du conseil | n.a. | | n.a. | n.a. | | |
| Vice-Présidence du conseil | n.a. | | n.a. | n.a. | | |
| Présidence de comité | 2 500 | 7,5% | 2 500 | 2 500 | 7,5% | 2 500 |
| Membre de comité(s) | 6 000 | 17,9% | 6 000 | 6 000 | 17,9% | 6 000 |
| Avantages en nature | n.a. | | n.a. | n.a. | | |
| TOTAL | 33 500 | 100,0% | 33 500 | 33 500 | | 33 500 |

2.3.2.10. M. Tony Cherbonnel, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés

| Eléments de rémunération soumis au vote | 2022 - Montants en € | | | 2021 - Montants en € | | |
|---|----------------------|---------------|---------------|----------------------|---------------|---------------|
| | attribués | % | versés | attribués | % | versés |
| Présence séances | 25 000 | 100,0% | 25 000 | 25 000 | 100,0% | 25 000 |
| Présidence du conseil | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Vice-Présidence du conseil | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Présidence de comité | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Membre de comité(s) | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| Avantages en nature | n.a. | | n.a. | n.a. | | n.a. |
| TOTAL | 25 000 | 100,0% | 25 000 | 25 000 | 100,0% | 25 000 |

2.3.2.11. Mise en perspective de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec les performances de la Société et les rémunérations moyenne et médiane des salariés

Conformément à l'article L 22-10-9 6° et 7° du code de commerce, sont présentées ci-dessous les évolutions depuis 2017 du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Les ratios ont été calculés sur la base de la rémunération fixe, variable, exceptionnelle, au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance et des avantages en nature attribués au cours des exercices mentionnés.

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|
| Performance de la Société | | | | | |
| Résultat net consolidé du Groupe (M€) | 187,2 | 167,5 | 139,6 | 222,9 | 278,4 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent | 47,5% | -10,5% | -16,7% | 59,7% | 24,9% |
| Rémunération des salariés | | | | | |
| Rémunération moyenne ⁽¹⁾ des salariés en € | 26 479 | 27 011 | 27 745 | 28 612 | 29 523 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent | 0,3% | 2,0% | 2,7% | 3,1% | 3,2% |
| Rémunération médiane ⁽¹⁾ des salariés en € | 23 787 | 24 220 | 24 027 | 24 997 | 25 091 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent | 0,3% | 1,8% | -0,8% | 4,0% | 0,4% |
| <small>⁽¹⁾ filiales France hors acquisitions de l'exercice (CLC, GLA,SLC) - base ETP autres que mandataires sociaux</small> | | | | | |
| Président du Directoire | | | | | |
| Rémunération de M. Stéphane Gigou (€) | | | | 903 687 | 919 525 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | | | | n/a | 1,8% |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés | | | | 31,6 | 31,1 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | | | | n/a | -1,4% |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés | | | | 36,2 | 36,6 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | | | | n/a | 1,4% |
| Directeurs Généraux | | | | | |
| Rémunération de M. Michel Freiche (€) | 568 845 | 574 005 | 596 596 | 612 626 | 626 961 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 28,1% | 0,9% | 3,9% | 2,7% | 2,3% |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés | 21,5 | 21,3 | 21,5 | 21,4 | 21,2 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 28,6% | -1,1% | 1,2% | -0,4% | -0,8% |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés | 23,9 | 23,7 | 24,8 | 24,5 | 25,0 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 26,1% | -0,9% | 4,8% | -1,3% | 2,0% |
| Rémunération de Mme Marie-Hélène Feuillet (€) | 377 476 | 388 841 | 399 143 | 382 654 | 348 461 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 19,3% | 3,0% | 2,6% | -4,1% | -8,9% |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés | 14,3 | 14,4 | 14,4 | 13,4 | 11,8 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 19,7% | 1,0% | -0,1% | -7,0% | -11,7% |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés | 15,9 | 16,1 | 16,6 | 15,3 | 13,9 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 17,3% | 1,2% | 3,5% | -7,9% | -9,3% |
| Membre du Directoire | | | | | |
| Rémunération de M. Paolo Bicci (€) | 551 733 | 553 752 | 501 057 | 400 000 | 97 711 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | n/a | 0,4% | -9,5% | -20,2% | -75,6% |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés | 20,8 | 20,5 | 18,1 | 14,0 | 3,3 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | n/a | -1,6% | -11,9% | -22,6% | -76,3% |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés | 23,2 | 22,9 | 20,9 | 16,0 | 3,9 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | n/a | -1,4% | -8,8% | -23,3% | -75,7% |
| Président du Conseil de Surveillance | | | | | |
| Rémunération de M. François Feuillet (€) | 777 080 | 800 337 | 814 847 | 589 229 | 122 264 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 16,1% | 3,0% | 1,8% | -27,7% | -79,3% |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés | 29,3 | 29,6 | 29,4 | 20,6 | 4,1 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 16,5% | 1,0% | -0,9% | -29,9% | -79,9% |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés | 32,7 | 33,0 | 33,9 | 23,6 | 4,9 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 14,2% | 1,1% | 2,6% | -30,5% | -79,3% |
| Rémunération de Mme Alice Cavalier Feuillet (€) | 35 000 | 39 500 | 39 500 | 45 500 | 44 836 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 16,7% | 12,9% | 0,0% | 15,2% | -1,5% |
| Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés | 1,3 | 1,5 | 1,4 | 1,6 | 1,5 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 16,3% | 10,6% | -2,6% | 11,7% | -4,5% |
| Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés | 1,5 | 1,6 | 1,6 | 1,8 | 1,8 |
| Evolution par rapport à l'exercice précédent (%) | 16,3% | 10,8% | 0,8% | 10,7% | -1,8% |

2.4. Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Le Conseil de surveillance du 30 septembre 2019 a adopté une procédure d'évaluation des conventions passées par la société portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cette procédure de contrôle de la qualification des conventions conclues par la société s'applique aux conventions nouvellement conclues, ainsi qu'aux conventions poursuivies ou renouvelées.

Le caractère courant et les conditions normales des conventions sont appréciées au cas par cas par la Direction juridique, dès qu'elles sont portées à sa connaissance, en concertation avec les directions financière, comptable, et immobilière, en se référant à l'étude sur les conventions réglementées et courantes publiée par la Compagnie Nationale des Commissaires

aux Comptes en février 2014, et en recueillant si besoin l'avis des commissaires aux comptes. Toute convention qui, après analyse, ne peut être qualifiée d'opération courante conclue à des conditions normales, est soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation.

Le Conseil de surveillance est susceptible d'adapter cette procédure afin de prendre en compte les résultats de l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution se poursuit dans le temps.

2.5. Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022 arrêtés par le Directoire, et sur le rapport de gestion du Directoire

Les comptes 2022 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

2.5.1. Comptes de l'exercice clos au 31 août 2022 et rapport de gestion du Directoire

Après examen et contrôle des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2022 tels qu'arrêtés par le Directoire, du rapport de gestion établi par le Directoire, et connaissance prise des observations du Comité d'audit et des commissaires

aux comptes, le Conseil de surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler. En conséquence, il vous demande d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2022.

2.5.2. Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le Conseil de surveillance a examiné l'ordre du jour proposé à votre assemblée, ainsi que les projets de résolutions soumises à vos suffrages par le Directoire. Ceux-ci n'appellent pas de commentaires.

En conséquence, le Conseil de surveillance vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont proposées.

3. Déclaration de performance extra-financière

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 3.1. | Enjeux sociaux et sociétaux | 37 |
| 3.1.1. | Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail | 37 |
| | Emploi | 37 |
| | Organisation du temps de travail | 38 |
| | Relations sociales | 38 |
| 3.1.2. | Informations à caractère sociétal | 39 |
| | Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société | 39 |
| 3.1.3. | Principaux risques sociaux | 41 |
| | Cartographie des risques | 41 |
| | Développer les compétences | 41 |
| | Garantir la sécurité et la santé au travail | 42 |
| | Limiter l'absentéisme | 43 |
| 3.2. | Enjeux environnementaux | 44 |
| | Taxonomie verte | 44 |
| | Politique générale en matière d'environnement | 45 |
| 3.2.1. | Cartographie des risques | 46 |
| | Consommation d'eau | 46 |
| | Consommation d'énergies | 47 |
| | Production des déchets non dangereux | 48 |
| 3.2.2. | Autres Informations | 48 |
| | Dispositifs de prévention | 48 |
| | Mesures de lutte contre la pollution | 48 |
| | Economie circulaire | 49 |
| | Changement climatique | 49 |
| 3.3. | Enjeux relatifs au respect des droits de l'Homme | 52 |
| | Diversité et égalité des chances / égalité de traitement | 52 |
| | Protection des données à caractère personnel | 52 |
| 3.4. | Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale | 53 |
| | Dispositif général d'alerte | 53 |
| | Evasion fiscale | 53 |
| | Avis motivé de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière | 54 |

L'amélioration des indicateurs clés de performance (ICP) constitue en soi un objectif pour toutes les entités du Groupe.

Les informations contenues dans la DPEF concernent l'ensemble des entités du groupe, à l'exception des données environnementales des trois groupes de distribution acquis en cours d'exercice.

Le modèle d'affaires de Trigano figure dans le chapitre « Présentation du groupe » section 1.1.

3.1. Enjeux sociaux et sociétaux

3.1.1. Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail

Emploi

Au 31 août 2022, Trigano emploie 10 438 salariés (Équivalent Temps Plein, intérimaires inclus), soit une augmentation des effectifs de 417 personnes sur l'exercice (+ 4,2%) du fait notamment de l'acquisition des trois groupes de distribution au 1^{er} février 2022 qui représentaient 810 salariés au 31 août 2022.

| Date | Effectifs fin de période | Variation |
|-------------|--------------------------|-----------|
| 2019 / 2020 | 8 595 | -1,6 % |
| 2020 / 2021 | 10 021 | +16,6 % |
| 2021 / 2022 | 10 438 | +4,0 % |

L'effectif moyen avec intérim est de 10 571 personnes, hors intérim de 9 609 ETP (Équivalent Temps Plein).

Au 31 août 2022, 83,4 % des effectifs sont titulaires d'un CDI. Le recours à l'intérim permet de garantir la flexibilité nécessaire à l'activité saisonnière des différentes entités.

Répartition des effectifs

Par zone géographique

Les effectifs de Trigano sont répartis dans 14 pays avec un ancrage historiquement fort en France : près de 40 % de l'effectif (4 072 salariés, soit 39,0%) accru en 2022 par le rachat des groupes de distribution (celui-ci était de 32,8 % soit 3 284 ETP l'année dernière).

Par activité

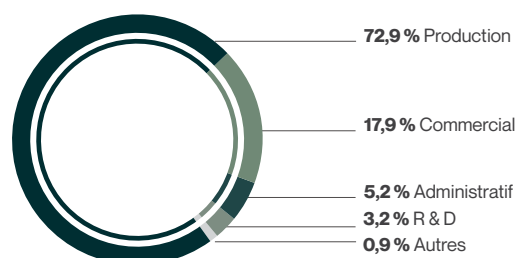
L'activité Véhicules de Loisirs emploie 8 311 personnes au 31 août 2022 (79,6% des effectifs), l'activité Équipement des Loisirs compte 2 060 salariés (19,8% de l'effectif) et la société mère, 67 salariés (0,6%).

Par catégorie socioprofessionnelle

Compte-tenu de la nature des activités du groupe, le personnel ouvrier est majoritaire : il représente 61,2% de l'effectif total. Les employés, techniciens et agents de maîtrise représentent ensemble 30,6% de l'effectif et le taux d'encadrement est de 7,5%. Les stagiaires et apprentis constituent 0,7% des effectifs du groupe.

Par fonction

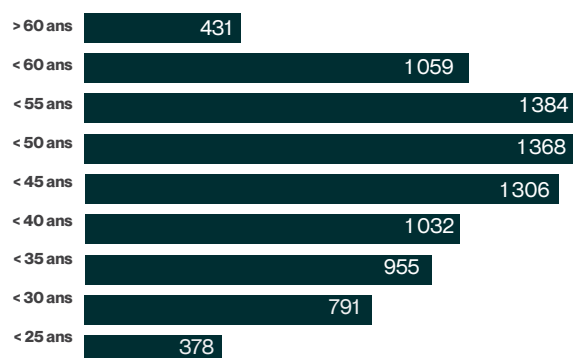
72,9% des effectifs travaillent en production (56,0% en main d'œuvre directe et 16,8% en structure de production).



Par âge

La pyramide des âges, calculée sur la population en contrat à durée indéterminée (CDI), montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 40 et 55 ans. Les salariés de moins de 30 ans représentent 13,4% de l'effectif ; les plus de 50 ans un tiers du personnel (33,0% soit 2 874 personnes, dont 1 490 de plus de 55 ans).

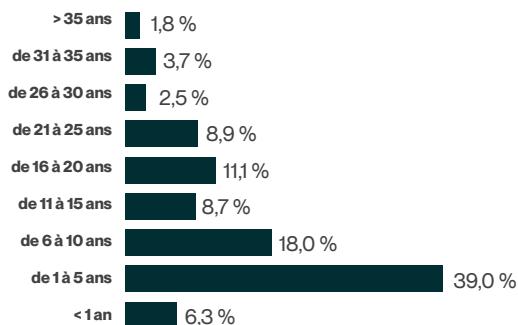
L'âge moyen est de 43,4 ans (43,3 ans l'an dernier).



Par ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 10,4 ans (contre 10,7 ans l'année précédente).

45,3 % des effectifs ont une ancienneté inférieure ou égale à 5 ans, 26,7% une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans et 28,0% une ancienneté supérieure à 15 ans.



Par sexe

Trigano emploie 2 846 femmes (soit 232 de plus qu'au 31 août 2021), représentant 27,3 % de l'effectif total, soit une progression de 1,3 point par rapport à l'exercice précédent. D'une manière générale, les femmes sont peu présentes dans les métiers de montage de Véhicules de Loisirs ou de fabrication de remorques (plombier, menuisier, électricien, soudeur, mécanicien, etc.). Cependant, la proportion d'emploi de femmes chez Trigano reste supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie (24%) (Source : UNEDIC – Insee).

Embauches et licenciements

Au cours de l'exercice 2021/2022, 2 412 nouveaux salariés ont rejoint le groupe (dont 850 des sociétés de distribution), soit 25,1% de l'effectif moyen hors intérim.

Dans le même temps, Trigano a enregistré 1 562 départs, soit 16,3% de son effectif moyen. Les fins de contrats à durée déterminée sont la cause la plus fréquente des départs de l'entreprise (44,1%), suivie par les démissions (36,4%), les licenciements pour motif personnel ou économique (9,0%), les départs en retraite (6,3%), et les fins de période d'essai (2,7%).

Évolution des rémunérations

En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) représentent plus de 80% des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'exercice ont conduit à l'attribution d'augmentations s'échelonnant de 1,0% à 7,7%.

Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée par des primes d'intéressement et de participation aux résultats.

Dans la plupart des filiales étrangères, les évolutions de salaire ont été similaires.

Organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaire de journée. Toutefois, pour faire face à la saisonnalité de l'activité, et à des surcroûts de commandes et de réassorts, certaines entités ont ponctuellement recours au travail en équipes ou de nuit.

La moyenne hebdomadaire d'horaire de travail est généralement entre 39 et 40 heures en Europe et en France de 35 heures avec des accords de modulation du temps de travail.

Au cours de l'exercice, plus de 380 000 heures supplémentaires ont été réalisées (2,1% des heures travaillées). Ce volume d'heures est principalement lié aux surcroûts ponctuels d'activité.

Les entités du groupe ont notamment réussi à adapter l'organisation du travail face :

- aux pénuries de matières premières constatées (porteurs, bois, composants, etc.) en gérant le personnel en fonction des besoins de l'entreprise, en faisant appel au dispositif d'activité partielle voire en modifiant la prise de congés en période estivale, habituellement programmés en août ;
- à la poursuite de la pandémie Covid-19 au cours de l'exercice en ayant recours aux dispositifs de chômage partiel ou d'aides gouvernementales, et au télétravail pour les emplois qui le permettent.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, Trigano veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés au travers des différentes instances présentes sur les sites.

Le management de proximité est sensibilisé à l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

Bilan des accords collectifs

Le dernier exercice a enregistré la négociation de 31 nouveaux accords collectifs (rémunération, temps de travail, etc.) qui viennent s'ajouter aux 75 signés antérieurement et toujours en vigueur. Ces accords sont de nature à maintenir de bonnes conditions de travail et contribuent à la performance économique de l'entreprise. De plus, des réunions à la demande des représentants du personnel avec la Direction Générale permettent de développer des relations constructives.

3.1.2. Informations à caractère sociétal

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Trigano est un groupe européen avec la majorité de son effectif hors de France (61,0 %).

Trigano reste néanmoins fortement ancré en France avec 77 sites de production, de logistique et de distribution (sur un total de 109), implantation renforcée par les acquisitions réalisées en 2022. Les activités y demeurent concentrées sur deux pôles géographiques majeurs (région Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire).

Le groupe s'est notamment implanté en Auvergne-Rhône-Alpes avec le transfert en 1974 de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche). Ce site s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars et compte 1 005 personnes au 31 août 2022. Il est le deuxième site de Trigano en termes d'effectifs. Trigano a développé son activité dans cette région avec 9 sites de production et de logistique totalisant un effectif de 1 503 personnes (soit 14,4% de l'effectif total au 31 août 2022) en progression de 91 ETP au cours de l'exercice.

Dans la région Pays de la Loire, Trigano s'est déployé à partir du site de Mamers (Sarthe) avec 10 sites de production et un effectif de 884 personnes (8,5% de l'effectif total et 91 ETP de moins qu'au 31 août 2021) auquel s'ajoute désormais l'activité de distribution de SLC (293 salariés), société acquise en 2022.

Hors de France, Trigano est implanté sur 32 sites de production et de logistique.

Trigano, via sa filiale Adria, est un des principaux employeurs de Slovénie. Le groupe y est implanté sur quatre sites de production (une usine de fabrication de camping-cars et caravanes, une usine de fabrication de résidences mobiles et une menuiserie industrielle). L'effectif d'Adria est de 2 124 personnes (2 072 en Slovénie) dont 1 289 employés pour Adria Mobil, site le plus important de Trigano.

Trigano est implanté en Italie (en Toscane principalement) avec un effectif de 1 689 personnes (soit 16,2% de l'effectif total).

L'effectif au Royaume Uni est de 690 personnes (6,5 % de l'effectif total et 57 ETP de moins par rapport au 31 août 2021) réparti sur deux sites de production, deux sites de distribution d'accessoires, treize points de vente et une agence commerciale.

L'effectif est de 512 en Allemagne et 502 en Espagne.

La quasi-totalité des salariés en France et à l'étranger, y compris les managers, est issue de la population locale permettant le développement du tissu économique et social local.

Trigano privilégie les achats dans des pays proches de ses sites de production pour une plus grande flexibilité d'approvisionnement, 96% des achats du groupe sont réalisés au sein de l'Union Européenne et au Royaume-Uni.

Prise en compte des enjeux sociétaux dans la politique achat du Groupe

Le groupe s'inscrit dans des partenariats durables avec ses fournisseurs et sous-traitants du fait des contraintes réglementaires applicables aux composants et notamment le poids et les normes de sécurité des véhicules. Ainsi, des contrats d'achat à long terme sont signés avec les constructeurs automobiles, la durée de vie d'un modèle de châssis étant d'environ 14 ans.

Des contrats cadres sont signés au niveau du groupe pour les achats stratégiques. Des contrats cadres et contrats d'application locaux sont signés par les filiales avec leurs principaux fournisseurs.

Tous les achats sont soumis au respect de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption

de Trigano. L'ensemble de ses fournisseurs a été sensibilisé à ses principes de probité et d'éthique et il leur a été demandé d'adhérer à la charte éthique et au code de conduite anti-corruption (4 255 envois effectués). En outre, les fournisseurs ont été informés de la mise à disposition d'un dispositif d'alerte sécurisé.

Les clauses du contrat d'achat ont été renforcées dans le cadre du dispositif anti-corruption et des contrôles du respect de ces clauses sont effectués régulièrement. A ce titre, les questionnaires annuels de vérification des engagements des fournisseurs ont été enrichis en mettant l'accent sur la politique environnementale, les valeurs de l'entreprise (lutte contre la corruption), l'éthique et le développement durable, et adressés aux

fournisseurs représentant environ 70% du montant total des achats sur l'année de reporting et visant 95% sur l'année civile 2022. Le taux de réponse des questionnaires par les fournisseurs est satisfaisant.

Les fournisseurs de châssis ont représenté cette année encore une part prépondérante du montant total des achats, avec un peu moins de 40% ; ils sont très impliqués en matière d'engagement RSE. Ils communiquent leur code de conduite et informent régulièrement de leurs engagements en matière d'éthique, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Leurs adhésions à des index internationaux et leurs évaluations par des organismes indépendants sont un gage du respect de leurs engagements.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Trigano est un acteur économique important dans les principaux pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de Véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques). A l'étranger, certains directeurs des filiales Trigano assument des fonctions au sein des syndicats nationaux, notamment en Italie (APC - Associazione Produttori Caravan e Camper), au Royaume-Uni (NCC - National Caravan Council) et en Allemagne (CIVD - Caravaning Industrie Verband).

En France, les responsables qualité et/ou production des filiales participent activement aux groupes de travail pour l'élaboration des normes AFNOR relatives aux produits fabriqués ou distribués sur leurs sites.

Enfin, les différents sites sont en relation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement et entretiennent des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (Préfectures, Mairies, Conseils Départementaux et Régionaux).

Ainsi, des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant les activités du groupe.

Les sociétés du groupe ont un rôle important dans les régions où elles sont implantées. Ainsi, à Tournon-sur-Rhône (Ardèche), Trigano VDL participe à la vie économique associative locale et est impliquée

Par ailleurs, Trigano emploie pour la deuxième année consécutive au moins 10 000 salariés en France ou à l'étranger, seuil d'application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre à l'égard de leurs filiales ainsi que de leurs sous-traitants et fournisseurs afin de prévenir les atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement. Trigano a donc lancé un projet pour renforcer ses actions de vigilance en conformité avec la réglementation. Les travaux sont en cours et se poursuivront dans les prochains mois.

dans une association regroupant des industriels de la filière des véhicules industriels et des Véhicules de loisirs pour favoriser le rayonnement de cette filière et engager des réflexions sur différents projets (certification qualité, gestion des déchets industriels, etc.).

Trigano VDL, en qualité d'organisme de formation agréé, dispense des formations destinées aux personnels des distributeurs ainsi qu'aux experts d'assurance automobile. 17 sessions de formation ont été réalisées en 2021/2022 réunissant 167 stagiaires.

Des visites d'usine sont régulièrement organisées à destination d'élèves, de clients potentiels ou de clubs de camping-caristes.

En Italie, Trigano au travers de ses filiales Trigano Spa, Trigano Servizi et SEA a développé des contacts réguliers avec les universités et écoles locales. Elles accueillent régulièrement des stagiaires pour des stages de fin d'étude et ont participé en 2021/2022 à des réunions organisées par des écoles pour présenter les activités de Trigano et susciter l'intérêt des étudiants pour nos métiers. Conformément aux dispositions des conventions collectives applicables relatives à la formation continue des salariés, elles ont organisé au cours de l'année diverses sessions qui ont permis aux bénéficiaires d'accroître leurs compétences professionnelles.

En Serbie, Trigano Prikolice a mis en œuvre des sessions de formation de soudeurs pour son personnel afin de faire face à la pénurie de compétences.

Autres informations à caractère sociétal

Aucune action particulière significative n'est engagée pour promouvoir les activités physiques et sportives.

3.1.3. Principaux risques sociaux

Cartographie des risques

Trigano réalise de manière périodique une cartographie des risques sociaux et sociétaux. La dernière réalisée a été menée au cours de l'exercice 2019/2020, elle a consisté en des entretiens avec les membres du management des principaux sites de production représentatifs de la localisation géographique de Trigano :

- Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône (France),
- Adria Mobil à Novo Mesto (Slovénie) ;
- EuraMobil à Sprendlingen (Allemagne) ;
- Benimar à Peniscola (Espagne);
- AutoTrail à Grimsby (Angleterre).

Les principaux risques sociaux identifiés par les business units étaient les suivants :

- le départ en retraite / démission de personnes clés;
- la pénurie de main d'œuvre ;
- la difficulté à attirer et à conserver les compétences clés ;
- l'absentéisme.

Développer les compétences

Trigano attache une grande importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences de son personnel comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formations nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Les objectifs sont les suivants :

- répondre aux exigences des marchés et de la stratégie du groupe dans les domaines de la production, la sécurité, l'amélioration continue et la qualité ;
- poursuivre les formations sur les métiers ;
- améliorer les parcours professionnels ;
- favoriser l'intégration des nouveaux embauchés ;
- sensibiliser le personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

Sur la base des procédures et actions en place, la cartographie des risques avait fait ressortir une exposition limitée de Trigano aux risques sociaux et sociétaux. La perception des risques par les business units a été intégrée dans une perspective plus large au niveau de la Direction Générale.

L'identification de ces risques reste d'actualité au cours de l'exercice 2021/2022.

En conséquence, Trigano a retenu en tant que risques principaux : le développement des compétences, la santé et sécurité au travail et l'absentéisme pour lesquels une politique, des actions et des indicateurs clés de performance ont été définis. Ce sont donc ces indicateurs que Trigano continue de suivre avec attention.

En 2021/2022, comme au cours de l'exercice précédent, les efforts envisagés en matière de formation ont toutefois été en partie freinés par la crise sanitaire qui a perduré tout au long de l'exercice.

Néanmoins, les actions de formation programmées dans le cadre du respect des obligations issues de la loi Sapin II ont pu se dérouler en e-learning. Ainsi 263 personnes ont été formées pour un total de 526 heures de formation.

L'école de formation interne ouverte chez Trigano VDL a continué son activité afin de former le personnel et les nouveaux entrants aux produits et techniques de montage (2 sessions avec 16 opérateurs formés). A ce titre, 47 sessions ont été organisées pour un total de 353 h. Ainsi, 571 stagiaires ont été formés à la sécurité, à la qualité, à la manipulation des outils et équipements et aux techniques de base des métiers.

Le centre de formation œuvre également activement à la montée en compétence des salariés déjà en poste. A ce titre divers modules de formation ont été créés et animés par 3 formateurs à temps plein et des intervenants internes sur des thématiques spécifiques (électricité, assemblage, étanchéité, culture sécurité, environnement, gestes et postures, palans, conduite de chariots, manipulation de gerbeur, etc.). Cela permet une parfaite adaptation aux besoins de l'entreprise et une grande souplesse d'organisation. Ainsi 120 sessions ont été organisées. 498 stagiaires y ont participé pour un total de 721 heures.

D'autres sessions de formation ont été mises en œuvre en partenariat avec Pôle Emploi et diverses collectivités locales afin de disposer de main-d'œuvre formée sur certains métiers en pénurie ou en tension (couturières, caristes, soudeurs, techniciens, etc.).

Une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés juniors et seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion des talents du groupe Trigano, un junior committee a été mis en place, composé de 12 cadres aux compétences variées et issus de plusieurs entités du groupe dans 7 pays. Cette initiative a permis de créer du lien transversalement, au-delà du rôle et de la fonction de chacun afin de favoriser une culture commune et développer les compétences de ces collaborateurs. Cette première promotion, qui a

travaillé sur la thématique de l'empreinte carbone, sera suivie d'autres promotions et thématiques de réflexion.

Enfin, Trigano a poursuivi en 2021/2022 sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à des étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Un indicateur clé de performance relatif au nombre d'heures de formation par personne, calculé sur l'effectif moyen hors intérim, permettant de mesurer les efforts faits en termes de formation, est suivi avec attention. En 2021/2022, il est de 9,5 heures par personne, à comparer à 5,5 heures l'année dernière et 6,0 heures en 2019/2020. Au cours de cet exercice, près de 73 000 heures de formation ont été dispensées (47 000 heures en 2020/2021) auprès de 7 605 salariés (79,1% des effectifs moyens hors intérim contre 72,7% lors du précédent exercice).

Garantir la sécurité et la santé au travail

Les business units, en collaboration avec les partenaires sociaux et les organismes extérieurs concernés, sont chargées de veiller à la santé et à la sécurité de chaque salarié. Les sociétés françaises, assujetties à la mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), remplissent leurs obligations et font vivre activement cette instance. Des dispositions similaires existent dans la plupart des pays où Trigano opère.

Les actions réalisées sont notamment la mise en œuvre sur les sites de l'aménagement des postes de travail en vue de l'amélioration des équipements, des conditions de travail et de l'ergonomie des postes, l'installation d'engins de levage, la surveillance renforcée du port des EPI (Équipements de Protection Individuelle), l'analyse des causes des accidents du travail et la mise en place d'actions correctives, la formation des équipes.

En 2021/2022, 858 accidents du travail ont été recensés dans le groupe dont 330 n'ont entraîné aucun arrêt de travail. Ces accidents ont généré 130 337 heures d'arrêt soit 7,7% des heures d'absence. Le nombre d'accidents du travail est en baisse de 7,1 % par rapport à l'exercice précédent (924), aidé par le renforcement de la sensibilisation de tous les acteurs au port des EPI et aux règles de sécurité.

En France, une procédure de vérification des déclarations des causes d'accidents du travail a été mise en place afin de mieux contrôler les sinistres et de mettre en œuvre une contestation de ceux-ci le cas échéant.

L'incidence des politiques déployées depuis plusieurs années est mesurée par une attention toute particulière du groupe à deux indicateurs clés de performance :

- le taux de fréquence des accidents du travail ;
- le taux de gravité des accidents du travail.

Le taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles) s'élève à 28,9 (30,9 en 2020/2021) et à 47,0 pour le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt (55,5 en 2020/2021).

Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêts x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles), qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est de 0,89 sur l'exercice (0,75 en 2020/2021).

Dans les business units où le taux de fréquence apparaît assez élevé, des investigations plus poussées sont menées pour comprendre les causes et mener les actions correctives permettant de le réduire de manière significative.

Une attention particulière est portée à la détection des cas de maladies professionnelles. En 2021/2022, 23 nouveaux cas ont été identifiés portant le nombre total de cas à 95.

L'aspect « sécurité & garantie de la santé au travail » a été tout particulièrement au cœur des préoccupations des entreprises depuis la crise Covid-19. Cette année encore, tout au long de l'exercice, la poursuite des

activités s'est faite dans le respect des consignes sanitaires édictées dans chaque pays. Les lignes de production ont été repensées et réaménagées pour tenir compte des distances minimum de sécurité à respecter entre les opérateurs. Ces règles de distanciation sociale ont été étendues dans toutes les activités et secteurs des entreprises. Des infographies ont largement été déployées et rappelées dans tous les locaux sur les bonnes pratiques à adopter. Divers équipements de sécurité (masques, gel hydro alcoolique, séparations en plexiglass, nettoyage renforcé des espaces etc.) sont régulièrement approvisionnés et mis à la disposition du personnel.

Limiter l'absentéisme

La lutte contre l'absentéisme est considérée comme une priorité par Trigano car les absences non planifiées du personnel sont source de désorganisation des ateliers, de pertes de productivité et de détérioration de la qualité de l'ambiance de travail.

Afin de lutter efficacement contre l'absentéisme, un indicateur clé de performance, relatif au taux d'absentéisme est régulièrement analysé par les directions des sites. Par ailleurs, une analyse annuelle des causes d'absentéisme est réalisée.

En 2021/2022, le taux d'absentéisme a atteint 9,5% sur l'ensemble du groupe (8,7% sans l'incidence des congés maternité) en progression par rapport à l'exercice précédent (8,2% en 2020/2021). Cette année encore, la détérioration est principalement le fait des arrêts maladie des personnels directement touchés par le Covid ou reconnus comme « cas contact » suite à la contamination d'un membre proche de leurs familles ou les collaborateurs en « garde d'enfants » qui certains mois n'étaient pas inclus dans les dispositifs « d'activité partielle » mais pris en charge par la CPAM branche maladie.

Ce taux reste supérieur au taux national constaté. Selon les derniers chiffres connus pour 2021, le taux observé sur l'ensemble des secteurs en France était en baisse (6,2 % en 2021 contre 6,9% en 2020, source baromètre Ayming 2022).

Une politique d'amélioration des conditions de vie au travail continue à se mettre en place et se matérialise par les actions suivantes :

- l'aménagement des sites de production ;
- la réorganisation des postes de travail ;
- l'amélioration des locaux sociaux ;
- l'achat d'équipements visant à réduire la pénibilité sur les postes ; la formation de l'encadrement et des équipes au management ainsi qu'aux gestes et postures et à la sécurité.

Ces actions sont menées en concertation avec les représentants du personnel afin de réduire le taux d'absentéisme et l'amener vers celui du secteur privé constaté au niveau national.

D'autres mesures sont prises par les entités pour réduire le volume d'heures perdues à cause de l'absentéisme :

- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production ;
- des entretiens sont réalisés après une absence de longue durée afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences ;
- des visites médicales de contrôle sont organisées pour toute absence supérieure à 60 jours.

3.2. Enjeux environnementaux

Le respect et la préservation de l'environnement constituent des valeurs fondamentales de Trigano, inscrites de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité centrée depuis près de 90 ans sur les loisirs de plein air.

Les activités de production industrielle de Trigano consistent principalement en des opérations d'assemblage et de montage de composants impactant faiblement l'environnement. Les activités de distribution se sont développées avec l'acquisition au 1^{er} février 2022 des trois principaux groupes de distribution de véhicules de loisirs en France. Les données qui suivent ne prennent pas en considération ces activités ; elles le seront au cours du prochain exercice.

Trigano veille particulièrement à l'amélioration continue de l'empreinte carbone liée aux usages de ses produits en privilégiant notamment pour son activité principale de véhicules de loisirs, l'utilisation de châssis de camping-cars disposant des dernières technologies réduisant les rejets dans l'air.

Taxonomie verte

Conformément au règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit règlement « Taxonomie ») publié par l'Union Européenne (UE) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'UE, Trigano a analysé ses activités au sein des différentes entités consolidées sous son contrôle pour identifier celles pouvant être éligibles, ainsi que les dépenses d'exploitation (OPEX) et les dépenses d'investissement (CAPEX) individuels le cas échéant. La société Loisirs Finance, dans laquelle Trigano exerce une influence notable, a été exclue du périmètre d'analyse.

Activités / chiffre d'affaires

Dans le cadre de la réglementation européenne environnementale susmentionnée et du système de classification des activités selon des critères de durabilité associé, Trigano a examiné l'ensemble de ses activités principales en regard de la liste des domaines sectoriels définis dans les annexes du Règlement Délégué UE 2021/2139 du 4 juin 2021 visant à l'atténuation du changement climatique (Annexe 1) et à l'adaptation au changement climatique (Annexe 2).

Bien que très détaillé, les règlements délégués taxonomie publiés ne définissent cependant pas précisément les règles permettant de déterminer le caractère éligible des activités de fabrication des « véhicules à usage spécial », catégorie qui comprend notamment les camping-cars et les caravanes (80 % du chiffre d'affaires de Trigano en 2022). Les textes font référence uniquement à la fabrication des « véhicules de transport ». Or, conformément à l'article R111-47 du code de l'urbanisme, le camping-car est assimilé à une caravane : ce sont des véhicules à usage spécial (« VASP* ») terrestres habitables destinés à une occupation temporaire ou saisonnière, à usage de loisirs, qui conservent en permanence un moyen de mobilité. A ce stade de la compréhension des textes par Trigano, les activités de fabrication des camping-cars et caravanes n'entrent donc pas dans la classification des activités de fabrication de « véhicules de transport » tels que définis par la réglementation européenne environnementale.

Trigano a ainsi conclu que ses activités économiques principales ne sont pas couvertes par l'Acte délégué relatif au volet climatique de la taxonomie et ne sont, par conséquent, pas éligibles à la taxonomie.

OPEX / CAPEX

En raison de l'absence de chiffre d'affaires éligible, les OPEX et les CAPEX rattachées aux activités économiques principales de Trigano ne peuvent pas être qualifiées d'éligibles. Par conséquent, l'analyse de l'éligibilité des CAPEX et OPEX a porté exclusivement sur les « mesures individuelles » permettant aux activités cibles de devenir « bas carbone » ou de conduire à des réductions de gaz à effet de serre, comme définies dans le règlement Taxonomie de l'UE.

OPEX

Les dépenses opérationnelles totales comprennent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme, à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien quotidien des actifs corporels. Les analyses ont mené à la conclusion de la non-matérialité du ratio OPEX (i.e inférieures à 5%), le critère d'exemption a été appliqué et le KPI OPEX éligible n'a pas été calculé.

* Véhicules Automoteurs spécialisés d'un poids total autorisé en charge égal ou inférieur à 3,5 tonnes

CAPEX

Les CAPEX comprennent l'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles, l'acquisition de droits d'utilisation ainsi que les immobilisations liées à des regroupements d'entreprises. Pour l'exercice 2022, le montant total des CAPEX s'élève à 78,2 millions d'euros (dont 13,7 M€ au titre de la norme IFRS 16).

Les capex éligibles concernent principalement les acquisitions de droits d'utilisation relatifs aux baux immobiliers et les acquisitions de bâtiments (rattachés à l'activité 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments résultant des annexes I et II des Actes Délégués Climat). Ainsi, en 2022, le ratio de Capex éligibles s'élève à 33,6 %.

Indicateurs clés de performance (« KPIS »)

Le chiffre d'affaires consolidé et le montant total des CAPEX de Trigano peuvent être réconciliés respectivement avec le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie (acquisition d'immobilisations incorporelles et incorporelles) à la section 4. du présent rapport annuel.

| | Total 2022 (en M€) | Part des activités économiques principales à la taxonomie | |
|--------------------|-------------------------------------|--|---------------|
| | | éligibles | non éligibles |
| Chiffre d'affaires | 3 177,2 | 0,0% | 100,0% |
| OPEX | critère de non matérialité appliqué | | |
| CAPEX | 78,2 | 33,6% | 66,4% |

Politique générale en matière d'environnement

La politique de Trigano en matière de protection de l'environnement se déploie selon deux axes principaux :

- le développement de produits toujours plus respectueux de la nature avec en particulier la recherche de la réduction du poids, de la consommation en énergie et de l'empreinte carbone des véhicules ainsi que la mise en œuvre de matériaux et d'emballages recyclés ou recyclables ;
- la recherche et la mise en œuvre des meilleures pratiques avec en particulier la diminution des impacts environnementaux liés aux différents rejets et aux ressources utilisées, la réduction de la production de déchets dangereux et non dangereux, la sobriété énergétique ainsi que le développement de l'utilisation d'énergies renouvelables.

Organisation de la Société pour mettre en œuvre sa politique environnementale

La Direction Générale pilote directement la politique environnementale du groupe en s'appuyant sur les responsables des sites et sur un bureau d'études conseil. Depuis 2002, celle-ci a développé un suivi des données environnementales quantitatives et qualitatives, s'appuyant sur des Indicateurs Clés de Performance (ICP).

L'amélioration de ces ICP constitue un objectif primordial pour toutes les entités du groupe. Le bureau d'études conseil a ainsi pour mission de recueillir, contrôler, valider et consolider les données environnementales afin d'en garantir la fiabilité et contribuer à leur analyse.

Une veille interne permanente concernant la réglementation en matière d'environnement a été mise en place par ailleurs afin de contribuer à l'amélioration continue de la politique environnementale du groupe.

Des notes d'information, d'orientation et de performances environnementales sont transmises régulièrement aux responsables des sites pour l'établissement de leurs plans d'actions.

Chaque année, la Direction Générale sélectionne plusieurs sites sur lesquels sont menés des audits environnementaux et des revues de données environnementales qui sont effectuées par le département d'audit interne de Trigano.

Enfin, en décembre 2021, Trigano a recruté un directeur de la transition énergétique afin de conduire et coordonner les travaux sur la transition énergétique des véhicules de loisirs.

3.2.1. Cartographie des risques

Trigano réalise de manière périodique une cartographie des risques environnementaux portant sur l'ensemble des activités de production industrielle de ses sites. La cartographie réalisée en 2019/2020 a confirmé une exposition limitée du groupe à ce type de risques en raison de la nature de ses activités de production industrielle.

Il est précisé que les entités ayant uniquement des activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif, ne font pas partie du périmètre de ce rapport.

Les indicateurs de suivi des risques environnementaux identifiés sont les suivants :

- la consommation d'eau ;

Consommation d'eau

L'eau est utilisée sur les sites essentiellement pour la consommation du personnel, le nettoyage et les tests d'étanchéité des véhicules et de leurs réservoirs. Elle est issue principalement du réseau d'eau potable.

Risque identifié

La consommation d'eau a été retenue comme un enjeu environnemental principal compte-tenu de son impact environnemental et économique.

- la consommation d'énergies ;
- le taux de valorisation et de recyclage des déchets non dangereux.

Les autres risques, identifiés comme faibles par rapport aux activités de Trigano, n'ont pas été pris en considération.

Ces ICP sont rapportés aux chiffres de production de Véhicules De Loisirs (VDL = camping-cars, caravanes, résidences mobiles) :

- exercice 2020/2021 : 68 225 Véhicules de loisirs produits ;
 - exercice 2021/2022 : 59 956 Véhicules de loisirs produits ;
- soit une baisse globale des volumes fabriqués de 12,1 %.

Politique mise en œuvre

Diverses actions régulières sont menées par les Business units afin de maîtriser la consommation d'eau, par exemple : déploiement de compteurs digitaux, recyclage des eaux de lavage, tests de vérification d'étanchéité des véhicules et de leurs réservoir, utilisation des eaux de pluie pour les toilettes.

Des efforts de sensibilisation et des actions pour détecter et traiter rapidement les fuites d'eaux ont été mis en œuvre. Ils ont permis une réduction du volume des fuites d'eau de 60% entre les deux exercices.

Résultats et indicateur clé de performance :

| | 2021/2022 | 2020/2021 | Evolution |
|---|----------------------------------|----------------------------------|-----------|
| Consommation totale d'eaux tous sites (fuites comprises) | 118,3 milliers de m ³ | 129,3 milliers de m ³ | - 8,5 % |
| Consommation totale d'eaux tous sites corrigée (hors fuites) | 111,6 milliers de m ³ | 112,2 milliers de m ³ | - 0,5 % |
| Consommation totale d'eaux corrigée pour sites de production VDL seuls (hors fuites) | 93,4 milliers de m ³ | 92,6 milliers de m ³ | +0,9 % |
| Ratio de consommation d'eau corrigée par VDL produit (hors fuites) | 1,56 m ³ /VDL | 1,36 m ³ /VDL | + 14,7 % |
| Usages industriels seuls par VDL produit (hors fuites) | 0,80 m ³ /VDL | 0,58 m ³ /VDL | + 37,9 % |
| Consommations du personnel par VDL produit (hors fuites) | 0,76 m ³ /VDL | 0,78 m ³ /VDL | - 2,6 % |

La consommation d'eau hors fuites bien que stable par rapport à l'exercice précédent, se dégrade rapportée à la production de VDL. En effet les perturbations rencontrées dans l'approvisionnement des bases roulantes pour camping-car ont affecté la productivité

de la plupart des sites et donc diminué le diviseur de l'indicateur clé de performances. Des fuites d'eaux non identifiées restent également possibles. Un travail d'identification et de résolution doit être effectué.

Consommation d'énergies

La consommation d'énergies des sites de production est liée aux opérations industrielles de fabrication, au chauffage, au transport, à l'éclairage et au nettoyage des produits.

Les énergies achetées et consommées sur les sites sont : l'électricité, le gaz naturel, les autres gaz (butane, propane), le fioul et le gasoil. Une partie des sources d'énergie est d'origine renouvelable. Elles sont, soit produites en interne sur les sites (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, réutilisation en interne de déchets bois pour alimenter des chaudières), soit fournies par des opérateurs externes (solaire, éolien, hydraulique, bioénergies, etc.), en fonction du mix énergétique.

Risque identifié

La consommation d'énergies sur les sites de production a été retenue compte-tenu de son impact environnemental et économique, ce dernier renforcé par la crise énergétique actuelle. Concernant l'empreinte carbone de Trigano, cette consommation sur les sites représente une faible part, alors que la partie la plus importante est liée à la phase d'utilisation des produits.

Politique mise en œuvre

La politique mise en œuvre par Trigano consiste à réduire l'intensité énergétique, à améliorer l'efficacité énergétique, à augmenter le recours aux énergies renouvelables et réduire le poids des véhicules produits.

Actions engagées

Parmi les actions d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites de production réalisées sur cet exercice on note : l'isolation thermique des bâtiments et de leurs accès, la mise en place de déstratificateurs, le verdissement de la flotte de véhicules (électriques ou hybrides), la recherche de fuites d'air comprimé, le suivi des consommations, la réalisation d'audits énergétiques, l'usage de la visioconférence et l'incitation au covoiturage, l'installation d'éclairage LED le cas échéant à détection automatique, le chauffage et la climatisation par pompe à chaleur, la ventilation à double flux, l'installation de nouvelles chaudières plus performantes. L'étude de la faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïques supplémentaires a été lancée sur plusieurs sites.

Les véhicules de loisirs produits sont aussi régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie et donc de leur empreinte carbone, comme par exemple l'installation de l'éclairage LED.

Résultats et indicateur clé de performance :

| | 2021/2022 | 2020/2021 | Evolution |
|--|-----------------------|-----------------------|--------------|
| Consommation totale d'énergies tous sites | 116,5 millions de kWh | 125,4 millions de kWh | - 7,1 % |
| Dont consommation totale d'énergies (Sites VDL uniquement) | 84,9 millions de kWh | 97,0 millions de kWh | - 12,5 % |
| Dont Consommation totale d'énergies d'origines renouvelables tous sites | 16,6 millions de kWh | 14,3 millions de kWh | + 16,1 % |
| Part des énergies renouvelables sur la consommation totale | 14,3 % | 11,4 % | + 2,9 points |
| Ratio de consommation totale d'énergies par VDL produit | 1 416 kWh/VDL | 1 421 kWh/VDL | - 0,3 % |

On constate une stabilisation de cet ICP. Par ailleurs, le recours aux énergies renouvelables augmente de 2,9 points, représentant sur l'exercice 14,3 % de la consommation d'énergies totales.

4,3% de la consommation totale est assurée par une énergie renouvelable d'origine interne produite sur site avec du solaire et de la biomasse.

Production des déchets non dangereux

La production des déchets non dangereux sur les sites est liée essentiellement aux processus de travail de bois et de métaux ainsi qu'aux emballages.

Risque identifié

La production des déchets non dangereux a été retenue comme un enjeu principal compte-tenu de son impact environnemental et économique.

Politique mise en œuvre

La politique d'amélioration de la gestion des déchets non dangereux mise en œuvre comprend :

- la réduction de la consommation de matières premières ;
- la sensibilisation du personnel au tri sélectif ;
- l'augmentation du taux de valorisation/recyclage ;
- le développement du compactage des déchets ;
- la recherche de nouvelles filières de valorisation et de recyclage hors-site pour les déchets mélangés (chutes des panneaux, polystyrène ...).

Indicateur clé de performance

| | 2021/2022 | 2020/2021 | Evolution |
|--|---------------|---------------|-----------|
| Production des déchets non dangereux tous sites | 29 682 tonnes | 34 097 tonnes | - 12,9 % |
| Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux | 75,7 % | 75,6 % | + 0,1 % |

Si le tonnage a diminué, le taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux est pratiquement stable par rapport à l'exercice précédent. Afin d'améliorer davantage celui-ci, des recherches de filières innovantes sont développées.

Trigano est notamment investi de longue date dans la création d'une filière française de déconstruction de mobiles-homes « Eco mobil homes » qui a fêté son 10^{ème} anniversaire ; depuis 2011, 15000 résidences mobiles de loisirs en fin de vie ont été ainsi retirées pour être démantelées, soit près de 30000 tonnes de matières traitées et valorisées.

3.2.2. Autres Informations

En dehors des risques principaux, Trigano consacre des moyens à la prévention des pollutions et à la prise en compte d'autres risques environnementaux.

Dispositifs de prévention

Evaluation et certification en matière d'environnement

Plusieurs sites, parmi les plus importants de Trigano, sont certifiés ISO 14001 : Adria Mobil, Trigano SpA, SEA SpA, et Benimar.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains et financiers sont alloués pour mettre en œuvre la politique environnementale de Trigano. Durant l'exercice 2021/2022, les dépenses spécifiques en matière d'environnement (investissements en équipements, études, audits, etc.) se sont inscrites en hausse de 57,5 % par rapport à l'exercice précédent, s'élevant à 1,26 millions d'euros.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Trigano n'a pas comptabilisé de provisions ou de garanties sur les risques environnementaux en complément des garanties figurant dans ses contrats

d'assurances, à l'exception d'une faible provision pour les contrôles semestriels de la nappe du site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité de ce site.

Au cours de cet exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'est survenu.

Mesures de lutte contre la pollution

Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les contrôles réglementaires des rejets réalisés au niveau des sites soumis à cette obligation au cours de l'exercice 2021/2022 ont révélé des non-conformités sur quatre sites. Celles-ci concernent les rejets atmosphériques sur un site français et un site tunisien, les rejets d'eaux usées sur un site français et de dépassement de bruit la nuit sur un site slovène. Des actions ont été engagées pour y remédier.

Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

La nature des activités exercées par Trigano et l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activité limitent les nuisances pour les populations riveraines. Aucune plainte pour bruit n'a été enregistrée durant cet exercice.

Economie circulaire (hors DND)

Prévention et gestion des déchets dangereux

La production des déchets dangereux est principalement liée aux activités industrielles de traitement de surface, de collage et de peinture ainsi qu'aux emballages.

| | 2021/2022 | 2020/2021 | Evolution |
|---|--------------|--------------|------------------------------|
| Production des déchets dangereux tous sites | 652,9 tonnes | 632,3 tonnes | + 3,2 % |
| Taux de valorisation/recyclage des déchets dangereux | 37,8 % | 23,5 % | Amélioration de +14,3 points |
| Coût de traitement des déchets dangereux et des déchets non dangereux | 3 211,4 k€ | 3 603,2 k€ | - 10,9 % |

Le taux de valorisation/recyclage des déchets dangereux est en nette amélioration.

Le coût de traitement de l'ensemble des déchets produits par Trigano est en baisse. Cette évolution est de même ordre de grandeur que la baisse de la production de véhicules de loisirs durant cet exercice.

Consommation de matières premières

Les principaux matériaux utilisés sur les sites de production sont d'origines naturelles, comme le bois, ou industrielles (métaux, polystyrène, polyester, plastiques, etc.).

Trigano développe depuis plusieurs années la production de composants tels que les éléments de mobilier, les pièces métalliques, les coussins, rideaux et matelas ainsi que certaines pièces en polyester, s'assurant ainsi la maîtrise des processus de production.

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux et l'usage de produits de substitution (matériaux composites, produits recyclés, etc.) a été engagée afin de réduire l'impact écologique des véhicules et des équipements de loisirs produits.

Ceci se traduit sur les sites notamment par le développement de la réutilisation des emballages en carton, des rebuts et des chutes de bois et par l'expérimentation de nouveaux matériaux.

Autres risques

Trigano n'a pas initié d'action particulière pour les risques concernant peu ses activités tels que la protection de la biodiversité, le bien-être animal, le gaspillage alimentaire ou la lutte contre la précarité alimentaire.

Changement climatique

Définition des scopes

Les émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) correspondent :

- aux émissions générées directement par les activités sur les sites (scope 1) ;
- aux émissions indirectes liées aux consommations de toutes sources d'énergies sur les sites (scope 2) ;
- aux autres émissions indirectes en amont et en aval de la production (achats matières, transports, usages des véhicules mis sur le marché, leur fin de vie, etc.) (scope 3).

Mise à jour des données

Des bilans carbone ont été réalisés à partir de 2010 sur les principaux sites de production de camping-cars et caravanes de Trigano en France, en Italie, en Espagne et en Slovénie. Ils sont régulièrement mis à jour.

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont les dernières disponibles sur ces sites.

| Sites | Trigano VDL* | Adria Mobil doo | SEA SpA | Trigano SpA | Benimar | Périgord VDL | Autostar | |
|---|---|--|---|---|---|--------------|---------------------------|-----|
| Pays | France | Slovénie | Italie | Italie | Espagne | France | France | |
| Nature précise de la production | CC profilés/ Capucines/ Caravanes | CC profilés/ Capucines/ Intégraux/ Vans/ Caravanes | CC profilés/ Capucines/ Intégraux | CC profilés/ Capucines/ Intégraux | CC profilés/ Capucines/ Intégraux | Vans | CC profilés/ Intégraux | |
| Exercice de référence | 2019-2020 | 2019-2020 | 2019-2020 | 2019-2020 | 2017-2018 | 2016-2017 | 2015-2016 | |
| Production | Camping-cars | 4 225 | 7 656 | 1 468 | 3 240 | 3 138 | 1 709 | 903 |
| | Caravanes | 3 450 | 6 796 | | | | | |
| GES Total/VDL en TCO ₂ eq (Scopes 1-2-3) | Camping-cars | 96 | 103 | 98 | 97 | 118 | 88 | 124 |
| | Caravanes | 10 | 14 | | | | | |
| | Camping-cars & Caravanes (moyenne pondérée) | 58 | 61 | | | | | |

CC : Camping-Cars

(*) Les ratios moyens pour les rejets de GES par camping-car et caravane de Trigano VDL ont été mis à jour suite au dernier bilan carbone.

L'utilisation des véhicules de loisirs sur route par les clients ainsi que leur fin de vie (une partie du scope 3) représentent entre 85 % et 93 % de l'empreinte carbone de Trigano tandis que leur production ne représente que 7 % à 15 % de cette empreinte carbone.

Sur la base des derniers ratios disponibles du site de Trigano VDL (10 tCO₂eq de rejet par caravane et 96 tCO₂eq de rejet par camping-car de type profilés), la quantité totale de GES pour la production totale de Trigano en camping-cars et caravanes (42 138 camping-cars et 13 300 caravanes) pourrait être estimée à 4 178 248 tCO₂eq pour l'exercice 2021-2022 (en baisse de 18,2 % par rapport à l'estimation 2020/2021).

Le ratio de GES pour la production totale de Trigano en camping-cars et caravanes rapporté au chiffres d'affaires correspondant (2 514,2 M€ en 2021-2022, et 2 390,5 M€ en 2020-2021) est de 1 662 tCO₂eq/M€ en 2021-2022, comparé à 2 137 tCO₂eq/M€ en 2020-2021, soit une baisse de 22,2 % de l'intensité carbone au cours de l'exercice.

Les données présentées dans le tableau ci-avant sont représentatives des produits les plus fabriqués par Trigano. La quantité des rejets de GES uniquement pour les sites de Trigano VDL, Autostar, Périgord VDL, SEA SpA, Trigano SpA, Benimar et Adria Mobil Doo (ensemble camping-cars et caravanes) pour lesquels des bilans carbone ont été réalisés, représente globalement 69 % du total des rejets de GES des sites de production de VDL du groupe.

Toutefois, Trigano a souhaité approfondir le calcul des émissions carbone des VDL, notamment pour les aspects utilisation et fin de vie des véhicules de loisirs.

Une étude a donc été engagée durant cet exercice, incluant les dix principaux sites de production de véhicules de loisirs, visant à développer une approche méthodologique standardisée et harmonisée de réalisation de bilan carbone. Cette étude en cours, va permettre de disposer de données comparables entre les différents sites et contribuera à améliorer le pilotage.

Plan d'actions engagées

Trigano a engagé un certain nombre d'actions pour réduire son empreinte carbone :

- production : une recherche régulière de réduction de la consommation d'énergie des VDL en agissant sur leur structure et leurs équipements ;
- utilisation : une recherche de meilleurs aérodynamismes des VDL afin de diminuer la prise au vent et ainsi la consommation de carburant.

La première promotion du junior committee a eu pour mission de travailler sur l'empreinte carbone du groupe. Elle a présenté ses réflexions en comité stratégique.

Celles-ci seront approfondies par les responsables concernés, qu'il s'agisse de l'évolution des produits, de la chaîne d'approvisionnement ou de la production. Dans ce cadre, un retour d'expérience sur la production d'énergie solaire sur site a aussi permis de stimuler l'étude de nouveaux projets d'énergie renouvelable. Enfin, l'objectif managérial de développement des compétences et de transversalité associé à ce comité a été atteint.

L'évolution régulière des normes européennes des rejets atmosphériques pour les véhicules motorisés dont les camping-cars (Euro6d), a entraîné une réduction de ces rejets grâce à l'usage des moteurs moins gourmands et plus économiques.

Défis et perspectives

Les politiques publiques évoluent et, avec l'impact des événements géopolitiques récents, génèrent de nouveaux défis : des normes antipollution plus contraignantes, l'augmentation des prix des énergies ainsi que la nécessité de la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

De nouvelles contraintes vont impacter le développement produits des constructeurs automobiles partenaires de Trigano en raison :

- de la volonté annoncée par l'Union Européenne de voir disparaître à terme les véhicules thermiques (objectif de ne plus avoir d'immatriculations de tels véhicules neufs à partir de 2035)
- du durcissement des limites réglementaires relatives aux émissions polluantes des véhicules diesel avec l'arrivée de la norme Euro 7 en 2025 :
 - Baisse des émissions à l'échappement
 - Limitation des émissions de particules liées aux organes de freinage
 - Limitation des émissions de particules liées à l'abrasion des pneumatiques
 - Limitation de la perte de capacité des batteries électriques dans le temps

Pour relever ces défis, Trigano doit se préparer :

- à intégrer dans ses gammes de camping-cars des bases roulantes conformes aux normes Euro7 dans les délais impartis (et notamment anticiper les contraintes liées à l'évolution du poids des véhicules)
- à concevoir des véhicules de loisirs adaptés à des motorisations électriques

Trigano a engagé cette démarche de transition énergétique avec les différentes parties prenantes :

- partenariats en amont avec les constructeurs automobiles
- analyses des impacts des évolutions attendues sur la conception de véhicules de loisirs
- implication au sein des instances nationales et européennes pour une bonne prise en compte des spécificités des véhicules de loisirs par les pouvoirs publics.

Atouts de la filière

Les véhicules de loisirs sont des produits utilisés principalement pour leur fonction d'habitation et qui permettent une réduction des impacts environnementaux par rapport à d'autres modes de loisirs. Ainsi, leur usage induit des économies de consommation d'eau et d'énergie par rapport à un séjour à domicile ou à l'hôtel.

Des études ont montré que l'utilisation des véhicules de loisirs est plus respectueuse de l'environnement que la plupart des modes de vacances ou de loisirs concurrents*.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

A ce jour, les sites de Trigano n'ont pas été affectés par des événements naturels exceptionnels provoqués par le changement climatique..

* Ostfoldforskning – sept. 2018 : « the climate impact of taking one's own cabin on holiday – a greenhouse gas account for motorhomes »;
Paolo Fiamma Pisa university – juil. 2015 : "Mobile Lodging Unit: First Experimental Research in Italy on the Sustainability of the Recreational Vehicles".

3.3. Enjeux relatifs au respect des droits de l'Homme

Conformément à la charte éthique, les collaborateurs de Trigano sont appelés à s'interdire toute violation des droits de l'Homme, et à veiller à ce que les parties prenantes avec lesquelles ils agissent en fassent de même. La nouvelle charte éthique adoptée en 2018 actualisant les standards élevés d'intégrité définis et véhiculés par celle adoptée en 2005, est venue réaffirmer la volonté de la Direction Générale d'accompagner la croissance de la Société dans le respect des lois et des meilleures pratiques.

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Trigano, entreprise multiculturelle, reconnaît la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise. La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées.

La charte éthique insiste sur la nécessité de respecter la législation du travail et prohibe donc toute mesure de discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, à la religion ou aux convictions politiques. Elle interdit l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les entités du Groupe ou chez ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients). L'emploi de travailleurs en situation illégale est également prohibé.

Afin de promouvoir les initiatives prises en la matière, la communication interne s'attache à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors. La liberté d'expression, d'association et d'adhésion à des syndicats est également préservée.

Trigano emploie 448 personnes en situation de handicap, dont 158 en France, répondant ainsi à 84,5% % de ses obligations légales en métropole. En Serbie, Trigano emploie avec une organisation adaptée, 113 personnes handicapées sur un effectif de 306 personnes.

Protection des données à caractère personnel

Le respect de la protection des données à caractère personnel constitue un facteur de confiance, valeur à laquelle Trigano tient particulièrement.

Aussi, chaque partie prenante de Trigano ayant à connaître des données à caractère personnel est tenue de signer un accord de confidentialité et une charte sur la protection de ces données. La nouvelle matrice du contrat cadre d'achat groupe a été renforcée sur les aspects RGPD afin que tous les partenaires s'engagent sur leur respect.

Des évolutions étant intervenues depuis l'entrée en vigueur tant du RGPD que de la loi dite « informatique et liberté », Trigano et ses filiales, soucieuses du respect des droits des individus sur leurs données à caractère personnel, ont considéré qu'il était nécessaire de renouveler la formation de l'ensemble des délégués à la protection des données. Aussi, plusieurs sessions de formation et sensibilisation seront déployées afin de permettre aux délégués à la protection des données d'acquérir, pour certains et, d'approfondir, pour d'autres, leurs connaissances en matière de protection des données à caractère personnel.

Trigano poursuit ses démarches de sensibilisation de son personnel et de régularisation d'avenants spécifiques sur la protection des données à caractère personnel avec toute nouvelle partie prenante.

3.4. Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Depuis toujours, Trigano veille à développer ses activités en tout lieu dans le respect des valeurs de probité et d'éthique professionnelle, et en luttant contre toute forme de corruption.

Dans le cadre du renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin 2), Trigano a intensifié sa politique de prévention et de lutte contre la corruption en réaffirmant ses valeurs de probité et d'éthique dont chaque collaborateur est le garant.

Au cours de l'exercice 2022, Monsieur Stéphane GIGOU, Président du Directoire, a pris la présidence du comité de pilotage anti-corruption et éthique, succédant à Madame Marie-Hélène Feuillet, désormais membre du Conseil de Surveillance. Sous l'autorité de son Président, ce comité fédère les actions conjointes du Directoire, et des équipes achat, audit interne, finance, juridiques et ressources humaines.

Une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été élaborée selon quatre axes : organisation et secteur, management, relations avec les tiers et opérations, en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique. La synthèse de cette cartographie fait ressortir un faible degré d'exposition à la corruption de Trigano et de ses filiales. Cette cartographie est actualisée annuellement.

Sur cette base, le Groupe a élaboré un code de conduite anti-corruption fixant les principes à respecter par chaque collaborateur. Ce code prévoit que tout manquement à ses dispositions est sanctionné selon le régime disciplinaire applicable.

Le code de conduite anti-corruption, la charte éthique et le dispositif d'alerte anti-corruption reprenant les dispositifs de la loi Sapin 2 sont appliqués dans toutes les business units de Trigano en France comme à l'étranger. Ils sont remis à chaque salarié ainsi qu'aux parties prenantes de Trigano et sont accessibles à tous sur son site internet.

L'appropriation par chaque collaborateur de ces principes anti-corruption et éthique est assurée par la formation des salariés les plus exposés au regard de la cartographie des risques, en France et à l'étranger. Cette formation est réalisée dans l'année d'intégration du nouveau collaborateur identifié comme exposé, puis renouvelée à minima tous les trois ans pour tous les salariés concernés : 263 personnes ont été formées au cours de l'exercice 2022.

Dispositif général d'alerte

Afin de permettre à ses collaborateurs et à ses parties prenantes de remonter les cas de violation de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption dont ils auraient connaissance, Trigano a mis en place un dispositif sécurisé d'alerte professionnelle organisant un recueil des signalements par gestion interne. Le contenu de ce dispositif d'alerte et son guide de fonctionnement sont remis à tous les collaborateurs de Trigano ainsi qu'à ses parties prenantes en même temps que la charte éthique et le code de conduite anti-corruption.

Lutte contre l'évasion fiscale

Trigano veille à conduire ses activités en conformité avec les lois fiscales applicables. Les obligations déclaratives et le paiement de l'impôt sont réalisés dans les pays où le Groupe est présent.

Avis motivé de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière

Aux actionnaires

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Trigano, nous vous présentons notre rapport sur les informations contenues dans la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 août 2022 (ci-après la « déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce. RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Responsabilité de la Société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO17020.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les plans actions, les résultats des politiques incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la société des autres dispositions légales applicables le cas échéant, [en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2 (lutte contre la corruption)] ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 14 septembre 2018 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du processus de collecte au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente, le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant les indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;

- Nous avons apprécié le processus d'identification, de hiérarchisation et de validation des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16. Comme la Société le mentionne dans sa Déclaration, les trois sociétés de distribution intégrées en cours d'exercice n'ont pas été intégrées dans la catégorie des informations environnementales. De même, les entités ayant uniquement des activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif ne font pas partie du périmètre de la Déclaration pour la partie concernant l'environnement.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration ;
- Nous avons mis en œuvre sur les indicateurs clés de performance liés aux risques principaux (consommation énergétique par véhicule, consommation d'eau par véhicule, taux de recyclage des déchets non dangereux, taux d'absentéisme, taux de fréquence et taux de gravité des accidents, nombre d'heures de formation par personne), et sur une sélection d'autres résultats que nous avons considérés les plus importants (consommation d'électricité et de gaz, émissions de gaz à effet de serre, corruption, protection des données, achats responsables) :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Trigano VAN en Italie, AutoTrail au Royaume-Uni, Podgorje en Slovénie, Techwood, Trigano MDC et Trigano Remorques en France) et couvrent pour le volet social 17%, pour le volet environnemental entre 15,2% et 24,1%, pour les autres volets 100% des données consolidées des indicateurs et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, résultats) que nous avons considérées les plus importantes (politique environnementale, maîtrise des risques dans la chaîne d'approvisionnement, lutte contre la corruption, protection des données personnelles) ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la société.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Moyens et ressources

Nous avons mené 24 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, formation, environnement et achats. La mission a été effectuée entre septembre et novembre 2022. Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère.

Paris, le 7 novembre 2022

Gérard SCHOUN
Patrice LABROUSSE

4. Activités & Résultats du Groupe

| | | |
|-------------|--|------------|
| 4.1. | Commentaires sur l'exercice 2022/2023 | 57 |
| 4.1.1. | Activité commerciale | 57 |
| 4.1.2. | Croissance externe | 59 |
| 4.1.3. | Résultat consolidé de l'exercice | 60 |
| 4.1.4. | Adaptation de l'outil de production | 60 |
| 4.1.5. | Perspectives | 61 |
| 4.1.6. | Activité de la Société mère sur l'exercice | 62 |
| | Comptes sociaux | 62 |
| | Conséquences environnementales de l'activité sociale | 62 |
| | Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance | 63 |
| | Evénements post-clôture | 63 |
| 4.2. | Comptes Consolidés | 64 |
| | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 99 |
| 4.3. | Comptes Sociaux | 104 |
| | Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 118 |
| | Rapport spécial des CAC sur les conventions et engagements réglementés | 123 |
| | Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers | 126 |

4.1. Commentaires sur l'exercice

Dans un marché porteur pénalisé par d'importantes difficultés d'approvisionnement et une forte inflation, Trigano a réalisé un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros en 2021/22, en croissance de +8,3%. Grâce à la solidité de sa structure financière, votre Société a pu réaliser en février 2022 une opération de croissance externe structurante avec l'acquisition des trois principaux groupes de distribution de véhicules de loisirs français. Celle-ci a contribué pour 231,7 M€ à la hausse du chiffre d'affaires consolidé.

Dans un environnement particulièrement perturbé, Trigano est parvenu à maintenir un bon niveau de rentabilité grâce d'une part, à une gestion efficace de ses moyens de production confrontés à la baisse des livraisons de bases roulantes pour camping-cars, et, d'autre part, à un pilotage fin des évolutions des tarifs de ses produits en fonction de l'évolution de ses prix d'achats.

Le bénéfice opérationnel courant consolidé atteint 342,7 M€ et représente 10,8% du chiffre d'affaires, il comprend la contribution nette des sociétés acquises au cours de l'exercice pour 12,3 M€, après prise en compte de l'amortissement de la clientèle et du carnet de commandes à hauteur de 9,4 M€. Retraité de cet amortissement, le bénéfice opérationnel courant consolidé s'est élevé à 352,1 M€, soit 11,1% du chiffre d'affaires (contre 357,9 M€ en 2020/2021). Le bénéfice net consolidé, part du Groupe, s'établit à 278,5 M€ contre 222,7 M€ en 2020/2021, soit 14,6 € par action.

Ces résultats ont permis à Trigano de renforcer à nouveau sa structure financière avec des capitaux propres de l'ensemble consolidé en progression à 1 340,7 M€ (1 177,4 M€ au 31 août 2021) et une trésorerie nette toujours positive (125,7M€ au 31 août 2022).

Au cours de l'exercice, en sus de l'acquisition des trois principaux groupes de distribution de véhicules de loisirs français, votre société a poursuivi son programme d'investissements à hauteur de 64,5 M€ (hors impacts IFRS 16) et versé 95,1 M€ de dividendes à ses actionnaires.

4.1.1. Activité commerciale

Les ventes de Véhicules de loisirs (2 932,9 M€) sont stables à périmètre constant, la progression des ventes de caravanes, de résidences mobiles et d'accessoires compensant la baisse des ventes de camping-cars affectées par la pénurie de bases roulantes. L'apport des acquisitions de l'exercice permet d'afficher une croissance de 8,5% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires de l'activité Equipement des loisirs (244,3 M€) est en hausse de 5,5%.

Les ventes réalisées en Europe se sont élevées à 3 077,1 M€ et représentent 96,8% du chiffre d'affaires consolidé (96,2% en 2020/2021) ; les trois groupes de distribution français acquis le 1er février 2022 ont contribué pour 227,6 M€ au chiffre d'affaires (sur 7 mois).

Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

| | 2022 | 2021 |
|---------------------|----------------|----------------|
| France | 30,9 % | 25,1 % |
| Allemagne | 24,5 % | 26,9 % |
| Royaume-Uni | 10,2 % | 12,8 % |
| Europe du Nord | 6,6 % | 7,1 % |
| Benelux | 9,0 % | 9,0 % |
| Italie | 5,2 % | 5,6 % |
| Espagne | 5,0 % | 4,8 % |
| Autre pays | 8,5 % | 8,7 % |
| Total Europe | 100,0 % | 100,0 % |

Véhicules de loisirs

| | 2021/2022 | 2020/2021 | Evolution (%) | 2021/2022 à périmètre et taux de change constants | Evolution à périmètre et taux de change constants (%) |
|-----------------------------|----------------|----------------|---------------|---|---|
| Camping-cars | 2 267,9 | 2 186,0 | 3,7 | 2 070,6 | -5,3 |
| Caravanes | 246,3 | 204,5 | 20,4 | 240,6 | 17,7 |
| Résidences mobiles | 108,7 | 73,4 | 48,1 | 108,7 | 48,1 |
| Sous total Véhicules | 2 622,9 | 2 463,9 | 6,5 | 2 419,9 | -1,8 |
| Accessoires pour VDL | 262,5 | 207,6 | 26,4 | 240,5 | 15,8 |
| Autres | 47,5 | 30,8 | 54,2 | 26,6 | -13,6 |
| Total VDL | 2 932,9 | 2 702,3 | 8,5 | 2 687,0 | -0,6 |

Camping-cars

L'industrie du camping-car a été particulièrement affectée cette année par la baisse de la livraison des bases roulantes par les constructeurs automobiles et notamment par Stellantis leader du marché. Dans un contexte de forte demande et de stocks bas, l'évolution des immatriculations traduit l'impact de ces difficultés sur la production de camping-cars en Europe :

| Immatriculations | Saison | | Evolution (%) |
|---------------------|----------------|----------------|---------------|
| | 2021/2022 | 2020/2021 | |
| Allemagne | 70 666 | 83 515 | -15,4 |
| France | 24 774 | 30 057 | -17,6 |
| Royaume-Uni | 11 891 | 15 533 | -23,4 |
| Suisse | 7 091 | 8 137 | -12,9 |
| Autres pays | 6 166 | 7 231 | -14,7 |
| Belgique | 5 924 | 7 150 | -17,1 |
| Italie | 5 919 | 7 175 | -17,5 |
| Espagne | 5 565 | 6 620 | -15,9 |
| Autriche | 5 263 | 4 543 | 15,8 |
| Suède | 3 670 | 5 102 | -28,1 |
| Pays-Bas | 2 327 | 3 066 | -24,1 |
| Norvège | 2 206 | 3 180 | -30,6 |
| Finlande | 1 585 | 2 579 | -38,5 |
| Total Europe | 153 047 | 183 888 | -16,8 |

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations des Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

Les ventes de Trigano sont en hausse de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent grâce à la contribution de l'acquisition de CLC, Loisiréo et SLC. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en retrait de 5,3% : la forte demande pour les camping-cars en Europe n'a pu se concrétiser par une hausse du chiffre d'affaires en raison des difficultés d'approvisionnement en bases roulantes.

Au cours de l'exercice, Trigano a ainsi produit et vendu 45 013 camping-cars neufs au cours de l'exercice (52 637 en 2020/2021).

Caravanes

Après une année record en 2021/2022, les immatriculations de caravanes ont diminué de 8,8 % en Europe.

Malgré une baisse de 8,7 %, l'Allemagne en est resté le principal marché.

| immatriculations | Saison | | Evolution (%) |
|---------------------|---------------|---------------|---------------|
| | 2021/2022 | 2020/2021 | |
| Allemagne | 24 043 | 26 330 | -8,7 |
| Royaume-Uni | 15 845 | 17 182 | -7,8 |
| France | 7 857 | 7 647 | 2,7 |
| Pays-Bas | 7 784 | 8 565 | -9,1 |
| Autres pays | 6 075 | 6 423 | -5,4 |
| Suède | 3 192 | 4 019 | -20,6 |
| Danemark | 2 228 | 3 029 | -26,4 |
| Norvège | 2 203 | 2 708 | -18,6 |
| Espagne | 1 644 | 1 911 | -14,0 |
| Suisse | 1 643 | 1 709 | -3,9 |
| Total Europe | 72 514 | 79 523 | -8,8 |

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations des Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

Les ventes de Trigano se sont élevées à 246,4 M€ en croissance de 20,5%, (+17,7% à périmètre et taux de change constants) grâce aux hausses de tarifs progressives appliquées. La hausse des volumes au cours de l'exercice (3,0%) a été portée par une forte progression des caravanes pliantes (49,4%), les caravanes rigides, qui constituent l'essentiel des ventes de caravanes de Trigano, sont en baisse de 1,2 %. Ce retrait a été moins marqué que celui du marché en raison de la faible part de marché du groupe en Europe du Nord et de l'importance de ces ventes en France.

Trigano a produit et commercialisé 15 088 caravanes neuves (14 635 en 2020/2021).

Résidences mobiles

Le chiffre d'affaires progresse de 48,1 % et s'établit à 108,7 M€ (73,4 M€ en 2020/2021), il intègre une croissance des livraisons en Allemagne et au Benelux et la confirmation du rebond du marché français après une saison fortement impactée par les conséquences de la Covid 19 sur les investissements des professionnels de l'hôtellerie de plein air et la très bonne saison estivale 2021.

Au total, Trigano a commercialisé 4 578 résidences mobiles en 2021/2022 (3 899 en 2020/2021).

Accessoires pour véhicules de loisirs et pièces détachées

Les ventes d'accessoires pour véhicules de loisirs sont particulièrement dynamiques et progressent de 15,8% avec un chiffre d'affaires de 262,5 M€ (207,4 M€ en 2020/21), dont un effet périmètre de 10,2%. Trigano a bénéficié de l'intérêt croissant des Européens pour les véhicules de loisirs, et a su, grâce à la pertinence de son offre, séduire de nouveaux clients, notamment aux Pays-Bas, en Allemagne et en Italie.

Activités de services

Le chiffre d'affaires des activités de service est de 47,5 M€ en 2021/2022 (30,9 M€ en 2020/2021) en augmentation de 54,2 % grâce à la contribution des acquisitions de CLC, Loisiréo et SLC. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en recul de 13,6 % avec une baisse des activités de location de camping-cars, liée à la diminution du parc de véhicules disponible.

Équipement des loisirs

Le chiffre d'affaires de l'activité Equipement des loisirs (231,5 M€) est en progression de 24,1 %.

| | 2021/2022 | 2020/2021 | Evolution (%) | 2021/2022 à périmètre et taux de change constants | Evolution à périmètre et taux de change constants (%) |
|----------------------|--------------|--------------|---------------|---|---|
| Remorques | 192,1 | 175,8 | 9,3 | 192,1 | 9,3 |
| Matériel de Camping | 18,0 | 15,8 | 13,9 | 18,0 | 13,9 |
| Equipement du Jardin | 34,4 | 39,9 | -13,8 | 34,1 | -14,5 |
| Total EDL | 244,3 | 231,5 | 5,6 | 244 | 5,5 |

Les ventes de remorques, portées par les hausses de prix augmentent de 9,3%. Les volumes vendus sont cependant en recul : Trigano a commercialisé 163 971 remorques au cours de l'exercice contre 192 877 en 2020/2021.

L'activité matériel de camping a enregistré une croissance de 13,9%.

L'activité équipement du jardin, en retrait de 14,5%, a été affectée par une baisse conjoncturelle après une année 2021 record, retrouvant ainsi son niveau de chiffre d'affaires de 2020 et 2019.

4.1.2. Croissance externe

Votre société a finalisé le 1er février 2022 l'acquisition simultanée de 70% du capital et des droits de vote des groupes français de distribution de véhicules de loisirs CLC, SLC et Loisiréo.

CLC, SLC et Loisiréo emploient environ 800 personnes et ont réalisé ensemble un chiffre d'affaires de l'ordre de 420 M€ en 2021 (soit environ 350 M€ de chiffre d'affaires consolidé, compte tenu des ventes réalisées par Trigano à ces distributeurs). Ils sont tous les trois bénéficiaires.

Les dirigeants des groupes CLC, SLC et Loisiréo continueront d'assurer la direction et le développement de leurs groupes respectifs.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement par croissance externe de Trigano. Elle permet à votre société de poursuivre son investissement dans la distribution des véhicules de loisirs en Europe et complète son offre de services à la clientèle.

4.1.3. Résultat consolidé de l'exercice

Le bénéfice opérationnel courant consolidé s'élève à 342,7 M€ et représente 10,8 % du chiffre d'affaires (12,0 % en 2020/2021). Il comprend la contribution des sociétés acquises au cours de l'exercice pour 12,3 M€ (après amortissement du carnet de commandes et de la clientèle à hauteur de 9,4 M€).

A périmètre constant, le bénéfice opérationnel courant de votre société s'établit à 330,4 M€ et représente 11,3 % du chiffre d'affaires consolidé. Dans un contexte particulièrement perturbé, Trigano est parvenue à maintenir un bon niveau de rentabilité grâce d'une part, à une gestion efficace de ses moyens de production confrontés à la baisse des livraisons de bases roulantes pour camping-cars, et, d'autre part, à un pilotage fin des évolutions des tarifs de ses produits en fonction de l'évolution de ses prix d'achats.

Le résultat financier (16,7 M€) comprend un produit de 19,9 M€ correspondant à la diminution de la valorisation d'engagements de rachat d'intérêts minoritaires.

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 83,4 M€ et de la contribution positive des sociétés mises en équivalence (4,0 M€), le bénéfice net consolidé s'établit à 278,5 M€ (222,9 M€ en 2020/2021).

Ces résultats ont permis à votre Société de renforcer à

nouveau sa structure financière : les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'établissent à 1 341,1 M€ contre 1 177,4 M€ au 31 août 2021.

Au cours de l'exercice, votre Société a généré 217,0 M€ de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles permettant de financer notamment :

- des investissements pour 65,0 M€ (hors impact de la norme IFRS 16) ;
- le remboursement d'emprunts pour 36,8 M€ ;
- le versement de dividendes pour 95,1 M€ (61,6 M€ au titre de 2021, et 33,5 M€ d'acompte sur dividende au titre de 2022) ;
- l'acquisition de titres pour 148,3 M€ ;
- le rachat de titres Trigano pour 22,9 M€.

Au 31 août 2022, la situation de trésorerie de votre société s'élève à 447,4 M€ (348,4 M€ au 31 août 2021). Elle excède de 125,7 M€ le niveau des dettes financières (321,7 M€) qui sont constituées majoritairement de dettes à moyen terme relatives à des engagements de rachats de minoritaires (178,9 M€, à comparer à 184,6 M€ au 31/08/2021) ; elle comprend aussi (conformément à l'application d'IFRS 16) 70,9 M€ de dettes principalement liées à des contrats de location.

4.1.4. Adaptation de l'outil de production

Au cours de l'exercice, votre société a poursuivi son programme d'investissements (78,2 M€ à comparer à 42,6 M€ en 2020/2021, dont 13,7 M€ au titre de l'IFRS 16 en 2021/2022 et 4,4 M€ au titre de 2020/2021) afin d'améliorer sa compétitivité et sa capacité à adresser l'ensemble des segments du marché européen.

Les réalisations ont concerné en particulier l'augmentation des capacités de production, l'amélioration de la productivité, le développement des systèmes d'information et l'amélioration des conditions de travail du personnel, avec notamment :

- l'acquisition de l'usine Luano Camp à Poggibonsi (Italie) ;
- l'extension du site de Peñiscola (Espagne) dédié

à la fabrication de vans de la marque Panama afin de porter graduellement sa capacité à 4 000 unités, grâce à la finalisation de la construction d'un nouveau bâtiment et à la modernisation d'une ligne de fabrication ;

- la réorganisation de la production du site de Novo Mesto (Slovénie) et l'aménagement de la nouvelle usine de fourgons de Bič dont la montée en puissance est en cours.

Par ailleurs, votre Société a lancé l'extension d'un site de mobile-homes en France pour assurer le développement de cette activité ainsi qu'un investissement dans un nouvel entrepôt aux Pays-Bas pour accompagner la forte croissance des ventes d'accessoires.

4.1.5. Perspectives

Après des saisons 2021 et 2022 aux plus hauts historiques, la demande reste structurellement porteuse avec des perspectives de développement toujours bien orientées. L'affluence lors des grands salons nationaux des derniers mois en Allemagne, Italie, France et Grande Bretagne témoigne de l'intérêt toujours vivace des consommateurs pour les camping-cars en Europe. Grâce à l'évolution démographique de la base de clientèle renforcée par l'apport des jeunes seniors actifs, à la progression de la durée de vie utile des populations, et au développement des vans, les véhicules de loisirs devraient continuer à attirer de plus en plus d'européens dans les années à venir. Cette clientèle est séduite par les atouts du camping-car : liberté (on va où on veut quand on veut), économie (on peut ne pas dépenser plus qu'à la maison) et écologie volontaire (on limite sa consommation en énergies et en eau).

Les problèmes d'approvisionnement et les perturbations dans le transport de châssis sont encore d'actualité. Les terrains des réseaux de distribution conservent un niveau de stock historiquement bas, leur activité commerciale continue d'être perturbée par la difficulté à livrer le portefeuille de commandes en raison des incertitudes sur les dates de livraison des produits que les constructeurs ne peuvent

garantir. Dans ce contexte, Trigano met tout en œuvre pour maintenir une marge de qualité. L'amélioration de la livraison des bases roulantes va permettre une augmentation de la production dans les usines Trigano qui se fera sentir progressivement en toute fin d'année civile 2022, et au cours de 2023.

Au-delà de cet horizon, l'environnement inflationniste dans lequel nous évoluons est de nature à pouvoir impacter le niveau de la demande. Trigano restera donc particulièrement attentif à l'évolution de ses prix de revient et adaptera le niveau de ses coûts aux évolutions du marché.

L'intégration des sociétés de distribution acquises récemment en France se déroule conformément aux attentes et permet à Trigano de bénéficier d'une meilleure connaissance des évolutions du marché et des besoins de ses clients. Fort d'une structure financière solide et d'une trésorerie nette positive, Trigano poursuivra ses investissements dans ce domaine et pourra également étudier toute opération de croissance externe qui permettrait de renforcer son implantation sur les marchés majeurs dans les domaines de la fabrication des véhicules de loisirs et de leurs composants, des accessoires pour véhicules de loisirs et de la remorque.

4.1.6. Activité de la société mère sur l'exercice

Dans le cadre de son activité de holding animatrice, votre société a poursuivi ses actions vis-à-vis de ses filiales avec en particulier :

- la gestion des relations avec les principaux fournisseurs avec un renforcement de la diversification dans un contexte de pénurie de certaines matières et composants ;
- la gestion de la coordination commerciale avec l'application de hausse de tarifs progressives dans un contexte d'inflation ;
- l'acquisition et l'intégration de trois groupes de distribution de véhicules de loisirs en France ;
- la gestion de la mise en place d'un "Enterprise Resource Planning" (ERP) commun aux business units ;
- la gestion de la politique d'investissements visant à augmenter les capacités de production, améliorer la productivité et les conditions de travail du personnel ;
- la négociation de tarifs groupés de gaz et d'électricité pour certaines filiales industrielles ;
- le recrutement d'un Responsable de la Sécurité des Services Informatiques (RSSI) pour faire face à la montée du risque cyber ;
- la poursuite des programmes de partage des meilleures pratiques relatives à l'amélioration de la performance industrielle ;
- l'animation du "Junior Committee" qui a présenté les résultats de ses premiers travaux au sujet de l'empreinte carbone ;
- la veille réglementaire et le conseil aux business units pour l'adaptation de leur fonctionnement au contexte de persistance de la pandémie Covid-19.

Comptes sociaux

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 132,9 M€ contre 99,9 M€ en 2020/2021 :

| en millions d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--------------------------|--------------|-------------|
| Résultat d'exploitation | 36,8 | 41,3 |
| Résultat financier | 109,3 | 71,2 |
| Résultat exceptionnel | (1,5) | 0,3 |
| Impôts sur les bénéfices | (11,7) | (12,8) |
| Résultat net | 132,9 | 99,9 |

Le résultat d'exploitation de votre Société est de 36,8 M€, en baisse de 4,5 M€ par rapport à 2020/2021, en raison d'une diminution des produits liés aux activités des filiales.

Le résultat financier est en progression de 38,1 M€, du fait d'une perception accrue de dividendes (114,9 M€ contre 72,7 M€ en 2020/2021).

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement le résultat sur cession d'actions Trigano réalisé dans le cadre du contrat de liquidité et les amortissements dérogatoires de la période.

Grâce à ses résultats, votre Société conforte le niveau de ses capitaux propres à 450,1 M€ (à comparer à 411,7 M€ au 31/08/2021).

Les principaux investissements de l'exercice ont concerné l'acquisition de titres de sociétés pour 151 M€. Votre société a maintenu à un niveau élevé sa trésorerie (319,4 M€) et sa dette bancaire est restée faible (7,0 M€).

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

Les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients en application des articles L441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (art D 441-41)

| | Article D 441 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | Article D 441 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
|--|--|--------------|---------------|---------------|------------------|--|--------------------|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 166 | | | | | 0 | 3 | | | | | 0 |
| Montant total HT en € des factures concernées | 284 522 | | | | | 0 | 10 634 | | | | | 0 |
| Pourcentage des achats HT de l'exercice | 2,51 % | | | | | 0 | | | | | | |
| Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice | | | | | | | 0,02 % | | | | | 0 |
| (B) Factures exclues du tableau (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | | | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | 0 | | | | | | | | 0 |
| Montant total HT en € des factures exclues | | | 0 | | | | | | | | | 0 |
| (C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce) | | | | | | | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français | | | | | Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français | | | | | | |

Les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 23 509 € et l'impôt correspondant est de 6 465 €.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers.

4.2. Comptes consolidés

4.2.1. Compte de résultat consolidé

| en millions d'euros | Note | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--|---------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | | 3 177,2 | 2 933,6 |
| Autres produits de l'activité | | 18,8 | 23,7 |
| Variation des stocks de produits finis et d'encours | | (25,6) | 24,7 |
| Achats consommés | | (2 119,3) | (2 005,4) |
| Charges de personnel | 4.2.6.4 | (420,2) | (378,6) |
| Charges externes | | (214,5) | (192,2) |
| Impôts et taxes | | (11,7) | (8,8) |
| Amortissements et dépréciations | 4.2.6.4 | (62,0) | (39,0) |
| Résultat opérationnel courant | | 342,7 | 357,9 |
| Autres produits et charges opérationnels | 4.2.6.4 | (1,5) | 0,1 |
| Résultat opérationnel | | 341,2 | 358,0 |
| Coût de l'endettement financier net | | (2,0) | (1,9) |
| Autres produits et charges financiers | | 18,7 | (78,6) |
| Résultat financier | 4.2.6.7 | 16,7 | (80,5) |
| Charge d'impôt | 4.2.6.8 | (83,4) | (58,3) |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées | | 4,0 | 3,7 |
| Résultat net | | 278,5 | 222,9 |
| Part du groupe | | 278,4 | 222,7 |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle | | 0,1 | 0,2 |
| Résultat de base par action (€ /action) | 4.2.6.9 | 14,58 | 11,56 |
| Résultat dilué par action (€ /action) | 4.2.6.9 | 14,58 | 11,56 |

4.2.2. Etat du résultat global consolidé

| en millions d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--|--------------|--------------|
| Ecart actuariels nets d'impôts | 3,8 | 0,1 |
| Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat | 3,8 | 0,1 |
| Ecart de conversion | (0,1) | 4,5 |
| Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat | (0,1) | 4,5 |
| Total des éléments du résultat global | 3,7 | 4,6 |
| Résultat net | 278,5 | 222,9 |
| Total du résultat global | 282,2 | 227,5 |
| Dont part du groupe | 282,1 | 227,2 |
| Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle | 0,1 | 0,2 |

4.2.3. Bilan consolidé

Actif

| en millions d'euros | Note | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|--|---------|----------------|----------------|
| Immobilisations incorporelles | 4.2.6.5 | 102,7 | 58,3 |
| Ecart d'acquisition | 4.2.6.5 | 344,9 | 279,4 |
| Immobilisations corporelles | 4.2.6.5 | 399,0 | 310,4 |
| Participations dans les entreprises associées | 4.2.6.2 | 15,7 | 30,2 |
| Autres actifs financiers | 4.2.6.7 | 4,3 | 3,6 |
| Actifs d'impôts différés | 4.2.6.8 | 47,0 | 51,3 |
| Autres actifs non courants | 4.2.6.4 | 0,1 | 0,2 |
| Total Actifs non courants | | 913,7 | 733,5 |
| Stocks et en-cours | 4.2.6.4 | 596,0 | 504,2 |
| Clients et autres débiteurs | 4.2.6.4 | 242,1 | 206,0 |
| Créances d'impôt | | 8,0 | 2,6 |
| Autres actifs courants | 4.2.6.4 | 126,3 | 149,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4.2.6.7 | 447,4 | 597,5 |
| Total Actifs courants | | 1 419,8 | 1 459,3 |
| Actifs non courants destinés à être cédés | | - | 1,9 |
| Total Actif | | 2 333,4 | 2 194,7 |

Passif

| en millions d'euros | Note | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---|---------|----------------|----------------|
| Capital | | 82,3 | 82,3 |
| Primes | | 4,2 | 4,2 |
| Réserves et résultats consolidés | | 1 254,2 | 1 089,9 |
| Total Capitaux propres, part du groupe | | 1 340,7 | 1 176,4 |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle | | 0,4 | 0,9 |
| Capitaux propres de l'ensemble consolidé | 4.2.6.9 | 1 341,1 | 1 177,4 |
| Passifs financiers non courants | 4.2.6.7 | 163,1 | 167,9 |
| Provisions à long terme | 4.2.6.6 | 52,3 | 51,2 |
| Passifs d'impôts différés | 4.2.6.8 | 15,6 | 4,5 |
| Autres passifs non courants | | 2,0 | 1,7 |
| Total Passifs non courants | | 233,0 | 225,3 |
| Passifs financiers courants | 4.2.6.7 | 158,6 | 81,3 |
| Provisions courantes | 4.2.6.6 | 26,9 | 22,6 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 4.2.6.4 | 404,0 | 527,2 |
| Dettes d'impôt | | 20,2 | 41,6 |
| Autres passifs courants | 4.2.6.4 | 149,6 | 119,5 |
| Total Passifs courants | | 759,3 | 792,1 |
| Total Passif | | 2 333,4 | 2 194,7 |

4.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| | Capital | Primes liées au capital | Actions propres | Réserves et résultat consolidés | Capitaux propres part du groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres de l'ensemble consolidé |
|---|-------------|----------------------------|--------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------|---|
| en millions d'euros | | | | | | | |
| Capitaux propres au 31 août 2020 | 82,3 | 4,2 | 16,7 | 889,5 | 992,7 | 0,9 | 993,5 |
| Opérations sur actions propres nettes d'impôt | - | - | 0,2 | (0,3) | (0,1) | - | (0,1) |
| Dividendes versés | - | - | - | (42,4) | (42,4) | - | (42,4) |
| Total des éléments du résultat global | - | - | - | 4,6 | 4,6 | - | 4,6 |
| Résultat de la période | - | - | - | 222,7 | 222,7 | 0,2 | 222,9 |
| Autres mouvements | - | - | - | (1,0) | (1,0) | (0,2) | (1,1) |
| Capitaux propres au 31 août 2021 | 82,3 | 4,2 | 16,8 | 1 073,1 | 1 176,4 | 0,9 | 1 177,4 |
| Opérations sur actions propres nettes d'impôt | - | - | (23,1) | (0,3) | (23,4) | - | (23,4) |
| Dividendes versés | - | - | - | (95,1) | (95,1) | (0,3) | (95,4) |
| Total des éléments du résultat global | - | - | - | 3,7 | 3,7 | - | 3,7 |
| Résultat de la période | - | - | - | 278,4 | 278,4 | 0,1 | 278,5 |
| Autres mouvements | - | - | - | 0,8 | 0,8 | (0,4) | 0,4 |
| Capitaux propres au 31 août 2022 | 82,3 | 4,2 | (6,3) | 1 260,5 | 1 340,7 | 0,4 | 1 341,1 |

4.2.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

| en millions d'euros | Note | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|---------|----------------|---------------|
| Résultat net part du groupe | | 278,4 | 222,7 |
| Part des minoritaires dans le résultat | | 0,1 | 0,2 |
| Elimination du résultat net des entreprises associées | | (4,0) | (3,7) |
| Elimination de la charge (produit) d'impôt | 4.2.6.8 | 83,4 | 58,3 |
| Elimination des amortissements et provisions | | 65,0 | 42,6 |
| Elimination des résultats de cessions d'actifs | | 2,9 | 0,2 |
| Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes | | 1,7 | 2,1 |
| Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie | | (19,9) | 75,2 |
| Marge brute d'autofinancement | | 407,6 | 397,5 |
| Dividendes reçus des entreprises associées | | 18,5 | 1,6 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 4.2.6.4 | (148,6) | 41,1 |
| Impôts encaissés (payés) | | (106,0) | (51,5) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | 171,5 | 388,8 |
| Acquisition de filiales nette de trésorerie | | (103,6) | - |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles | | (3,7) | (2,9) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | | (74,5) | (39,7) |
| Prêts et avances consentis | | (0,5) | (0,3) |
| Cession d'immobilisations incorporelles | | 0,1 | 0,1 |
| Cession d'immobilisations corporelles | | 3,8 | 2,1 |
| Remboursements reçus sur prêts | | 0,7 | 0,5 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | (177,7) | (40,2) |
| Cession (acquisition) nette d'actions propres | | (22,9) | 0,2 |
| Emission d'emprunts | | 14,1 | 6,2 |
| Remboursement d'emprunts | | (36,8) | (32,3) |
| Remboursement de dettes de location | | (10,6) | (6,0) |
| Intérêts versés | | (2,6) | (2,4) |
| Intérêts encaissés | | 0,8 | 0,3 |
| Dividendes payés aux actionnaires du groupe | | (95,1) | (42,4) |
| Dividendes payés aux minoritaires | | (0,3) | - |
| Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle | | (45,6) | (6,8) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | (198,9) | (83,2) |
| Incidence de la variation des taux de change | | (0,4) | 1,0 |
| Variation de la trésorerie | | (205,5) | 266,3 |
| Trésorerie d'ouverture | | 596,6 | 330,3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4.2.6.7 | 597,5 | 330,3 |
| Concours bancaires courants | 4.2.6.7 | (0,9) | (0,1) |
| Trésorerie de clôture | | 391,1 | 596,6 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4.2.6.7 | 447,4 | 597,5 |
| Concours bancaires courants | 4.2.6.7 | (56,4) | (0,9) |

4.2.6. Annexe aux comptes consolidés

Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 82 310 250 € dont le siège social est sis au 100 rue Petit - Paris 19^{ème} France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. Les titres de la Société sont cotés sur Euronext Paris, compartiment A.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la

commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques (ci-après «Trigano» ou «le Groupe»).

Les états financiers consolidés de Trigano ont été arrêtés par le Directoire le 25 novembre 2022 et examinés par le Conseil de Surveillance du 29 novembre 2022. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 4 janvier 2023.

4.2.6.1. Principes comptables

Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2022 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne au 31 août 2022 et applicables à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} septembre 2021.

Ce référentiel, disponible sur le site internet de la Commission Européenne⁽¹⁾, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

(1) https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr

Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2021

Aucune norme ou amendement d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2021 n'a eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'entreprise.

Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations, et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des stocks (cf. 4.2.6.4) ;
- les provisions (cf. 4.2.6.6) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. 4.2.6.5) ;
- les impôts différés (cf. 4.2.6.8) ;
- les actifs et passifs financiers (cf. 4.2.6.7).

4.2.6.2. Règles de consolidation et périmètre

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le Groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Regroupement d'entreprises

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'identité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

L'option choisie pour une transaction ne préjuge pas du choix susceptible d'être fait pour les transactions ultérieures.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que celui-ci trouve son origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition et nouvellement portés à la connaissance de Trigano.

Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement. L'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'engendre pas la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire. Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition ; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives de pertes de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons réglementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

Les taux de conversion des devises employés sur les exercices 2021/2022 et 2020/2021 sont les suivants :

| | | 31/08/2022 | | 31/08/2021 | |
|-----------------------------|-----|------------------|-------------|------------------|-------------|
| | | Cours de clôture | Cours moyen | Cours de clôture | Cours moyen |
| Livre sterling | GBP | 0,8604 | 0,8457 | 0,8588 | 0,8782 |
| Zloty polonais | PLN | 4,7283 | 4,6423 | 4,5296 | 4,5281 |
| Dinar tunisien | TND | 3,2158 | 3,2421 | 3,2879 | 3,2805 |
| Couronne norvégienne | NOK | 9,9388 | 9,9975 | 10,2600 | 10,4090 |
| Dinar serbe | RSD | 117,5054 | 117,5082 | 117,5862 | 117,5826 |
| Franc suisse | CHF | 0,9796 | 1,0332 | 1,0799 | 1,0867 |
| Kuna croate | HRK | 7,5148 | 7,5272 | 7,4900 | 7,5437 |
| Couronne danoise | DKK | 7,4371 | 7,4394 | 7,4360 | 7,4389 |

Périmètre de consolidation

Evolution du périmètre de consolidation depuis le 1er septembre 2021

Acquisition de trois groupes de distributeurs de véhicules de loisirs en France

Le 1er février 2022, Trigano a acquis simultanément 70% du capital et des droits de vote des trois groupes suivants :

- « CLC » au travers de la société Financière C.L.C., implanté dans l'Est ;
- « SLC » au travers de la société S.L.C., implanté dans l'Ouest et le centre ;
- « Loisiréo » au travers de la société Groupe Lhoro-Agest, implanté dans le Sud-Ouest.

Le contrat liant Trigano aux minoritaires prévoit l'acquisition par Trigano de la totalité des actions restantes d'ici 2026.

Compte tenu des caractéristiques du contrat, Trigano a estimé avoir acquis 100% de CLC, SLC et Loisiréo avec la constatation d'une dette financière pour la partie différée du paiement. Cette dette a été évaluée sur la base d'un prix d'exercice convenu contractuellement. Elle est susceptible de varier en fonction des résultats et de l'endettement futur des sociétés.

Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement par croissance externe de Trigano. Elle permet à Trigano de poursuivre son investissement dans la distribution des véhicules de loisirs en Europe et complète son offre de services à la clientèle.

A la suite de l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence pour l'acquisition de 70% du capital et des droits de vote des groupes CLC, SLC et Loisiréo sous condition, Trigano s'est engagé à céder deux concessions pour résoudre des problèmes de concurrence identifiés. Du fait de leur caractère non matériel dans les comptes consolidés de Trigano (la valeur totale de leurs actifs représente moins de 0,5% du total bilan des comptes consolidés de Trigano) et de l'incertitude quant à les vendre dans les 12 mois suivant la clôture en raison de clauses suspensives, ces deux concessions n'ont pas été classées en actifs destinés à être cédés à la clôture du 31 août 2022.

A la date de la prise de contrôle, la juste valeur totale attribuée aux actifs et passifs identifiables des trois groupes se résume ainsi :

| en millions d'euros | Juste valeur au 31/08/2022 |
|---|----------------------------|
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 60,8 |
| Carnet de commandes | 6,4 |
| Relations clients | 46,1 |
| Actifs non courants | 3,2 |
| Stocks et en-cours | 115,1 |
| Clients et autres débiteurs | 28,4 |
| Autres actifs courants | 9,3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 77,0 |
| Passifs financiers non courants | 45,9 |
| Provisions non courantes | 1,4 |
| Autres passifs non courants | 0,2 |
| Passifs financiers courants | 82,4 |
| Fournisseurs | 37,3 |
| Autres passifs courants | 76,9 |
| Actifs et passifs identifiables repris, nets (A) | 102,1 |
| Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de CLC, SLC et Loisiréo (B) | 164,8 |
| Ecart d'acquisition (B-A) | 62,7 |

L'écart d'acquisition provisoire dégagé à la clôture s'élève à 62,7 M€. Celui-ci étant provisoire, son affectation aux UGT sera réalisée au cours de l'exercice suivant, conformément à IAS 36. Les analyses menées ont conduit d'ores et déjà à affecter l'écart d'acquisition de la manière suivante :

- en relations clients pour 46,1 M€, avec une durée d'amortissement linéaire de 9 ans ;
- en portefeuille clients pour 6,4 M€, avec une durée d'amortissement inférieure à un an.

Cette allocation a entraîné la reconnaissance d'un impôt différé à hauteur de 13,1 M€ dans l'écart d'acquisition.

L'analyse des baux immobiliers des concessions de véhicules de loisirs de CLC, GLA et SLC, constituées de terrain et bâtiments, est en cours : conformément à la norme IFRS 3, celle-ci sera finalisée dans les 12 mois suivant l'acquisition. La juste valeur des droits au bail, déterminée selon la norme IFRS 16, résultant de cette analyse pourra donner lieu à un ajustement de l'écart d'acquisition à l'ouverture.

Les frais d'acquisition liés à cette transaction et enregistrés en charge au cours de la période se sont élevés à 1,0 M€.

Liste des sociétés consolidées au 31/08/2022

| Sociétés | Pays | Forme juridique | % d'intérêt | Méthode d'intégration |
|--|-------------|--|--------------|-----------------------|
| Trigano | France | SA à Directoire et Conseil de Surveillance | Société mère | Intégration globale |
| Adria Benelux BV | Pays-Bas | BV | 99,88 | Intégration globale |
| Adria Caravans APS | Danemark | APS | 99,88 | Intégration globale |
| Adria Concessionaires Limited | Royaume-Uni | Ltd | 99,88 | Intégration globale |
| Adria Distribution Spain SL | Espagne | SARL de droit espagnol | 99,88 | Intégration globale |
| Adria Dom d.o.o. | Slovénie | d.o.o. | 99,88 | Intégration globale |
| Adria Mobil d.o.o. | Slovénie | d.o.o. | 99,88 | Intégration globale |
| Adria Mobil GmbH | Suisse | GmbH | 98,88 | Intégration globale |
| Adria More d.o.o. | Croatie | d.o.o. | 99,88 | Intégration globale |
| Adria Plus d.o.o. | Slovénie | d.o.o. | 99,88 | Intégration globale |
| Adria Star d.o.o. | Croatie | d.o.o. | 99,88 | Intégration globale |
| Agen Espace Loisirs | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Alliance Camper Team | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Arts et Bois | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Atelier Trigano | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| Auto-Sleepers Group Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Auto-Sleepers Holding Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Auto-Sleepers Investments Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Auto-Sleepers Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Auto Trail VR Limited | Royaume-Uni | Ltd - Private Limited Company | 100,00 | Intégration globale |
| Autostar | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Benimar-Ocarsa S.A. | Espagne | SA de droit espagnol | 100,00 | Intégration globale |
| Berkshire Motor Caravan Centre Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Bordeaux Camping Cars | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Bruand Développement | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Camper Iberica S.L. | Espagne | SARL de droit espagnol | 100,00 | Intégration globale |
| Camping-cars Chausson | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Camping-Profi GmbH | Allemagne | GmbH | 100,00 | Intégration globale |
| Campion Reims Loisirs | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Caravanes La Mancelle | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| Clairval | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Alsace | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Chalon-sur-Saône | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Dijon | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Marne-la-Vallée | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Metz | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Nancy | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Orléans | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Saint Dizier | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Troyes | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Valenciennes | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Vosges | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CLC Wattellier | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| CMC Distribution France | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| CMC France | France | Société Civile | 100,00 | Intégration globale |
| CVC S.r.l. | Italie | S.r.l. | 100,00 | Intégration globale |
| Delwyn Enterprises Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Deutsche Reisemobil Vermietungs GmbH | Allemagne | GmbH | 100,00 | Intégration globale |
| Domerium S.l.u. | Espagne | SARL unipersonnelle de droit espagnol | 99,88 | Intégration globale |
| E.T. Riddiough (sales) Limited | Royaume-Uni | Ltd | 99,00 | Intégration globale |
| ECIM | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Eura Mobil GmbH | Allemagne | GmbH | 100,00 | Intégration globale |
| Eura Mobil Service GmbH | Allemagne | GmbH | 100,00 | Intégration globale |
| Euro Accessoires | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| European Motorhomes GmbH | Allemagne | GmbH | 100,00 | Intégration globale |

| Sociétés | Pays | Forme juridique | % d'intérêt | Méthode d'intégration |
|---|-------------|--|-------------|-----------------------|
| Europ'holidays | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| Evasia | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| Expo Camping Cars | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| F. Muratet Auto | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Financière CLC | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Gaupen-Henger AS | Norvège | AS | 100,00 | Intégration globale |
| Gaupen-Henger Eiendom AS | Norvège | AS | 100,00 | Intégration globale |
| Gimeg Belgie NV/SA | Belgique | NV/SA/AG | 100,00 | Intégration globale |
| Gimeg Holding BV | Pays-Bas | BV | 100,00 | Intégration globale |
| Gimeg Netherland BV | Pays-Bas | BV | 100,00 | Intégration globale |
| Gimeg Nordic APS | Danemark | APS | 100,00 | Intégration globale |
| Groupe Lhoro Agest | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Grove Products (Caravan Accessories) Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| HTD Participations | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| Ile de France Caravanes | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Jeannot Gestion | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| Jeannot Loisirs Vesoul | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Karmann-Mobil Vertriebs GmbH | Allemagne | GmbH | 100,00 | Intégration globale |
| Le Hall du Camping-car | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Lider | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Loisir Iberica VDL S.r.l. | Espagne | SARL de droit espagnol | 100,00 | Intégration globale |
| Loisirs Finance ⁽⁹⁾ | France | SA à Directoire et Conseil de Surveillance | 49,00 | Mise en équivalence |
| Luano Camp S.r.l. | Italie | SARL de droit italien | 100,00 | Intégration globale |
| Maître Equipement | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Marquis Motorhomes Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Marquis South Yorkshire Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Martins of Exeter Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Méca-Camp | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Mécanorem | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| Mediterraneo VDL SL | Espagne | SARL de droit espagnol | 99,00 | Intégration globale |
| Michael Jordan Caravans Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Montpellier Espace Loisirs | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Muratet Camping Cars 31 | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Muret Camping Cars | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Notin | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| OCS Recreatie Groothandel B.V. | Pays-Bas | BV | 100,00 | Intégration globale |
| Ouest VDL | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Pacar | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Périgord Véhicules de Loisirs | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| PLSA | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Podgorje d.o.o. | Slovénie | d.o.o. | 100,00 | Intégration globale |
| Polytex | Tunisie | SARL de droit tunisien | 99,94 | Intégration globale |
| Protej d.o.o. | Slovénie | d.o.o. | 100,00 | Intégration globale |
| Remorques Hubière | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Résidences Trigano | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Riviera France | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| Rulquin | France | SA | 100,00 | Intégration globale |
| S.C.I. CMC | France | SCI | 100,00 | Intégration globale |
| Société Civile Immobilière de l'Amiral Lebreton | France | SCI | 100,00 | Intégration globale |
| Société Civile Immobilière du Colonel Petit | France | SCI | 100,00 | Intégration globale |
| Société Civile Immobilière du Haut Eclair | France | SCI | 100,00 | Intégration globale |
| Société Civile du Président Arnaud | France | SCI | 100,00 | Intégration globale |
| Société Civile Immobilière du Professeur Parmentier | France | SCI | 100,00 | Intégration globale |
| Société Civile Immobilière Duchesse de Mirabel | France | SCI | 97,50 | Intégration globale |

| Sociétés | Pays | Forme juridique | % d'intérêt | Méthode d'intégration |
|--|-------------|-----------------------|-------------|-----------------------|
| SEA Società Europea Autocaravan S.p.A. | Italie | S.p.A. | 100,00 | Intégration globale |
| SLC | France | SAS | 100,00 | Intégration globale |
| Sorelpol | Pologne | S.p.z.o.o. | 100,00 | Intégration globale |
| South Cross Motor Caravan Centre Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Surrey Motor Caravan Centre Limited | Royaume-Uni | Ltd | 100,00 | Intégration globale |
| Techwood | France | SARL | 99,90 | Intégration globale |
| Triganocamp | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano Deutschland GmbH & Co. KG | Allemagne | GmbH | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano Deutschland Verwaltungs GmbH | Allemagne | GmbH | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano GmbH | Allemagne | GmbH | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano Jardin | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano MDC | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano Prikolice d.o.o. | Serbie | d.o.o. | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano Remorques | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano S.p.A. | Italie | S.p.A. | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano Service | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano Servizi S.r.l. | Italie | SARL de droit italien | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano Van S.r.l. | Italie | SARL de droit italien | 100,00 | Intégration globale |
| Trigano VDL | France | SASU | 100,00 | Intégration globale |
| Trois Soleils | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |
| VDL | France | SARL | 100,00 | Intégration globale |

(1) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51 % par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IFRS 10. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Trigano consolide par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable.

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du Groupe.

Le résultat des sociétés mis en équivalence comprend 49,0 % du résultat de Loisirs Finance.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur le lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La Société finance également des stocks de camping-cars et de caravanes des distributeurs de Véhicules de loisirs ainsi que des flottes de résidences mobiles acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein air.

Informations financières résumées - Loisirs Finance

| en millions d'euros et pour la totalité de l'entité | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|-----------|-----------|
| Produit net bancaire | 10,5 | 9,3 |
| Résultat net | 8,1 | 7,6 |

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---|-------------|-------------|
| Capitaux propres | 32,0 | 61,7 |
| Total bilan | 777,1 | 737,7 |
| % d'intérêts détenus | 49,0% | 49,0% |
| Quote-part d'actif net détenue | 15,7 | 30,2 |
| Valeur des titres mis en équivalence | 15,7 | 30,2 |

L'évolution du poste «participations dans les entreprises associées et co-entreprises» s'analyse ainsi :

| en millions d'euros | Total |
|--------------------------------------|-------------|
| 31/08/2020 | 28,2 |
| Quote-part de résultat de l'exercice | 3,7 |
| Dividendes | (1,6) |
| 31/08/2021 | 30,2 |
| Quote-part de résultat de l'exercice | 4,0 |
| Dividendes | (18,5) |
| 31/08/2022 | 15,7 |

Informations sur les transactions avec les parties liées

Transactions avec certains actionnaires

Au 31/08/2022, M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 47,8 % des titres de la Société.

Au cours de l'exercice 2022, dans le cadre d'une simplification juridique de son organisation, Trigano a acquis auprès de M. François Feuillet des titres des sociétés Benimar, Loisir Iberica et Techwood, pour un montant total de 2,2 M€ ; les sociétés concernées sont désormais détenues à 100% par le groupe. M. François Feuillet n'a réalisé aucune autre opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance qu'il a exercées jusqu'au 8 mai 2022 et celles de Président du Conseil de Surveillance qu'il exerce depuis lors.

Madame Feuillet n'a réalisé aucune autre opération avec Trigano en dehors de celles liées à son mandat de membre du Directoire qu'elle a exercées jusqu'au 31 mars 2022 et celles de membre du Conseil de Surveillance qu'elle exerce depuis le 19 avril 2022.

Au 31/08/2022, Mme Alice Cavalier Feuillet détient au travers de la société ROMAX 5,0 % des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance qu'elle a exercées jusqu'au 8 mai 2022, et celles de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance qu'elle exerce depuis lors.

Au 31/08/2022, Mme Séverine Soummer Feuillet détient au travers de la société PARSEV 5,0 % des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano.

Rémunérations des mandataires sociaux

| en millions d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|----------------------------------|------------|------------|
| Salaires | 1,5 | 1,7 |
| Charges sociales | 0,5 | 0,6 |
| Jetons de présence | 0,8 | 1,0 |
| Paiements en actions | - | - |
| Avantages postérieurs à l'emploi | - | 0,2 |
| Autres avantages | - | - |
| Total | 2,9 | 3,5 |

Transactions avec les filiales

Trigano réalise à titre onéreux pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le Groupe et les minoritaires est négligeable.

Transactions avec les entreprises associées

Loisirs Finance

Sur l'exercice 2021/2022, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 281,2 M€ (260,1 M€ en 2020/2021).

Au 31/08/2022, l'encours de créances cédées est de 34,8 M€ (29,7 M€ au 31/08/2021).

4.2.6.3. Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ».

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de loisirs »

et « Equipement des loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Les actifs non courants dans le pays du siège social (France) s'élèvent à 308,3 M€ au 31/08/2022 (159,6 M€ au 31/08/2021).

| en millions d'euros | Véhicules de loisirs | Equipement des loisirs | Total consolidé 2021/2022 |
|--|----------------------|------------------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires total | 2 932,9 | 244,3 | 3 177,2 |
| Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France) | 795,8 | 184,4 | 980,2 |
| Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays | 2 137,1 | 60,0 | 2 197,0 |
| Résultat opérationnel courant sectoriel | 321,0 | 21,7 | 342,7 |
| en % du chiffre d'affaires | 10,9% | 8,9% | 10,8% |
| Résultat opérationnel sectoriel | 319,4 | 21,7 | 341,1 |
| Quote-part de résultat des entreprises associées | 4,0 | - | 4,0 |

| en millions d'euros | Véhicules de loisirs | Equipement des loisirs | Total consolidé 2020/2021 |
|--|----------------------|------------------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires total | 2 702,1 | 231,5 | 2 933,6 |
| Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France) | 559,8 | 176,2 | 736,0 |
| Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays | 2 142,3 | 55,3 | 2 197,6 |
| Résultat opérationnel courant sectoriel | 336,0 | 21,9 | 357,9 |
| en % du chiffre d'affaires | 12,4% | 9,5 % | 12,2% |
| Résultat opérationnel sectoriel | 336,2 | 21,8 | 358,0 |
| Quote-part de résultat des entreprises associées | 3,7 | - | 3,7 |

4.2.6.4. Données opérationnelles

Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de Véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de

la mise à disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

Incidence de la variation du BFR

L'incidence de la variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

| en millions d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|----------------|-------------|
| Stocks | 22,1 | (101,2) |
| Fournisseurs | (159,8) | 188,4 |
| Clients | (31,0) | 9,0 |
| Autres | 20,2 | (55,1) |
| Total besoin en fonds de roulement | (148,6) | 41,1 |

Prêts et créances clients

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe de trésorerie, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que le contrôle qui leur est associé n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des distributeurs de Véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs » et au passif dans le poste « passifs financiers courants » lorsque les critères de déconsolidation ne sont pas remplis.

Une provision pour dépréciation individualisée est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux, etc.). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues. De plus, une provision pour dépréciation à caractère général est constatée pour couvrir le risque de non recouvrement de créances saines.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si Trigano a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si Trigano a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Les autres actifs non courants comprennent principalement les créances clients non courantes et se décomposent de la manière suivante :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|--|------------|------------|
| Clients et comptes rattachés - part > 1 an | 0,6 | 0,6 |
| Autres créances - part > 1 an | 0,1 | 0,2 |
| Montant brut | 0,6 | 0,7 |
| Dépréciation | (0,5) | (0,5) |
| Montant net | 0,1 | 0,2 |

Les créances clients courantes et autres débiteurs se décomposent de la manière suivante :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Avances et acomptes versés | 5,5 | 7,5 |
| Clients - part < 1 an | 241,0 | 203,9 |
| Montant brut | 246,5 | 211,4 |
| Dépréciation | (4,4) | (5,4) |
| Montant net | 242,1 | 206,0 |

Les créances qui ont fait l'objet d'une cession à un tiers sont déconsolidées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances a été transférée.

Ces créances, qui ne figurent donc plus à l'actif du bilan, s'élèvent à 46,4 millions d'euros au 31 août 2022, contre 40,9 millions d'euros au 31 août 2021.

Les créances clients prises dans leur ensemble s'analysent comme suit :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Clients - part > 1 an | 0,6 | 0,6 |
| Clients - part < 1 an | 241,0 | 203,9 |
| Montant brut | 241,5 | 204,5 |
| Dépréciation - part > 1 an | (0,5) | (0,5) |
| Dépréciation - part < 1 an | (4,4) | (5,4) |
| Dépréciation | (4,9) | (5,9) |
| Montant net | 236,7 | 198,6 |

Antériorité des créances clients à la date de clôture :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---|--------------|--------------|
| Créances non échues | 193,2 | 169,0 |
| Créances échues | 42,9 | 29,5 |
| <i>entre 0 et 30 jours</i> | <i>20,8</i> | <i>13,7</i> |
| <i>entre 31 et 60 jours</i> | <i>12,9</i> | <i>5,2</i> |
| <i>entre 61 et 90 jours</i> | <i>3,8</i> | <i>5,0</i> |
| <i>entre 91 et 180 jours</i> | <i>4,0</i> | <i>3,4</i> |
| <i>plus de 180 jours</i> | <i>1,5</i> | <i>2,2</i> |
| Créances compromises | 5,4 | 5,9 |
| Total des créances clients en valeur brute | 241,5 | 204,5 |
| Dépréciation | (4,9) | (5,9) |
| Total des créances clients en valeur nette | 236,7 | 198,6 |

L'évolution de la dépréciation des créances clients s'analyse ainsi :

| en millions d'euros | |
|---|---------------|
| Dépréciation clients au 31/08/2020 | (14,7) |
| Variations du périmètre | - |
| Dotations | (1,3) |
| Reprises pour utilisations | 9,1 |
| Reprises de reliquats non consommés | 1,0 |
| Dépréciation clients au 31/08/2021 | (5,9) |
| Variations du périmètre | (0,1) |
| Dotations | (0,7) |
| Reprises pour utilisations | 1,4 |
| Reprises de reliquats non consommés | 0,4 |
| Dépréciation clients au 31/08/2022 | (4,9) |

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an.

Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur coût de revient.

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---------------------|--------------|--------------|
| Matières premières | 243,0 | 231,0 |
| En-cours | 52,8 | 52,5 |
| Marchandises | 189,5 | 82,7 |
| Produits finis | 124,8 | 150,6 |
| Montant brut | 610,2 | 516,8 |
| Dépréciation | (14,2) | (12,6) |
| Montant net | 596,0 | 504,2 |

Fournisseurs et autres créditeurs

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Dettes fournisseurs d'exploitation | 401,6 | 524,2 |
| Dettes fournisseurs d'immobilisations | 2,4 | 3,0 |
| Total | 404,0 | 527,2 |

Autres actifs et autres passifs courants

Autres actifs courants

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|--|--------------|--------------|
| Personnel | 2,3 | 1,7 |
| Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux | 54,8 | 45,7 |
| Charges constatées d'avance | 14,8 | 13,5 |
| Autres actifs | 54,5 | 88,1 |
| Montant brut | 126,4 | 149,0 |
| Dépréciation | (0,1) | - |
| Montant net | 126,3 | 149,0 |

Autres passifs courants

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Avances et acomptes reçus | 27,7 | 8,3 |
| Dettes sociales | 71,2 | 60,5 |
| Dettes fiscales | 22,5 | 20,2 |
| Autres passifs | 28,2 | 30,4 |
| Total | 149,6 | 119,5 |

Amortissements et dépréciations

| en millions d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--|---------------|---------------|
| Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles | (43,2) | (29,7) |
| Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles | - | - |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement | (1,0) | (0,6) |
| Dotations aux amortissements sur droit d'usage de biens en location | (9,6) | (5,5) |
| Dotations aux amortissements | (53,8) | (35,8) |
| Dotations aux dépréciations sur actifs circulants | (8,5) | (17,1) |
| Reprises de dépréciations sur actifs circulants | 8,4 | 17,5 |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | (35,6) | (30,8) |
| Reprises de provisions pour risques et charges | 27,4 | 27,1 |
| Dotations aux provisions nettes des reprises | (8,2) | (3,3) |
| Total | (62,0) | (39,0) |

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable, qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

| en millions d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|--------------|------------|
| Résultat de cessions d'actifs corporels | (0,4) | 0,1 |
| Frais d'acquisition de titres | (1,1) | (0,1) |
| Total | (1,5) | 0,1 |

Données relatives au personnel

Charges de personnel

| en millions d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Salaires et traitements | (290,5) | (257,9) |
| Charges sociales | (77,0) | (66,5) |
| Personnel extérieur | (33,7) | (38,4) |
| Autres avantages | (19,0) | (15,9) |
| Total | (420,2) | (378,6) |

Effectif moyen (y compris interim)

| Effectif | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--------------|---------------|--------------|
| Dirigeants | 134 | 114 |
| Cadres | 649 | 554 |
| Employés | 3 188 | 2 405 |
| Ouvriers | 6 390 | 6 760 |
| Total | 10 361 | 9 833 |

Avantages au personnel

Le Groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ à la retraite (France ou Slovénie notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation de ses engagements de retraite. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués.

Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- table de mortalité : table statistique communément admise ;
- taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- taux d'actualisation : taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (3,25 % au 31/08/2022 ; 1,00 % au 31/08/2021) ;
- âge de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Pour ces provisions, une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement -1,4 % et +4,4 %.

Les provisions correspondantes (pour indemnités de fin de contrat) sont présentées dans la partie 4.2.6.6.

Paiement en actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

4.2.6.5. Immobilisations

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie « Véhicules de loisirs » et « Remorques » (composante principale de l'activité « Equipement des loisirs ») ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus

fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

Répartition par activité

| en millions d'euros | 31/08/2022 | | | 31/08/2021 | | |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Brut | Dép. | Net | Brut | Dép. | Net |
| Véhicules de loisirs ⁽¹⁾ | 328,0 | (4,1) | 323,8 | 262,5 | (4,1) | 258,4 |
| Equipement des loisirs ⁽²⁾ | 21,1 | - | 21,1 | 21,0 | - | 21,0 |
| Total | 349,1 | (4,1) | 344,9 | 283,6 | (4,1) | 279,4 |

(1) dont 62,7 M€ au 31/08/2022 correspondant à CLC, GLA et SLC, sociétés acquises le 31/01/2022

(2) dont 21,0 M€ au 31/08/2022 correspondant à l'UGT Remorques (20,9 M€ au 31/08/2021)

Variation de la valeur nette comptable

| en millions d'euros | |
|---|--------------|
| Au 31/08/2020, valeur nette cumulée | 280,7 |
| Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice ⁽¹⁾ | (3,8) |
| Effet des variations de change | 1,8 |
| Autres | 0,7 |
| Au 31/08/2021, valeur nette cumulée | 279,4 |
| Écarts d'acquisition constatés dans l'exercice ⁽²⁾ | 65,4 |
| Effet des variations de change | 0,1 |
| Au 31/08/2022, valeur nette cumulée | 344,9 |

(1) Trigano a déterminé de manière définitive au 31/08/2022, l'écart d'acquisition de Gimég Holding à 24,3 M€, après reconnaissance de la valeur des marques pour 2,6 M€ et du portefeuille clients pour 1,2 M€.

(2) Trigano a déterminé de manière provisoire au 31/08/2022 l'écart d'acquisition de CLC, GLA et SLC.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | | | 31/08/2021 | | |
|---|--------------|----------------------|--------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Brut | Amort. ou Provisions | Net | Brut | Amort. ou Provisions | Net |
| Concessions brevets, marques et droits similaires | 63,9 | (12,4) | 51,6 | 62,4 | (10,9) | 51,6 |
| Relations clients et portefeuille | 52,5 | (9,4) | 43,1 | - | - | - |
| Autres immobilisations incorporelles | 21,0 | (13,0) | 8,0 | 18,2 | (11,4) | 6,7 |
| Total | 137,5 | (34,8) | 102,7 | 80,6 | (22,3) | 58,3 |

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2021 et 2022 sont analysées ci-dessous :

| en millions d'euros | Brut | Amortissements | Net |
|--|--------------|----------------|--------------|
| Au 31/08/2020 | 74,2 | (20,5) | 53,7 |
| Acquisitions de l'exercice | 2,9 | - | 2,9 |
| Sorties de l'exercice | (0,3) | 0,3 | - |
| Ecart de conversion | 0,2 | - | 0,2 |
| Reclassements | (0,2) | - | (0,2) |
| Portefeuille clients et marques Gimeg | 3,8 | (0,1) | 3,7 |
| Dotations de l'exercice | - | (1,9) | (1,9) |
| Au 31/08/2021 | 80,6 | (22,3) | 58,3 |
| Variation de périmètre | 1,4 | (1,1) | 0,3 |
| Acquisitions de l'exercice | 3,7 | - | 3,7 |
| Sorties de l'exercice | (0,7) | 0,7 | - |
| Portefeuille et clientèle des sociétés CLC, GLA et SLC | 52,5 | (9,4) | 43,1 |
| Dotations de l'exercice | - | (2,7) | (2,7) |
| Au 31/08/2022 | 137,5 | (34,8) | 102,7 |

Droit d'usage de biens en location

Le montant se décompose comme suit :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | | | 31/08/2021 | | |
|--------------------------------------|------------|----------------|------------|------------|----------------|------------|
| | Brut | Amortissements | Net | Brut | Amortissements | Net |
| Autres immobilisations incorporelles | 1,3 | (0,3) | 0,9 | 0,9 | (0,2) | 0,7 |
| Total | 1,3 | (0,3) | 0,9 | 0,9 | (0,2) | 0,7 |

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupements d'entreprises à leur juste valeur.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes les unes des autres.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| | |
|--|-------------|
| Aménagements des terrains | 10 à 20 ans |
| Constructions gros œuvre | 30 à 50 ans |
| Constructions agencements | 15 à 20 ans |
| Installations techniques, matériel et outillage industriel | 5 à 30 ans |
| Matériel de transport | 2 à 5 ans |
| Matériel de bureau et informatique | 4 ans |
| Mobilier de bureau | 10 ans |

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | | | 31/08/2021 | | |
|---|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|
| | Brut | Amortissements | Net | Brut | Amortissements | Net |
| Terrains et agencements | 75,4 | (5,3) | 70,2 | 65,2 | (4,2) | 61,0 |
| Constructions | 357,0 | (152,4) | 204,6 | 278,1 | (131,6) | 146,4 |
| Installations techniques, matériels et outillages industriels | 225,3 | (152,3) | 72,9 | 207,6 | (138,7) | 68,9 |
| Autres immobilisations corporelles | 98,3 | (64,0) | 34,3 | 85,0 | (57,5) | 27,5 |
| Immobilisations en cours | 17,0 | - | 17,0 | 6,5 | - | 6,5 |
| Total | 773,1 | (374,1) | 399,0 | 642,4 | (332,0) | 310,4 |

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2021 et 2022 sont analysées ci-dessous :

| en millions d'euros | Brut | Amortissements | Net |
|----------------------------|--------------|----------------|--------------|
| Au 31/08/2020 | 611,3 | (306,7) | 304,5 |
| Acquisitions de l'exercice | 41,2 | - | 41,2 |
| Sorties de l'exercice | (12,1) | 9,8 | (2,3) |
| Ecart de conversion | 2,1 | (1,2) | 1,0 |
| Reclassements | (0,1) | 0,2 | 0,1 |
| Dotations de l'exercice | - | (34,0) | (34,0) |
| Au 31/08/2021 | 642,4 | (332,0) | 310,4 |
| Variation du périmètre | 75,3 | (14,8) | 60,5 |
| Acquisitions de l'exercice | 73,9 | - | 73,9 |
| Sorties de l'exercice | (20,2) | 13,5 | (6,7) |
| Reclassements | 1,7 | 0,2 | 1,9 |
| Ecart de conversion | - | - | - |
| Dotations de l'exercice | - | (41,0) | (41,0) |
| Au 31/08/2022 | 773,1 | (374,1) | 399,0 |

Droits d'usage de biens en location

Le montant se décompose comme suit :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | | | 31/08/2021 | | |
|------------------------------------|--------------|----------------|-------------|-------------|----------------|-------------|
| | Brut | Amortissements | Net | Brut | Amortissements | Net |
| Terrains et agencements | 4,4 | - | 4,4 | 1,0 | - | 1,0 |
| Constructions | 96,4 | (34,6) | 61,8 | 52,6 | (32,6) | 20,0 |
| Autres immobilisations corporelles | 2,1 | (1,2) | 0,9 | 1,7 | (0,9) | 0,8 |
| Total | 102,9 | (35,8) | 67,1 | 55,3 | (33,5) | 21,7 |

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Principes

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités Génératrices de Trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la business unit, correspondant, généralement au sein du Groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans au maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant les taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis

la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Tests de dépréciation au 31 août 2022

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2022, pour les groupes d'UGT « Véhicules de loisirs » et « Remorques ». Aucun indice de perte de valeur n'ayant été identifié concernant les sociétés CLC, GLA et SLC à la clôture d'une part, et l'écart d'acquisition étant provisoire d'autre part, le test de dépréciation a été reporté à l'exercice suivant en application des normes IFRS 3 et IAS 36.

La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5 % (sans changement par rapport à 2021) ;
- taux d'actualisation après impôt retenu : 8,3 % (8,0 % en 2021).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

Une variation à la hausse de 1,0 % du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5 % de l'EBITDA du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1,0 % n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT de Trigano.

4.2.6.6. Autres provisions et passifs éventuels

Provision pour garantie

La provision correspond au coût estimé des garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales.

Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

Les évolutions des provisions courantes et à long terme sur l'exercice 2021/2022 sont les suivantes :

Provisions courantes (part < 1 an)

| en millions d'euros | 31/08/2021 | Dotations | Utilisations | Reprises | Reclas- sements | Ecart actuariels | Changement de méthode | Variation de périmètre | 31/08/2022 |
|--|-------------|-------------|---------------|--------------|--------------------|---------------------|--------------------------|---------------------------|-------------|
| Provisions pour garantie | 20,6 | 11,3 | (11,9) | (3,0) | 3,7 | - | - | 0,1 | 20,7 |
| Provisions pour litiges et risques divers | 1,7 | 5,1 | (0,7) | (0,3) | - | - | - | - | 5,9 |
| Provisions pour fin de contrat | 0,3 | 0,1 | - | - | - | - | - | - | 0,3 |
| Total | 22,6 | 16,5 | (12,7) | (3,3) | 3,7 | - | - | 0,1 | 26,9 |

Provisions non courantes (part > 1 an)

| en millions d'euros | 31/08/2021 | Dotations | Utilisations | Reprises | Reclas- sements | Ecart actuariels | Changement de méthode | Variation de périmètre | 31/08/2022 |
|--|-------------|-------------|---------------|--------------|--------------------|---------------------|--------------------------|---------------------------|-------------|
| Provisions pour garantie | 29,1 | 17,4 | (10,5) | (0,7) | (3,7) | - | - | - | 31,6 |
| Provisions pour litiges et risques divers | 2,6 | 1,7 | (2,0) | (0,2) | - | - | - | 0,1 | 2,2 |
| Provisions pour fin de contrat ⁽¹⁾⁽²⁾ | 19,5 | 3,1 | (0,5) | (0,3) | - | (3,1) | (1,2) | 0,9 | 18,5 |
| Total | 51,2 | 22,2 | (13,0) | (1,1) | (3,7) | (3,1) | (1,2) | 1,0 | 52,3 |

(1) dont effet d'actualisation : 0,3 M€ au 31/08/2022 ; 0,1 M€ au 31/08/2021

(2) Impact de la décision du Comité d'Interprétation des IFRS d'avril 2021, clarifiant les modalités de calcul, en application de la norme IAS 19 «Avantages du personnel», de certains engagements relatifs aux régimes à prestations définies.

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées de différentes sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Passifs éventuels

Aucune action significative n'est en-cours à l'encontre de Trigano au 31 août 2022.

4.2.6.7. Financements et instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le Groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers comptabilisés au coût amorti.

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

- Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Ils comprennent principalement les dettes de différé de paiement sur acquisitions.

Trésorerie nette

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---|--------------|--------------|
| Equivalents de trésorerie | 206,2 | - |
| Disponibilités | 241,2 | 597,5 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 447,4 | 597,5 |
| Passifs financiers | (321,7) | (249,2) |
| Trésorerie nette | 125,7 | 348,4 |

Les passifs financiers se décomposent ainsi :

| en millions d'euros | Courants | Non courants | Total 31/08/2022 |
|--|--------------|--------------|------------------|
| Dettes correspondants aux différés de paiement sur acquisition de titres de filiales | 78,9 | 100,0 | 178,9 |
| Emprunts et dettes assimilées | 10,8 | 4,5 | 15,3 |
| Dettes de location | 12,3 | 58,6 | 70,9 |
| Concours bancaires courants | 56,2 | - | 56,2 |
| Intérêts courus non échus | 0,3 | - | 0,3 |
| Autres | 0,2 | - | 0,2 |
| Total passifs financiers | 158,6 | 163,1 | 321,7 |

| en millions d'euros | Courants | Non courants | Total 31/08/2021 |
|--|-------------|--------------|------------------|
| Dettes correspondants aux différés de paiement sur acquisition de titres de filiales | 42,2 | 142,4 | 184,6 |
| Emprunts et dettes assimilées | 32,5 | 8,6 | 41,1 |
| Dettes de location | 5,3 | 16,7 | 22,0 |
| Concours bancaires courants | 0,9 | - | 0,9 |
| Intérêts courus non échus | 0,1 | - | 0,1 |
| Autres | 0,2 | 0,2 | 0,4 |
| Total passifs financiers | 81,3 | 167,9 | 249,2 |

L'évolution des passifs financiers entre le 31/08/2021 et le 31/08/2022 s'analyse ainsi :

| en millions d'euros | | courants | non courants |
|---|--------------|----------|--------------|
| Total des passifs financiers au 31/08/2020 | 210,4 | 59,2 | 151,2 |
| Entrée de périmètre | - | | |
| Emission d'emprunts | 1,1 | | |
| Remboursement d'emprunts | (32,3) | | |
| Intérêts courus | - | | |
| Emission de dettes de location | 5,1 | | |
| Remboursement de dettes de location | (6,0) | | |
| Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions | 75,2 | | |
| Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle | (5,9) | | |
| Variation des concours bancaires courants | 0,9 | | |
| Ecart de conversion | 0,7 | | |
| Total des passifs financiers au 31/08/2021 | 249,2 | 81,3 | 167,9 |
| Entrée de périmètre | 230,4 | | |
| Emission d'emprunts | 0,8 | | |
| Remboursement d'emprunts | (36,8) | | |
| Intérêts courus | 0,1 | | |
| Emission de dettes de location | 13,2 | | |
| Remboursement de dettes de location | (10,6) | | |
| Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions | (19,9) | | |
| Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle | (87,9) | | |
| Variation des concours bancaires courants | (17,3) | | |
| Ecart de conversion | 0,5 | | |
| Total des passifs financiers au 31/08/2022 | 321,7 | 158,6 | 163,1 |

Au 31 août 2022, la dette liée au paiement différé des acquisitions de titres de sociétés concerne les acquisitions de respectivement : 10,7 % de Protej, 40,0 % de Gimeg Holding BV, 13,3 % de Luano Camp, 30,0% de CLC, 30,0% de Groupe Lhoro Agest, et 30,0% de SLC.

Cette dette est évaluée à partir de multiples de résultats réalisés et futurs avec prise en compte de la dette nette tels que définis dans les contrats d'acquisitions. Elle a été actualisée sur la période allant de la date d'acquisition et la date prévisionnelle de paiement des titres, comprise entre 1 et 4 ans.

La mise à jour des résultats réalisés et des hypothèses des dates prévisionnelles de rachat des titres, des résultats futurs et de la dette nette à la clôture de l'exercice a conduit à une diminution de la juste valeur de la dette de 19,9 M€, comptabilisée en résultat financier.

Trigano a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. 30 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice, le capital restant dû s'élève à 7,0 M€ au 31 août 2022.

Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé, augmentée des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Prêts | 2,9 | 2,9 |
| Dépôts et cautionnements versés | 1,5 | 0,5 |
| Autres | 0,5 | 0,5 |
| Montant brut | 5,0 | 3,9 |
| Dépréciation | (0,3) | (0,3) |
| Actualisation | (0,4) | (0,1) |
| Montant net | 4,3 | 3,6 |

Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. Les variations de la juste valeur des dérivés sont également inscrites en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- Niveau 1 : l'instrument est coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) ;
- Niveau 3 : au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables.

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie :

| | 31/08/2022 | | Ventilation par niveau | | |
|--|-----------------|--------------|------------------------|------------|--------------|
| | Valeur au bilan | Juste valeur | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| en millions d'euros | | | | | |
| Autres actifs financiers non courants | 4,3 | 4,3 | 4,1 | - | 0,1 |
| Autres actifs long terme | 0,1 | 0,1 | 0,1 | - | - |
| Clients et autres débiteurs | 242,1 | 242,1 | 242,1 | - | - |
| Autres actifs courants ⁽¹⁾ | 126,2 | 126,2 | 125,1 | 1,2 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾ | 447,4 | 447,4 | 447,4 | - | - |
| Total Actifs financiers | 820,2 | 820,2 | 818,8 | 1,2 | 0,1 |
| Passifs financiers non courants ⁽²⁾ | 163,1 | 163,1 | 63,1 | - | 100,0 |
| Autres passifs non courants ⁽¹⁾ | 2,0 | 2,0 | 2,0 | - | - |
| Passifs financiers courants ⁽²⁾⁽³⁾ | 158,6 | 158,6 | 79,7 | - | 78,9 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 404,0 | 404,0 | 404,0 | - | - |
| Autres passifs courants ⁽¹⁾ | 149,6 | 149,6 | 149,6 | - | - |
| Total Passifs financiers | 877,2 | 877,2 | 698,3 | - | 178,9 |

| | 31/08/2021 | | Ventilation par niveau | | |
|--|-----------------|--------------|------------------------|------------|--------------|
| | Valeur au bilan | Juste valeur | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| en millions d'euros | | | | | |
| Autres actifs financiers non courants | 3,6 | 3,6 | 3,4 | - | 0,1 |
| Autres actifs long terme | 0,2 | 0,2 | 0,2 | - | - |
| Clients et autres débiteurs | 206,0 | 206,0 | 206,0 | - | - |
| Autres actifs courants ⁽¹⁾ | 149,0 | 149,0 | 148,9 | 0,1 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾ | 597,5 | 597,5 | 597,5 | - | - |
| Total Actifs financiers | 956,4 | 956,4 | 956,1 | 0,1 | 0,1 |
| Passifs financiers non courants ⁽²⁾ | 167,9 | 167,9 | 25,5 | - | 142,4 |
| Autres passifs non courants ⁽¹⁾ | 1,7 | 1,7 | 1,7 | - | - |
| Passifs financiers courants ⁽²⁾⁽³⁾ | 81,3 | 81,3 | 39,0 | - | 42,2 |
| Fournisseurs et autres créditeurs | 527,2 | 527,2 | 527,2 | - | - |
| Autres passifs courants ⁽¹⁾ | 119,5 | 119,5 | 118,6 | 0,9 | - |
| Total Passifs financiers | 897,5 | 897,5 | 712,0 | 0,9 | 184,6 |

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

(3) Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des dettes de différé de paiement sur acquisitions. De même qu'au 31/08/2021, ils sont de catégorie 3. Ces passifs sont évalués sur la base des données contractuelles en tenant compte des prévisions de résultat revues par la Direction de Trigano et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés.

Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture,

des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

| en millions d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|--------------|---------------|
| Intérêts et produits financiers | 0,3 | 0,3 |
| Intérêts et charges financières | (2,3) | (2,2) |
| Coût de l'endettement financier net | (2,0) | (1,9) |
| Différence de change | (2,5) | (2,9) |
| Juste valeur des couvertures de change | 1,8 | (0,3) |
| Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions | 19,9 | (75,2) |
| Intérêts sur dettes de location | 0,3 | (0,1) |
| Divers | (0,8) | - |
| Autres produits et charges financiers | 18,7 | (78,6) |
| Total | 16,7 | (80,5) |

La mise à jour du paiement différé sur acquisitions, compte tenu des prévisions de résultat a entraîné la

constatation d'un produit financier de 19,9 M€.

Gestion des risques

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés

dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Les contrats d'achats et de ventes à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. Le profit enregistré à ce titre sur la période s'élève à 1,8 M€ en 2022 (perte de 0,3 M€ en 2021).

Sensibilité au risque de change :

| en millions d'euros | Au 31/08/2022 | | |
|--|---------------|-----|-------|
| | GBP | USD | PLN |
| Hypothèse d'appréciation de l'Euro | 10% | 10% | 10% |
| Impact sur le résultat net avant impôt | (6,6) | 2,3 | (0,1) |
| Impact sur les capitaux propres | (3,7) | - | (0,8) |

| en millions d'euros | Au 31/08/2021 | | |
|--|---------------|-----|-------|
| | GBP | USD | PLN |
| Hypothèse d'appréciation de l'Euro | 10% | 10% | 10% |
| Impact sur le résultat net avant impôt | (8,0) | 1,1 | 0,2 |
| Impact sur les capitaux propres | (7,9) | - | (0,8) |

Risque de taux

Trigano n'est pas concerné par un risque de taux sur l'endettement à la clôture.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par l'absence d'endettement financier net et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la Société a signé le 13 juillet 2017 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 150 M€. Courant Juillet 2022, la société a prorogé cette facilité de crédit pour une durée de deux ans. Celle-ci est assortie d'engagements de respect de ratios financiers applicables au 31 août 2022 :

- endettement net consolidé sur fonds propres ≤ 1 ;
 - endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3 .
- Trigano satisfait à ces conditions au 31 août 2022 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 5,0 % du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance.

En ce qui concerne les camping-cars et les caravanes, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur. En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers.

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

4.2.6.8. Impôts sur les bénéfiques et impôts différés

L'impôt sur les bénéfiques correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. Un actif d'impôt différé est comptabilisé

pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la société concernée disposera dans le futur de bénéfiques imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et ils ne sont pas actualisés.

Analyse de la charge d'impôts

| en millions d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat net | 278,5 | 222,9 |
| Dont résultat des sociétés mises en équivalence | 4,0 | 3,7 |
| Dont résultat des sociétés intégrées globalement | 274,5 | 219,1 |
| Charge d'impôts comptabilisée | (83,4) | (58,3) |
| Résultat avant impôts des sociétés intégrées globalement | 357,9 | 277,5 |
| Charge théorique d'impôts ⁽¹⁾ | (92,4) | (66,0) |
| Taux d'impôts théorique | 25,8% | 23,8% |
| Variation des déficits fiscaux non reconnus antérieurement ⁽²⁾ | (0,9) | 27,8 |
| Variation de taux | (0,1) | 0,3 |
| Autres différences permanentes ⁽³⁾ | 10,0 | (20,5) |
| Total rapprochement | 9,0 | 7,7 |
| Charge d'impôts comptabilisée | (83,4) | (58,3) |
| Taux d'impôt apparent | 23,3% | 21,0% |

(1) au taux d'imposition de chaque entité

(2) liée à la réévaluation de certains actifs en Italie réalisée en 2020/2021

(3) liées à la mise à jour de la juste valeur des dettes de minoritaires

Impôts différés

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---|-------------|-------------|
| Impôts différés sur | | |
| Immobilisations | (9,6) | 0,9 |
| Dépréciations et autres charges | 15,0 | 14,1 |
| Déficits reportables | 26,0 | 31,8 |
| Autres | - | (0,1) |
| Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés | 31,4 | 46,8 |
| Impôts différés Actif | 47,0 | 51,3 |
| Impôts différés Passif | (15,6) | (4,5) |

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôts différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêtés des comptes.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève au 31 août 2022 à 19,9 M€.

Les déficits activés sont reportables indéfiniment.

La hausse des impôts différés actifs en 2022 provient de la prise en compte des effets fiscaux de la réévaluation effectuée dans les comptes sociaux de certains actifs en Italie.

4.2.6.9. Capitaux propres et résultat par action

Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du Groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (Société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49 %) doivent respecter

les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française et européenne.

Au 31 août 2022, la famille Feuillet détient 57,8 % du capital et 71,5 % des droits de vote de Trigano.

Le capital se compose de 19 336 269 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567€.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en

diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des

capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Au 31 août 2022, le nombre d'actions propres en auto-contrôle s'élève à 225 639. Le nombre d'actions acquises au cours de l'exercice dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale s'est élevé à 183 055 (aucun mouvement en 2020/2021).

Le nombre d'actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité est de 14 956 titres Trigano : 3 500 actions ont été acquises au cours de l'exercice (cession de 934 actions en 2020/2021).

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

| en millions d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Capital | 82,3 | 82,3 |
| Primes | 4,2 | 4,2 |
| Actions propres | (6,3) | 16,8 |
| Réserves stock-options ⁽¹⁾ | 0,2 | 0,2 |
| Réserves consolidées ⁽²⁾ | 1 274,3 | 1 087,8 |
| Ecart de conversion ⁽³⁾ | (13,9) | (14,9) |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle | 0,4 | 0,9 |
| Total | 1 341,1 | 1 177,4 |

(1) Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(2) Ce compte comprend :

- les réserves de la Société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(3) Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales hors zone euro et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans ces filiales.

Dividendes

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 4 janvier 2023 le versement d'un dividende brut de 3,50 € par action ordinaire au titre de l'exercice clos le 31 août 2022. Le versement d'un acompte de 1,75 € par action a d'ores et déjà été effectué en mai 2022.

Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 4 janvier 2023.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Compte tenu de l'absence de programme de stock-options en cours, le nombre d'actions dilué correspond au nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action.

| en nombre d'actions | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actions en circulation | 19 336 269 | 19 336 269 |
| Actions propres | (240 595) | (54 040) |
| Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action | 19 095 674 | 19 282 229 |

| en nombre d'actions | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--|-------------------|-------------------|
| Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action | 19 095 674 | 19 282 229 |
| Nombre de stock-options dilutives | - | - |
| Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action | 19 095 674 | 19 282 229 |

4.2.6.10. Engagements hors bilan

Néant.

4.2.6.11. Honoraires des commissaires aux comptes

| en millions d'euros | Ernst & Young | | B M & A | | Autres | | Total | |
|--|---------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 | 2022 | 2021 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| - Emetteur | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | - | - | 0,1 | 0,1 |
| - Filiales intégrées globalement | 0,3 | 0,3 | 0,1 | 0,1 | 0,4 | 0,3 | 0,9 | 0,7 |
| Autres diligences et prestations | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sous-total | 0,4 | 0,4 | 0,2 | 0,2 | 0,4 | 0,3 | 1,0 | 0,9 |
| Services autres que la certification des comptes (SACC) | | | | | | | | |
| - Emetteur | - | 0,1 | - | - | - | - | - | 0,1 |
| - Filiales intégrées globalement | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Sous-total | - | 0,1 | - | - | - | - | - | 0,1 |
| Total | 0,4 | 0,5 | 0,2 | 0,2 | 0,4 | 0,3 | 1,0 | 1,0 |

4.2.6.12. Evénements postérieurs à la clôture

Acquisition de S.I.F.I

Trigano a procédé le 3 octobre à l'acquisition de 70% du capital et des droits de vote de S.I.F.I. ; active sur le marché italien depuis plus de 45 ans, S.I.F.I. est le leader national de la distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs. L'entreprise est profitable, elle emploie environ 20 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires proche de 13 millions d'euros en 2021.

Acquisition de Car Loisirs

Trigano a finalisé le 18 octobre l'acquisition de 100% du capital des sociétés Car Loisirs, Car Loisirs 13 et Car Loisirs 84. Distributeur de camping-cars dans le sud-est de la France, le groupe Car Loisirs emploie 25 personnes et a réalisé sur ses trois points de vente un total d'environ 30 M€ de chiffre d'affaires en 2021/22 (compte tenu du niveau des ventes de Trigano à ces points de vente, l'apport de chiffre d'affaires consolidé résultant de cette acquisition sera de l'ordre de 20 M€). Cette opération complètera le réseau Libertium qui vient d'être créé afin de fédérer sous une même enseigne la cinquantaine de points de vente de Trigano en France.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation à la juste valeur des passifs financiers relatifs au paiement différé des acquisitions des titres de certaines filiales

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|--|
| <p>Au 31 août 2022, ces passifs financiers actualisés s'élevaient à M€ 179 dont M€ 99,8 de passifs financiers non courants et M€ 79,1 de passifs financiers courants (voir note 4.2.6.7 de l'annexe aux comptes consolidés), et ont reculé de M€ 5,6. Ces passifs financiers correspondent à la juste valeur des dettes relatives au paiement différé de l'acquisition des filiales concernées. La variation de cette juste valeur est constatée en résultat financier conformément à la norme IAS 39, tel que présenté dans les paragraphes « Passifs financiers courants », « Passifs financiers non courants » et « Résultat financier » de la note 4.2.6.7 précitée. Cette valeur actuelle est déterminée à partir des données contractuelles convenues entre les parties en tenant compte des prévisions de résultats et de l'estimation de la dette nette existant au moment des paiements prévus, données contractuelles qui sont revues par la direction de votre société et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés. Nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers est un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité importante aux variations des hypothèses de calcul et des estimations nécessaires à l'appréciation de cette juste valeur.</p> | <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ évaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de résultat servant à la détermination de la juste valeur de ces passifs financiers, notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché ;■ comparer les hypothèses retenues dans le cadre du calcul des passifs financiers au 31 août 2022 pour les prévisions futures, i/ avec celles utilisées lors de l'exercice précédent, et ii/ avec les performances réelles de l'exercice 2022 ;■ examiner les données sous-tendant la détermination des taux utilisés pour les actualiser ;■ comparer les formules de calcul utilisées pour déterminer les dettes financières nettes avec les dispositions contractuelles ;■ examiner les informations communiquées dans l'annexe aux comptes consolidés |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre assemblée générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2022, le cabinet BM&A était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

BM&A
Alexis Thura

ERNST & YOUNG Audit
Aymeric de La Morandière

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

| Sociétés | Forme sociale | Siège social | Capital social (en €) | N° immatriculation SIREN |
|-------------------------------|---------------|--|-----------------------|--------------------------|
| Trigano | S.A. cotée* | 100 Rue Petit 75019 Paris | 82 310 249,75 | 722 049 459 RCS PARIS |
| Arts et Bois | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 40 000,00 | 304 515 562 RCS PARIS |
| Atelier Trigano | S.A.R.L. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 100 000,00 | 490 753 399 RCS PARIS |
| Autostar | S.A.S. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 1 000 000,00 | 333 120 434 RCS PARIS |
| Bruand Développement | S.A.S. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 200 000,00 | 326 055 977 RCS PARIS |
| Camping-cars Chausson | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 100 000,00 | 378 944 565 RCS PARIS |
| Caravanes La Mancelle | S.A.R.L. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 110 400,00 | 378 291 504 RCS PARIS |
| Clairval | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 320 000,00 | 339 697 138 RCS PARIS |
| C.M.C. Distribution France | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 88 877,78 | 471 501 098 RCS PARIS |
| C.M.C. France | S.C.P. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 152 449,02 | 350 707 915 RCS PARIS |
| ECIM | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 100 000,00 | 421 257 494 RCS PARIS |
| Euro Accessoires | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 2 000 000,00 | 303 409 742 RCS PARIS |
| Europ'holidays | S.A.R.L. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 10 000,00 | 395 134 422 RCS PARIS |
| Financière CLC | S.A.S. | Route de Villiers en lieu 52100 Saint Dizier | 2 200 000,00 | 423 434 729 RCS CHAUMONT |
| HTD Participations | S.A.R.L. | 130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône | 3 000,00 | 498 510 007 RCS AUBENAS |
| Groupe Lhoro Agest | S.A.S. | 14 Bld Joffrey 31600 Muret | 300 000,00 | 429 462 633 RCS TOULOUSE |
| Le Hall du Camping-car | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 50 000,00 | 821 762 523 RCS PARIS |
| Lider | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 122 610,00 | 393 681 564 RCS PARIS |
| Loisirs Finance | S.A.* | 143 Rue Anatole France 92300 Levallois- Perret | 10 000 000,00 | 410 909 592 RCS NANTERRE |
| Maître Equipement | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 400 000,00 | 310 096 938 RCS PARIS |
| Mécanorem | S.A.R.L. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 830 000,00 | 431 784 164 RCS PARIS |
| Triganocamp | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 82 025,00 | 431 483 361 RCS PARIS |
| Notin | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 679 000,00 | 498 148 808 RCS PARIS |
| Ouest VDL | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 500 000,00 | 483 632 444 RCS PARIS |
| Périgord Véhicules de Loisirs | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 150 000,00 | 383 039 880 RCS PARIS |
| PLSA | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 84 500,00 | 423 823 418 RCS PARIS |
| Remorques Hubiere | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 215 000,00 | 344 766 258 RCS PARIS |
| Résidences Trigano | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 100 000,00 | 378 738 041 RCS PARIS |
| Riviera France | S.A.R.L. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 81 600,00 | 421 648 247 RCS PARIS |
| Rulquin | S.A. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 1 000 000,00 | 309 358 273 RCS PARIS |
| SCI CMC | S.C.I. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 15 244,90 | 351 437 280 RCS PARIS |
| SCI de L'Amiral Lebreton | S.C.I. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 15 244,90 | 423 685 445 RCS PARIS |
| SCI du Colonel Petit | S.C.I. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 16 000,00 | 353 602 436 RCS PARIS |
| SCI Duchesse de Mirabel | S.C.I. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 15 244,90 | 432 806 685 RCS PARIS |
| SCI du Haut Eclair | S.C.I. | Le Haut Eclair 72600 Mamers | 15 244,90 | 347 520 835 RCS LE MANS |
| SCI du Président Arnaud | S.C.I. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 16 000,00 | 403 103 799 RCS PARIS |
| SCI du Professeur Parmentier | S.C.I. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 16 000,00 | 414 374 066 RCS PARIS |
| SLC | S.A.S. | Rte Angers Cholet 49750 Beaulieu/Layon | 1 234 000,00 | 439 597 410 RCS ANGERS |
| Techwood | S.A.R.L. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 100 000,00 | 351 216 759 RCS PARIS |
| Trigano Jardin | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 7 667 295,70 | 303 773 923 RCS PARIS |
| Trigano MDC | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 9 000 000,00 | 775 735 020 RCS PARIS |
| Trigano Remorques | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 1 000 000,00 | 345 039 069 RCS PARIS |
| Trigano Service | S.A.R.L. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 60 000,00 | 398 231 951 RCS PARIS |
| Trigano VDL | S.A.S.U. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 7 000 000,00 | 458 502 838 RCS PARIS |
| Trois Soleils | S.A.R.L. | 100 Rue Petit 75019 Paris | 20 000,00 | 380 916 114 RCS PARIS |

* à Directoire et Conseil de Surveillance

4.3. Comptes sociaux

4.3.1. Bilan

| Actif | | | |
|--|---------|------------------|------------------|
| en milliers d'euros | Note | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
| Actif immobilisé | | | |
| Immobilisations incorporelles | | 14 089 | 12 582 |
| Dépréciations et amortissements | | (8 413) | (7 515) |
| Total Immobilisations incorporelles | 4.3.3.2 | 5 676 | 5 067 |
| Immobilisations corporelles | | 42 136 | 41 415 |
| Dépréciations et amortissements | | (16 758) | (15 275) |
| Total Immobilisations corporelles | 4.3.3.2 | 25 379 | 26 140 |
| Immobilisations financières | | 608 299 | 433 892 |
| Dépréciations | | (12 468) | (9 073) |
| Total Immobilisations financières | 4.3.3.3 | 595 830 | 424 820 |
| Total Actif immobilisé | | 626 885 | 456 027 |
| Actif circulant | | | |
| Créances clients et autres débiteurs | 4.3.3.4 | 165 682 | 117 724 |
| Valeurs mobilières de placement | 4.3.3.5 | 175 199 | 2 055 |
| Disponibilités | | 144 169 | 523 086 |
| Total Actif circulant | | 485 049 | 642 865 |
| Comptes de régularisation | | 1 156 | 1 149 |
| Total Actif | | 1 113 090 | 1 100 041 |

Passif

| en milliers d'euros | Note | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|---|---------|------------------|------------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital | 4.3.3.7 | 82 310 | 82 310 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 4 184 | 4 184 |
| Réserve légale | | 9 016 | 9 016 |
| Autres réserves et report à nouveau | | 214 262 | 209 540 |
| Résultat de l'exercice | | 132 851 | 99 949 |
| Subventions d'investissement | | - | - |
| Provisions réglementées | | 7 483 | 6 734 |
| Total Capitaux propres | | 450 106 | 411 733 |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Provisions pour risques | 4.3.3.8 | 94 | 413 |
| Total Provisions pour risques et charges | | 94 | 413 |
| Dettes | | | |
| Emprunts et dettes financières | 4.3.3.9 | 7 509 | 38 615 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4.3.3.9 | 1 347 | 1 516 |
| Dettes fiscales et sociales | 4.3.3.9 | 12 991 | 17 547 |
| Autres dettes | 4.3.3.9 | 640 833 | 629 973 |
| Comptes de régularisation | | 210 | 244 |
| Total Dettes | | 662 891 | 687 895 |
| Total Passif | | 1 113 090 | 1 100 041 |

4.3.2. Compte de résultat

| en milliers d'euros | Note | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--|----------|-----------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires net | | 9 369 | 9 273 |
| Autres produits d'exploitation | | 48 789 | 51 821 |
| Total des produits d'exploitation | 4.3.3.12 | 58 158 | 61 093 |
| Autres achats et charges externes | | (6 596) | (6 180) |
| Impôts et taxes | | (841) | (721) |
| Salaires et traitements | | (6 272) | (5 676) |
| Charges sociales | | (2 543) | (2 291) |
| Dotations aux amortissements et provisions | | (2 873) | (2 644) |
| Autres charges | | (2 225) | (2 261) |
| Total des charges d'exploitation | | (21 350) | (19 773) |
| Résultat d'exploitation | | 36 808 | 41 320 |
| Résultat financier | 4.3.3.13 | 109 300 | 71 171 |
| Résultat exceptionnel | 4.3.3.14 | (1 509) | 251 |
| Impôts sur les bénéfices | | (11 747) | (12 793) |
| Résultat net | | 132 851 | 99 949 |

4.3.3. Annexe aux comptes sociaux

4.3.3.1. Informations générales

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2022 dont le total est de 1 113 090 k€ et au compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 180 329 k€ et dégagant un bénéfice de 132 851 k€.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022 ont été établis selon les principes comptables français en vigueur. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence sur les comptes de la Société. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Faits marquants de l'exercice

Dans le cadre de son activité de holding animatrice, la société a poursuivi ses actions vis-à-vis de ses filiales avec en particulier :

- la gestion des relations avec les principaux fournisseurs avec un renforcement de la diversification dans un contexte de pénurie de certaines matières et composants ;
- la gestion la coordination commerciale avec l'application de hausse de tarifs progressives dans un contexte d'inflation ;
- l'acquisition et l'intégration de trois groupes de distribution de véhicules de loisirs en France ;

- la gestion de la mise en place d'un "Enterprise Resource Planning" (ERP) commun aux business units ;
- la gestion de la politique d'investissements visant à augmenter les capacités de production, améliorer la productivité et les conditions de travail du personnel ;
- le recrutement d'un Responsable de la Sécurité des Services Informatiques (RSSI) pour faire face à la montée du risque cyber ;
- la poursuite des programmes de partage des meilleures pratiques relatives à l'amélioration de la performance industrielle ;
- l'animation du "Junior Committee" qui a présenté les résultats de ses premiers travaux au sujet de l'empreinte carbone ;
- la veille réglementaire et le conseil aux business units pour l'adaptation de leur fonctionnement au contexte de persistance de la pandémie Covid-19.

Événements post-clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture qui nécessiteraient de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

4.3.3.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes comptables

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôts de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la Société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, une évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est effectuée. Une dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

| | |
|---|-------------|
| Constructions | 50 ans |
| Agencements et aménagements des constructions | 10 à 30 ans |
| Installations techniques | 5 à 10 ans |
| Matériels et outillages industriels | 5 à 10 ans |
| Mobilier, matériel de bureau et informatique | 2 à 10 ans |
| Matériel micro-informatique | 2 ans |
| Matériel de transport | 4 ans |

Il est pratiqué un amortissement dérogatoire lorsque la durée d'usage admise fiscalement diffère de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles.

Acquisitions et cessions

| en milliers d'euros | Valeur brute au 31/08/2021 | Augmentation | Diminution | Reclassement | Valeur brute au 31/08/2022 |
|---|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------------|
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Marques | 1 238 | - | - | - | 1 238 |
| Logiciels | 10 489 | 1 517 | (9) | - | 11 996 |
| Autres immobilisations incorporelles | 856 | - | - | - | 856 |
| Total Immobilisations incorporelles | 12 582 | 1 517 | (9) | - | 14 089 |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | 8 574 | - | - | - | 8 574 |
| Constructions | 26 899 | 135 | (20) | - | 27 014 |
| Matériel informatique et de bureau | 4 819 | 966 | (425) | 39 | 5 399 |
| Divers | 1 078 | 92 | (41) | - | 1 129 |
| Immobilisations en cours | 44 | 15 | - | (39) | 20 |
| Total immobilisations corporelles | 41 415 | 1 207 | (486) | - | 42 136 |
| Total immobilisations incorporelles et corporelles | 53 997 | 2 723 | (495) | - | 56 226 |

Amortissements et dépréciations

| en milliers d'euros | Amortissements au 31/08/2021 | Dotations | Reprises | Amortissements au 31/08/2022 |
|--|---------------------------------|----------------|------------|---------------------------------|
| Marques | (609) | - | - | (609) |
| Logiciels | (6 755) | (879) | 9 | (7 624) |
| Autres immobilisations incorporelles | (152) | (28) | - | (181) |
| Total Immobilisations incorporelles | (7 515) | (907) | 9 | (8 413) |
| Agencements des terrains | (619) | (106) | - | (726) |
| Constructions | (10 894) | (982) | 20 | (11 857) |
| Matériel informatique et de bureau | (3 122) | (777) | 423 | (3 476) |
| Divers | (639) | (96) | 35 | (699) |
| Total immobilisations corporelles | (15 275) | (1 961) | 478 | (16 758) |
| Total amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | (22 790) | (2 868) | 487 | (25 171) |

4.3.3.3. Immobilisations financières

Méthodes comptables

Les titres de participations et créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Les frais d'acquisition liés aux titres sont inclus dans le coût des titres.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins values latentes. Sont également prises en compte dans l'appréciation de la valeur recouvrable la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale ainsi que, si cela s'avère pertinent, sa valeur d'usage estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs.

Les dotations aux dépréciations sur titres et/ou comptes courants sont comptabilisées en résultat financier. Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les actions propres sont évaluées à la valeur d'acquisition et une dépréciation est reconnue à hauteur de l'écart négatif constaté, le cas échéant, entre le cours de bourse du dernier jour du mois d'août et le prix d'acquisition.

Acquisitions et cessions

| en milliers d'euros | Valeur brute au 31/08/2021 | Augmentation | Diminution | Reclassement | Valeur brute au 31/08/2022 |
|--|-------------------------------|----------------|------------|--------------|-------------------------------|
| Titres de participations (1) | 392 253 | 151 499 | - | - | 543 752 |
| Actions propres (2) (3) | 4 090 | 22 243 | - | - | 26 333 |
| Créances rattachées à des participations | 32 500 | - | - | - | 32 500 |
| Prêts (4) | 244 | 23 | (6) | - | 261 |
| Divers | 6 860 | - | (3) | - | 6 858 |
| Total immobilisations financières | 435 947 | 173 764 | (9) | - | 609 703 |

(1) Au cours de l'exercice Trigano a acquis 70% du capital et des droits de vote de Financière CLC, SLC et Groupe Lhoro Agest et des parts de minoritaires principalement de ASI et Protej.

(2) La société a acquis et cédé au cours de l'exercice des actions Trigano pour une valeur comptable de 22 243 k€.

Au 31 août 2022, elle détient 240 595 titres Trigano pour une valeur comptable de 22 435 k€.

(3) Dont au 31 août 2022, 1 404 k€ d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité classées en valeurs mobilières de placement au bilan.

(4) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 1,325%.

Dépréciations

| en milliers d'euros | Montants au 31/08/2021 | Dotations (1) | Reprises (2) | Montants au 31/08/2022 |
|---|---------------------------|----------------|--------------|---------------------------|
| Participations | (9 067) | (3 888) | 522 | (12 433) |
| Créances rattachées à des participations | - | - | - | - |
| Prêts | (5) | (30) | - | (35) |
| Total provisions immobilisations financières | (9 073) | (3 918) | 522 | (12 468) |

(1) dont dotations financières : 3 918 k€

(2) dont reprises financières : 522 k€. Le résultat du test de dépréciation de l'exercice a conduit à la comptabilisation de reprises de provision sur titres sur une filiale, compte tenu de l'évolution positive de ses résultats.

Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication

| | Capital (1) | Capitaux propres autres que le capital (1) | Quote- part du capital détenu (en%) | Valeur brute d'inventaire des titres détenus en k€ | Valeur nette d'inventaire des titres détenus en k€ | Prêts et avances consentis par la société en k€ | Cautions et avals fournis par la société en k€ | Chiffre d'affaires hors taxe | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) | Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice en k€ | |
|---|----------------|--|---|--|---|--|---|------------------------------------|---|--|--------|
| Filiales et participations | | | | | | | | | | | |
| 1. Filiales (détenues à + de 50 %) : | | | | | | | | | | | |
| AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS | GBP | - | (206) | 100,00 ⁽²⁾ | 39 384 | 39 384 | - | - | - | 19 | - |
| AUTOSTAR | EUR | 1 000 | (8 051) | 99,99 | 2 165 | - | 13 547 | - | 34 710 | (2 454) | - |
| AUTO-TRAIL VR | GBP | 200 | 9 939 | 100,00 | 20 113 | 20 113 | - | - | 55 621 | 5 617 | - |
| BENIMAR OCARSA | EUR | 60 | 98 212 | 100,00 | 5 173 | 5 173 | - | - | 199 677 | 21 814 | - |
| BRUAND DEVELOPPEMENT | EUR | 200 | 861 | 100,00 | 1 371 | 1 371 | - | - | 212 | 97 | - |
| CARAVANES LA MANCELLE | EUR | 110 | (3 663) | 100,00 | 1 359 | - | 4 867 | - | 5 694 | (1 420) | - |
| DELWYN ENTERPRISES | GBP | 160 | 10 653 | 100,00 | 1 763 | 1 763 | - | - | 10 096 | 1 656 | - |
| ECIM | EUR | 100 | 555 | 100,00 | 974 | 974 | - | - | 350 | 246 | - |
| EURO ACCESSOIRES | EUR | 2 000 | 11 085 | 100,00 | 3 999 | 3 999 | 4 608 | - | 37 341 | 1 928 | - |
| FINANCIERE CLC | EUR | 2 200 | 23 401 | 70,00 | 49 666 | 49 666 | - | - | 4 693 | 4 706 | - |
| GAUPEN-HENGER | NOK | 100 | 48 374 | 100,00 | 8 925 | 8 925 | - | - | 151 897 | (483) | - |
| GAUPEN-HENGER EIENDOM | NOK | 100 | 14 075 | 100,00 | 6 951 | 6 951 | - | - | 4 526 | 3 021 | - |
| GIMEG HOLDING | EUR | 380 | 8 307 | 60,00 | 13 590 | 13 590 | - | - | - | (11) | - |
| GROUPE LHORO AGEST | EUR | 300 | 1 828 | 70,00 | 27 436 | 27 436 | - | - | 2 846 | (8) | - |
| GROVE PRODUCTS | GBP | - | 4 945 | 100,00 | 5 997 | 5 997 | 711 | - | 15 844 | 1 452 | - |
| LIDER | EUR | 123 | 19 069 | 100,00 | 19 976 | 19 976 | - | - | 64 376 | 5 304 | - |
| LUANO CAMP | EUR | 1 500 | 25 098 | 86,67 | 13 274 | 13 274 | - | - | 125 150 | 7 204 | - |
| MECANOREM | EUR | 830 | (111) | 100,00 | 1 675 | 478 | 3 656 | - | 7 209 | 248 | - |
| OCS RECREATIE GROOTHANDEL | EUR | 16 | 10 614 | 100,00 | 5 639 | 5 639 | - | - | 28 190 | 3 025 | - |
| OUEST VDL | EUR | 500 | (6 253) | 100,00 | 1 000 | - | 16 319 | - | 26 550 | 368 | - |
| PERIGORD VDL | EUR | 150 | 33 961 | 100,00 | 1 991 | 1 991 | - | - | 137 328 | 12 400 | - |
| PROTEJ | EUR | 11 449 | 140 602 | 88,36 | 182 649 | 182 649 | - | - | - | 98 034 | 99 845 |
| REMORQUES HUBIERE | EUR | 215 | 7 129 | 100,00 | 2 900 | 2 900 | - | - | 16 459 | 1 223 | - |
| RULQUIN | EUR | 1 000 | 6 131 | 99,99 | 1 760 | 1 760 | - | - | 22 062 | 1 272 | - |
| SLC | EUR | 1 234 | 30 925 | 70,00 | 31 397 | 31 397 | - | - | 122 890 | 3 494 | - |
| TRIGANO DEUTSCHLAND GmbH & Co. KG | EUR | 7 500 | (13 706) | 100,00 | 7 500 | 7 500 | - | - | 2 482 | 202 | - |
| TRIGANO JARDIN | EUR | 7 667 | (2 421) | 100,00 | 7 815 | 5 246 | 12 815 | - | 30 913 | 592 | - |
| TRIGANO MDC | EUR | 9 000 | 9 160 | 100,00 | 13 643 | 13 643 | 5 330 | - | 57 710 | 1 591 | - |
| TRIGANO REMORQUES | EUR | 1 000 | 19 743 | 100,00 | 2 963 | 2 963 | - | - | 46 856 | 2 945 | - |
| TRIGANO SERVICE | EUR | 60 | 21 066 | 100,00 | 913 | 913 | - | - | 25 829 | 2 098 | - |
| TRIGANO SERVIZI | EUR | 196 | 17 534 | 100,00 | 7 953 | 7 953 | - | - | 36 825 | 3 247 | - |
| TRIGANO S.p.A. | EUR | 18 000 | 56 822 | 100,00 | 25 165 | 25 165 | - | - | 238 023 | 20 136 | - |
| TRIGANO VDL | EUR | 7 000 | 93 173 | 100,00 | 15 676 | 15 676 | - | - | 472 772 | 26 699 | - |
| TROIS SOLEILS | EUR | 20 | 683 | 100,00 | 1 272 | 1 272 | - | - | 3 110 | 143 | - |
| 2. Participations (détenues à - de 50 %) : | | | | | | | | | | | |
| LOISIRS FINANCE | EUR | 10 000 | 55 306 | 49,00 | 4 715 | 4 715 | 100 000 | - | - | 6 983 | - |

(1) en milliers dans la devise locale

(2) donnant droit à 50,02 % des droits de vote et des droits à dividendes

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

| Filiales et participations | Filiales | | Participations | |
|---------------------------------------|------------|------------|----------------|------------|
| | Françaises | Etrangères | Françaises | Etrangères |
| Valeur comptable des titres détenus | | | | |
| - brute | 193 798 | 345 238 | 4 715 | - |
| - nette | 185 347 | 345 144 | 4 715 | - |
| Montant des prêts et avances accordés | - | - | - | - |
| Montant des cautions et avals donnés | - | - | - | - |
| Montant des dividendes encaissés | 31 750 | 64 671 | 18 525 | - |

Echéanciers des prêts et des créances rattachées à des participations

| en milliers d'euros | Montant brut au 31/08/2022 | < 1 an | > 1 an |
|--|----------------------------|----------|---------------|
| Créances rattachées à des participations | 32 500 | - | 32 500 |
| Prêts | 261 | 6 | 255 |
| Autres immobilisations financières ⁽¹⁾ | 6 858 | - | 6 858 |
| Total prêts et créances rattachées à des participations | 39 618 | 6 | 39 612 |

(1) dont 5 194 k€ de mali technique de fusion

4.3.3.4. Créances

Méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est reconnue lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons à caractère financier sont comptabilisés en résultat financier.

Echéanciers des créances

| en milliers d'euros | Montant brut au 31/08/2022 | < 1 an | > 1 an |
|---|----------------------------|----------------|--------|
| Créances clients | 1 112 | 1 112 | - |
| Autres créances | | | |
| Société apparentées | 165 014 | 165 014 | - |
| Comptes courants intégration fiscale | 6 181 | 6 181 | - |
| Créances sur l'Etat | 1 234 | 1 234 | - |
| Autres créances détenues sur les sociétés du Groupe | 3 838 | 3 838 | - |
| Autres | 17 078 | 17 078 | - |
| Total des autres créances | 193 345 | 193 345 | - |
| Total | 194 457 | 194 457 | - |

Dépréciations des créances

| en milliers d'euros | Montants au 31/08/2021 | Dotations | Reprises | Montants au 31/08/2022 |
|--|------------------------|----------------|------------|------------------------|
| Créances clients | - | - | - | - |
| Autres créances | (22 286) | (7 219) | 729 | (28 776) |
| Total dépréciation des créances | (22 286) | (7 219) | 729 | (28 776) |

(1) dont dotations financières : 7 219 k€

(2) dont reprises financières : 729 k€

Les dépréciations des autres créances sont des dépréciations de comptes courants.

4.3.3.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

- des actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant net de 1 395 k€ au 31 août 2022 et de 2 055 k€ au 31 août 2021 ;
- des comptes à terme pour un montant de 73 804 k€ au 31/08/2022 ;
- une avance en trésorerie auprès de Loisirs Finance pour un montant de 100 M€ d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

4.3.3.6. Autres informations sur les postes de l'actif

| en milliers d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|--|----------------|----------------|
| Montants concernant les entreprises liées | | |
| Participations | 543 752 | 392 253 |
| Créances rattachées à des participations | 32 500 | 32 500 |
| Clients | 1 086 | 854 |
| Comptes courants filiales | 165 014 | 107 360 |
| Autres créances | 10 020 | 7 456 |
| Total | 752 372 | 540 423 |
| Charges d'exploitation | 1 062 | 736 |
| Charges financières | - | - |
| Total charges constatées d'avance | 1 062 | 736 |
| Clients | 1 071 | 751 |
| Autres créances | 16 989 | 24 002 |
| Total produits à recevoir | 18 060 | 24 753 |

4.3.3.7. Capitaux propres

Composition du capital social

La valeur nominale des actions est de 4,2567 €.

| | 31/08/2021 | Création | Réduction | 31/08/2022 |
|-------------------------|-------------------|----------|-----------|-------------------|
| Nombre d'actions | 19 336 269 | - | - | 19 336 269 |

Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 26 333 k€.

Dividendes

Un dividende de 61 708 589 € au titre de l'exercice 2021 a été versé au cours de l'exercice suite à la décision de l'Assemblée Générale du 7 janvier 2022.

Un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2022 de 33 518 506 € a été versé au cours de l'exercice suite aux délibérations du Directoire du 6 mai 2022 .

4.3.3.8. Provisions pour risques et charges

Méthodes comptables

Toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

En particulier, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Variation des provisions

| en milliers d'euros | Montants au 31/08/2021 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Montants au 31/08/2022 |
|--|---------------------------|-----------|-----------------------|---------------------------|---------------------------|
| Provision pour pertes de change | 413 | 94 | (413) | 0 | 94 |
| Provision pour autres risques et charges | - | - | - | - | - |
| Total | 413 | 94 | (413) | 0 | 94 |

4.3.3.9. Echéanciers des dettes

| en milliers d'euros | Montant brut au 31/08/2022 | < 1 an | > 1 an et < 5 ans | > 5 ans |
|--|-------------------------------|----------------|-------------------------|------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 7 005 | 7 005 | - | - |
| Emprunts et dettes financières divers | 505 | - | - | 505 |
| Fournisseurs | 1 347 | 1 347 | - | - |
| Dettes fiscales et sociales | 12 991 | 12 991 | - | - |
| Autres dettes ⁽¹⁾ | 640 833 | 640 833 | - | - |
| Total | 662 680 | 662 176 | - | 505 |

(1) dont compte courants filiales : 638 840 k€

La Société a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. 30,0 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice.

4.3.3.10. Autres informations sur les postes de passifs

| en milliers d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|--|----------------|----------------|
| Montants bruts concernant les entreprises liées | | |
| Emprunts et dettes financières | 503 | 1 494 |
| Fournisseurs | 137 | 543 |
| Comptes courants filiales | 638 840 | 627 673 |
| Autres dettes | 1 771 | 2 083 |
| Total | 641 251 | 631 793 |
| Produits d'exploitation | 117 | 114 |
| Total produits constatés d'avance | 117 | 114 |
| Dettes fournisseurs | 53 | 123 |
| Dettes fiscales et sociales | 1 040 | 909 |
| Total charges à payer | 1 094 | 1 032 |

4.3.3.11. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

| en milliers d'euros | 31/08/2022 | 31/08/2021 |
|----------------------------|------------|------------|
| Ecart de conversion actif | 94 | 413 |
| Ecart de conversion passif | 93 | 130 |

4.3.3.12. Résultat d'exploitation

Décomposition des produits d'exploitation

| en milliers d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|---------------|---------------|
| Prestations et loyers filiales | 9 313 | 9 132 |
| Autres prestations de service | 56 | 141 |
| Total chiffres d'affaires | 9 369 | 9 273 |
| Redevances filiales | 4 399 | 4 444 |
| Reprise sur provisions et dépréciations | - | - |
| Autres | 44 390 | 47 376 |
| Total autres produits d'exploitation | 48 789 | 51 821 |
| Total des produits d'exploitation | 58 158 | 61 093 |

Les autres produits d'exploitation sont en diminution de 3,0 M€, en raison principalement d'une baisse des produits liés aux activités des filiales.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 79 % avec des sociétés françaises en 2022 (79 % en 2021).

Effectifs et rémunérations

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice se sont élevés à 1 991 482 €.

La répartition de l'effectif par catégorie est la suivante :

| | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--------------|-----------|-----------|
| Cadres | 50 | 42 |
| Employés | 14 | 15 |
| Total | 64 | 57 |

4.3.3.13. Produits et charges financiers

Résultat financier

| en milliers d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--|-----------------|-----------------|
| Produits financiers de participation | 115 383 | 73 128 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 896 | 840 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 1 664 | 7 745 |
| Différences positives de change | 105 | 84 |
| Autres produits financiers | 3 730 | 60 |
| Total des produits financiers | 121 779 | 81 857 |
| Dotations financières aux provisions | (11 236) | (7 204) |
| Intérêts et charges assimilées | (471) | (1 781) |
| Différences négatives de change | (772) | (1 701) |
| Total des charges financières | (12 478) | (10 686) |

Produits et charges financiers concernant les entreprises liées

| en milliers d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|--|----------------|---------------|
| Dividendes reçus sur titres de participation | 114 946 | 72 707 |
| Résultats des sociétés de personnes | 437 | 420 |
| Produits de prêts et comptes courants auprès de filiales | 4 550 | 801 |
| Reprises sur provisions filiales ⁽¹⁾ | 1 252 | 6 636 |
| Total produits financiers | 121 185 | 80 565 |

| en milliers d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|----------------|----------------|
| Dotations financières aux provisions ⁽¹⁾ | (7 219) | (6 791) |
| Abandons de créances filiales | - | - |
| Intérêts et charges assimilées | (125) | (1 337) |
| Total charges financières | (7 344) | (8 128) |

(1) La Société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire de ses titres de participation. A l'issue de cet examen, ont été comptabilisées une reprise de provisions pour 1 252 k€ et une dotation complémentaire pour dépréciation pour 7 219 k€.

4.3.3.14. Résultat exceptionnel

| en milliers d'euros | 2021/2022 | 2020/2021 |
|---|----------------|------------|
| Résultat sur cession d'immobilisations corporelles et financières | 10 | 51 |
| Résultat sur cession d'actions Triganò | (667) | 883 |
| Dotations aux amortissements dérogatoires | (794) | (744) |
| Reprise sur amortissements dérogatoires | 45 | 46 |
| Divers | (103) | 15 |
| Total résultat exceptionnel | (1 509) | 251 |

4.3.3.15. Eléments de nature fiscale

La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés Triganò VDL, Euro Accessoires, Triganò MDC, Triganòcamp, Ouest VDL, Notin et Lider. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 0.5 k€. L'impôt sur les bénéfices se compose de produits d'intégration fiscale pour 13 717€, de charges d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour 25 061 k€ et d'autres charges d'impôt pour 403 k€.

En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Triganò en France aurait été de 11 180 k€ dont -400 k€ sur le résultat exceptionnel et 11 580 k€ sur le résultat courant.

4.3.3.16. Engagements financiers hors bilan

Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagement financier hors bilan. Il est évalué sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, selon la table statistique communément admise, de rotation du personnel et d'augmentations de salaires selon les statistiques de la société et du départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Le taux d'actualisation utilisé au 31 août 2022 est de 3,25%.

Le montant des engagements s'élève à 588 394 €.

Crédit-bail

| en milliers d'euros | Terrains et constructions |
|----------------------------------|---------------------------|
| Redevances payées | |
| De l'exercice | 266 |
| Cumulées | 1638 |
| Redevances à payer | |
| A un an au plus | 266 |
| A plus d'un an et moins de 5 ans | 1065 |
| A plus de 5 ans | 200 |
| Total à payer | 1531 |
| Prix résiduel | - |

La valeur des biens au moment de la signature du contrat en juin 2016 se décompose comme suit :

Terrain : 527 k€

Construction : 2 134 k€

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis sont de 91 k€.

Cautions et engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 70 248 k€.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

| en euros | 2017/2018 | 2018/2019 | 2019/2020 | 2020/2021 | 2021/2022 |
|---|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| I - Capital en fin d'exercice | | | | | |
| a) Capital social | 82 310 250 | 82 310 250 | 82 310 250 | 82 310 250 | 82 310 250 |
| b) Nombre des actions ordinaires existantes | 19 336 269 | 19 336 269 | 19 336 269 | 19 336 269 | 19 336 269 |
| c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | - | - | - | - | - |
| d) Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| - par conversion d'obligations | - | - | - | - | - |
| - par exercice de droits de souscription | - | - | - | - | - |
| II - Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 9 762 804 | 9 163 299 | 9 178 946 | 9 272 757 | 9 368 896 |
| b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 89 541 702 | 80 255 744 | 83 639 362 | 115 543 671 | 157 786 894 |
| c) Impôts sur les bénéfices | 17 261 712 | 3 086 980 | 7 154 088 | 12 793 303 | 11 747 357 |
| d) Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 69 789 604 | 83 201 841 | 65 119 289 | 99 949 487 | 132 851 368 |
| f) Résultat distribué | 24 897 425 | 38 605 796 | 38 566 088 | 42 423 634 | 61 708 589 |
| III - Résultats par action | | | | | |
| a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions | 3,74 | 3,99 | 3,96 | 5,31 | 7,55 |
| b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 3,61 | 4,30 | 3,37 | 5,17 | 6,87 |
| c) Dividende attribué à chaque action | 1,30 | 2,00 | 2,00 | 2,20 | 3,20 |
| IV - Personnel | | | | | |
| a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice | 43 | 50 | 55 | 57 | 64 |
| b) Montant de la masse salariale de l'exercice | 3 618 076 | 4 372 816 | 5 047 183 | 5 675 791 | 6 272 281 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales) | 1 600 988 | 1 834 936 | 2 015 119 | 2 291 308 | 2 542 881 |

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées aux participations

| Risque identifié | Notre réponse |
|--|---|
| <p>Au 31 août 2022, les titres de participation et les créances rattachées à des participations figurent respectivement au bilan pour une valeur nette de M€ 543,8 et M€ 32,5. Ainsi que décrit dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et les créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à leur valeur recouvrable lorsqu'elle est inférieure à celles-ci. Cette valeur recouvrable est considérée principalement au regard de la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins-values latentes et prend en compte la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale. La valeur d'usage des titres de participation et des créances rattachées, estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie, peut également être utilisée si nécessaire.</p> <p>L'estimation de la valeur recouvrable de ces titres de participation et des créances rattachées requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent donc correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à ces participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur recouvrable.</p> | <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation et des créances rattachées ;■ comparer les données utilisées pour les tests de dépréciation des titres de participation et des créances rattachées avec les données source par entité incluant notamment le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice ;■ valider le calcul arithmétique de la valeur recouvrable des titres de participation et des créances rattachées, et, le cas échéant, les provisions pour dépréciations et provisions pour risques ainsi constatées ;■ apporter un regard critique sur le calcul de la valeur recouvrable pour apprécier le caractère raisonnable et suffisant pour justifier la valeur inscrite dans les comptes ;■ analyser, le cas échéant, les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées. <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.</p> |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre assemblée générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2022, le cabinet BM&A était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

BM&A
Alexis Thura

ERNST & YOUNG Audit
Aymeric de La Morandière

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Trigano,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

1) Avec M. François Feuillet, vice-président du conseil de surveillance de votre société

Nature et objet

Convention de cessions de titres de participation des filiales industrielles de votre société, rachats de titres de participation autorisés par votre conseil de surveillance le 22 novembre 2021

Modalités

M. François Feuillet a cédé les participations minoritaires qu'il détenait dans les sociétés industrielles dont votre société possédait déjà la majorité du capital. La valorisation a été établie sur la base d'un multiple de 7 fois l'EBIT plus la trésorerie / dette nette, en cohérence avec les principes de valorisation retenus par votre société lors de ses opérations de croissance externe. Les modalités de ces cessions ont été les suivantes :

- cession d'une action de la société anonyme de droit espagnol Benimar-Ocarsa S.A. dont votre société possédait déjà 99 actions sur les 100 composant le capital social pour un prix global de € 2 194 991 ;
- cession de cinq parts sociales de la société à responsabilité de droit espagnol Loisir Iberica S.L. dont votre société possédait déjà 495 parts sociales sur les 500 composant le capital social pour un prix global de € 3 397 ;
- cession de cinq parts sociales de la société à responsabilité limitée Techwood dont votre société possédait déjà 4 995 parts sur les 5 000 composant le capital social pour un prix global de € 14 136.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil de surveillance a motivé cette convention de la façon suivante : ces rachats s'inscrivent dans la politique générale de simplification de la structure actionnariale des filiales de votre société afin de lui assurer la totale maîtrise de son outil industriel.

2) Avec la société Loisirs Finance

Personnes concernées

- M. François Feuillet, vice-président du conseil de surveillance de votre société, membre du conseil de surveillance de la société Loisirs Finance.
- Mme Marie-Hélène Feuillet, membre du directoire de votre société et présidente du conseil de surveillance de la société Loisirs Finance.
- M. Michel Freiche, directeur général et membre du directoire de votre société et de la société Loisirs Finance.

Nature et objet

Convention de compte courant d'associés autorisée par votre conseil de surveillance le 22 novembre 2021.

Modalités

Le 22 novembre 2021, votre société a conclu une convention de compte courant d'associés avec la société Loisirs Finance, détenue à 49 % par votre société, pour un montant de € 100 000 000 pour une durée de douze mois, avec faculté de remboursement anticipé à tout moment.

Par avenant conclu en date du 30 juin 2022, la durée de cette convention a été modifiée pour être portée à douze mois avec renouvellement automatique pour des périodes de douze mois et avec capacité de dénonciation de la part de votre société à tout moment moyennant le respect d'un préavis de deux mois. La société Loisirs Finance bénéficie également de la capacité de remboursement anticipé, total ou partiel, du montant de l'avance et des intérêts dus sous réserve d'une notification préalable de cinq jours ouvrés.

Cette convention fait l'objet d'une rémunération basée sur un taux d'intérêt égal à la somme du taux de référence (Euribor) et de la marge et dépendant de la durée de l'avance. Dans le cas où la somme du taux de référence et de la marge serait négative, le taux d'intérêt sera égal à zéro. Les intérêts s'élèvent à € 42 333 au titre de l'exercice clos le 31 août 2022.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil de surveillance a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention permet d'optimiser les coûts de gestion des liquidités de votre société.

■ Avec un pool bancaire

Personne concernée

M. François Feuillet, vice-président du conseil de surveillance de votre société et administrateur de la société Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de crédit

Le 13 juillet 2017, votre société a souscrit, en qualité d'emprunteur, un crédit syndiqué sans sûreté d'un montant total de € 150 000 000 accordé par un pool bancaire composé des sociétés Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, Banque Rhône Alpes, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, et Société Générale Corporate and Investment Banking, en qualité d'arrangeurs mandatés, et des sociétés Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais et Banque Rhône Alpes, en qualité de prêteurs, étant précisé que la société Banque CIC Ouest est coordinateur et agent du crédit.

Ce contrat de crédit a fait l'objet d'un avenant de prorogation pour une durée de deux ans en date du 12 juillet 2022 aux mêmes conditions et sans novation autres que les amendements stipulés à cet avenant portant notamment sur les modalités de calcul de la commission de non-utilisation et de la commission de prorogation.

Modalités

Au titre de ce contrat, le montant total du crédit est mis à la disposition de votre société sous la forme d'un crédit réutilisable pour un montant total maximal de € 150 000 000, pouvant être réduit conformément au contrat de crédit. La date d'échéance finale de ce contrat de crédit était initialement fixée à la date du cinquième anniversaire de la date de signature avec la possibilité de proroger sa durée de deux années supplémentaires. Cette capacité de prorogation a été exercée via un avenant conclu en date du 12 juillet 2022 autorisé par votre conseil de surveillance le 29 juin 2022.

La quote-part du crédit consenti par la société Banque CIC Ouest est de € 60 000 000 et porte intérêts au taux de 0,35 % l'an.

Votre société doit maintenir à tout moment un ratio d'endettement net consolidé / fonds propres consolidés à un niveau inférieur ou égal à 1x et un ratio d'endettement net consolidé / EBITDA consolidé à un niveau inférieur ou égal à 3x à chaque date de test, soit chaque 31 août et pour la première fois le 31 août 2018, sur toute la durée du contrat de crédit.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil de surveillance a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention permet de sécuriser les ressources financières du groupe à un coût compétitif.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Avec un pool bancaire pour les besoins de financement de la croissance externe

Personne concernée

M. François Feuillet, vice-président du conseil de surveillance de votre société et administrateur de la société Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de financement

Votre société a obtenu auprès des sociétés BNP Paribas, Société Générale, Banque CIC Ouest et Banque Rhône Alpes un financement pour les besoins de sa croissance externe d'un montant global de € 150 000 000.

Modalités

La quote-part du crédit consenti par la société Banque CIC Ouest est de € 60 000 000 amortissables sur cinq (5) ans ; il porte intérêts au taux de 0,35 % l'an.

Paris et Paris-La Défense, le 14 décembre 2022

BM&A
Alexis Thura

ERNST & YOUNG Audit
Aymeric de La Morandière

Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2022 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Directoire présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Paris, le 14 décembre 2022

Stéphane Gigou
Président du Directoire

Michel Freiche
Directeur Général

5. Gestion des risques

| | | |
|-------------|--|-----|
| 5.1. | Risques identifiés | 128 |
| 5.1.1. | Risques spécifiques liés à l'activité | 128 |
| 5.1.2. | Risques opérationnels | 130 |
| 5.1.3. | Risques réglementaires et juridiques | 133 |
| 5.1.4. | Risques financiers | 133 |
| 5.1.5. | Autres risques | 134 |
| 5.2. | Politique d'Assurance | 135 |
| 5.2.1. | Principe | 135 |
| 5.2.2. | Dispositif d'Assurances | 135 |
| 5.3. | Procédures de contrôle interne | 136 |
| 5.3.1. | Objectifs du contrôle interne | 136 |
| 5.3.2. | Dispositif de contrôle interne | 136 |
| 5.3.3. | Elaboration et traitement de l'information comptable et financière | 137 |

5.1. Risques identifiés

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la Société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques clients et fournisseurs).

Les business units disposent d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures formalisées ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

5.1.1. Risques spécifiques liés à l'activité

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque concurrentiel

Le secteur des Véhicules de loisirs est concurrentiel sur les marchés où Trigano opère et il devrait le rester dans les années à venir. Il est dominé par deux grands acteurs suivis de quelques sociétés de taille moyenne et de plusieurs constructeurs automobiles.

La consolidation des constructeurs de véhicules de loisirs en Europe devrait se poursuivre dans les prochaines années sans que Trigano puisse y participer de façon significative compte tenu de son niveau actuel de part de marché dans certains pays (réglementation anti-trust).

Le fort développement du marché des vans et des fourgons aménagés pourrait favoriser l'émergence d'une concurrence accrue de constructeurs automobiles bénéficiant de ressources importantes et de réseaux de concessions automobiles étendus.

De par sa position de leader européen Trigano est bien armé pour rester compétitif. La Société s'appuie principalement sur trois leviers pour conserver son leadership :

- une proximité avec les clients grâce à une organisation décentralisée ;
- la centralisation de certains achats stratégiques afin de bénéficier de l'effet de taille ;
- des programmes d'amélioration continue destinés à faire progresser le rapport équipement / prix des produits.

Trigano dispose d'un portefeuille de 26 marques distribuées par l'intermédiaire d'un réseau constitué de 1 300 distributeurs de qualité avec lesquels le Groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des Véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la possibilité de circuler et de stationner en agglomération et à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits.

Plusieurs facteurs sont susceptibles de réduire ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques ainsi que des limites d'accès à certaines agglomérations peuvent avoir un effet dissuasif sur les achats de Véhicules de loisirs.

Dans l'ensemble, les pouvoirs publics des différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées.

Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars et de caravanes en Europe.

Risque lié aux émissions de polluants des véhicules

Les camping-cars sont fabriqués sur la base de véhicules commerciaux fournis par des constructeurs automobiles dont les châssis sont principalement équipés de moteurs diesel.

De nouvelles contraintes vont impacter le développement produits des constructeurs automobiles partenaires de Trigano en raison :

- de la volonté annoncée par l'Union Européenne de voir disparaître à terme les véhicules thermiques (objectif de ne plus avoir d'immatriculations de tels véhicules neufs à partir de 2035) ;
- du durcissement des limites réglementaires relatives aux émissions polluantes des véhicules diesel avec l'arrivée de la norme Euro 7 en 2025 :
 - Baisse des émissions à l'échappement ;
 - Limitation des émissions de particules liées aux organes de freinage ;
 - Limitation des émissions de particules liées à l'abrasion des pneumatiques ;
 - Limitation de la perte de capacité des batteries électriques dans le temps.

L'autonomie des véhicules commerciaux électriques disponibles sur le marché est insuffisante pour l'utilisation des camping-cars. De plus, le poids et l'encombrement des batteries rendent quasiment impossible l'aménagement du véhicule dans les limites de poids du permis de conduire des véhicules légers.

Trigano a engagé une démarche de transition énergétique avec les différentes parties prenantes :

- partenariats en amont avec les constructeurs automobiles ;
- analyses des impacts des évolutions attendues sur la conception de véhicules de loisirs ;
- implication au sein des instances nationales et européennes pour une bonne prise en compte des spécificités des véhicules de loisirs par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, Trigano sensibilise les pouvoirs publics sur le caractère écologique des Véhicules de loisirs :

- le camping-car est un produit de loisir en majeure partie utilisé dans sa fonction d'habitation et donc plus économe en eau et électricité comparé à la consommation à domicile ;
- la moyenne de kilométrage d'un camping-car est faible (environ 9 000 km par an) ;
- les moyens alternatifs de séjours (voiture ou avion+hôtel, bateaux de croisière, etc.) sont plus polluants en émission de GES (gaz à effet de serre) ou en consommation d'énergies fossiles.

5.1.2. Risques opérationnels

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque industriel

Trigano peut être exposé à des risques d'arrêts de production ayant des impacts significatifs sur ses activités et sa marge en cas par exemple de : grèves de personnels, pandémies, coupures d'électricité ou encore incendies dans ses usines.

Les capacités de production de camping-cars de Trigano sont aujourd'hui réparties sur dix-sept sites industriels (en France, Italie, Slovénie, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne), dont aucun ne représente plus de 20% de la production totale du groupe.

La Société ajuste en permanence son programme d'investissements afin d'adapter son outil industriel pour faire face à la croissance des marchés et permettre l'augmentation de ses parts de marché en Europe.

Le renouvellement du parc machine est organisé de manière à permettre rapidement de suppléer un site défaillant, la plupart des menuiseries industrielles de Trigano a ainsi été équipée de machines identiques.

Trigano a mis en place des protocoles sanitaires adaptés à la configuration de ses usines et aux réglementations locales. Ceux-ci permettent d'assurer, non seulement la sécurité de ses employés et de ses installations, mais aussi la continuité de l'activité afin de satisfaire la demande des clients. Par ailleurs, une organisation permettant le recours au télétravail est effective.

Enfin, Trigano mène une politique d'équipement systématique de l'ensemble de ses sites avec des systèmes de protection incendie (sprinklers) et bénéficie de couvertures d'assurance importante (cf. page 135).

Risque lié à la distribution

Le réseau de distribution de véhicules de loisirs, constitué jusque-là d'une majorité de concessions indépendantes, a récemment entamé un mouvement de concentration avec l'émergence de nouveaux acteurs présentant une présence géographique de plus en plus large.

La poursuite de cette consolidation pourrait faire émerger des acteurs puissants susceptibles d'influer sur le marché et les marges des constructeurs.

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Trigano réduit son risque lié à la dépendance à la distribution en investissant dans son propre réseau.

Risque lié aux produits vendus

Trigano est exposé aux risques d'actions en garantie de la part de ses clients en raison de possibles défauts de fonctionnement des produits ou de non-conformité.

La maîtrise des risques est assurée lors des phases de conception et de développement des véhicules par les bureaux d'études de chaque unité en lien avec les services de production et les achats.

Les organisations industrielles de Trigano comprennent des services de gestion de la qualité qui mettent en oeuvre des programmes permettant de résoudre les défauts éventuellement détectés dans une démarche d'amélioration permanente.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risques liés aux fournisseurs

La défaillance d'un de nos fournisseurs à livrer les composants dans des délais prévus peut provoquer des ruptures d'approvisionnement avec pour conséquence des surcoûts, voire même l'incapacité de livrer les clients.

On assiste par ailleurs à une concentration des équipementiers autour de trois acteurs pouvant avoir une position monopolistique ou quasi-monopolistique pour la livraison de certains composants. Cette situation est susceptible d'entraîner des tensions dans les approvisionnements et des prix d'achat élevés.

Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseur comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles lorsque la technologie est maîtrisée.

La Direction des Achats Groupe réalise un suivi spécifique du risque fournisseur.

Comme l'ensemble de ses compétiteurs, Trigano reste cependant dépendant de certains constructeurs automobiles pour l'achat des châssis et en particulier de la société Stellantis (Fiat et Citroën) qui fournit environ 60% des bases roulantes de camping-cars.

La Direction des Achats sensibilise de façon spécifique les business units en vue d'optimiser les stocks de composants critiques et sécuriser les approvisionnements. Les fournisseurs dont la structure financière est jugée insuffisamment solide sont mis sous surveillance interne et des solutions alternatives d'approvisionnement sont mises en place.

Trigano travaille à l'internalisation de composants lorsque la technologie est maîtrisable. La société fabrique ainsi des parois, des matelas, coussins et rideaux, du mobilier, mais aussi un grand nombre de pièces métalliques et polyester pour ses véhicules.

Risque informatique

Une défaillance des systèmes d'information pourrait conduire à des arrêts de production et à la perte de données, résultant notamment :

- de la conception et/ou de l'exploitation des systèmes d'information de Trigano ;
- d'attaques de la part d'acteurs malveillants internes et/ou externes.

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue, par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- de la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet ;
- de la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- de la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité ;
- de revues internes et audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Trigano dispose d'une politique de sécurité de l'information s'appuyant sur les standards internationaux et d'une organisation solide, pilotée au plus haut niveau du groupe.

Les politiques et procédures, l'organisation et les investissements sont revus chaque année, ou dès qu'un événement le nécessite, pour s'adapter au contexte et aux risques compte tenu de l'intensification des menaces.

Trigano a renforcé ses capacités de connexion et les paramètres de sécurité pour mettre en place une organisation de télétravail en maintenant un dispositif de détection et traitement des incidents.

Le groupe a également intensifié les actions de sensibilisation des équipes à la cyber-fraude et embauché un responsable de la sécurité des systèmes d'information.

Enfin, le groupe bénéficie d'une police d'assurance des risques de cybercriminalité qui couvre les pertes d'exploitation liées à ce type de sinistres dans la limite de 5 M€.

Risque lié à l'environnement géopolitique du Groupe

L'activité de Trigano pourrait être affectée par une crise majeure dans l'un de ses pays d'implantation ou sur l'un de ses marchés.

Des conflits armés dans certaines régions du globe pourraient perturber ses approvisionnements directement ou indirectement.

La nationalisation de sociétés, la confiscation d'actifs ou des difficultés de production pourrait advenir dans des pays au risque politique élevé.

Trigano est implanté principalement dans les pays de l'Union européenne, de l'AELE ainsi qu'en Tunisie et en Serbie. Trigano considère que son implantation ne lui fait pas courir de risque majeur.

Risque lié à l'environnement économique du Groupe

Les ventes et les résultats de Trigano sont significativement dépendants des marchés européens du camping-car et dans une moindre mesure par ceux des caravanes et de la remorque.

Trigano pourrait être affecté par un ralentissement de la croissance en Europe : en 2021/2022, Trigano y a réalisé 96,8 % de son chiffre d'affaires et 96,0% de ses achats.

Les phénomènes de récession et plus généralement tout élément défavorable source de tensions, comme l'inflation ou la baisse du pouvoir d'achat des retraités, pourrait avoir un impact significatif sur ses marchés.

Les fortes tensions en approvisionnements sur les châssis et leurs composants ont entraîné une hausse de près de 20% du prix des camping-cars : cette situation pourrait impacter le niveau global du marché européen des véhicules de loisirs.

La hausse des taux d'intérêts pourrait limiter l'accès au crédit des clients.

La faible moyenne de kilométrage d'un camping-car (environ 9 000 km par an) permet de limiter l'impact d'une hausse du prix des carburants sur la clientèle de Trigano. Celle-ci étant constituée de clients particuliers en majeure partie à la retraite bénéficiant de revenus garantis, elle est par ailleurs moins exposée à une éventuelle restriction des conditions d'accès aux crédits résultant de la hausse des taux.

A court terme, l'afflux de la demande pour les camping-cars peine à être satisfait du fait des pénuries de bases roulantes. Les carnets de commandes des constructeurs de véhicules de loisirs restent à un niveau très élevé permettant une politique de maintien des marges.

Trigano a investi depuis plus de vingt ans dans une joint-venture avec BNP Paribas dont l'activité est le crédit aux particuliers pour l'achat de véhicules de loisirs. Elle sera en mesure, si nécessaire, de proposer des produits de crédit attractifs à ses clients.

Trigano travaille à la conception de véhicules de loisirs plus économiques qui devraient permettre de continuer à proposer des produits compétitifs en phase avec les moyens et les attentes des clients.

5.1.3. Risques réglementaires et juridiques

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque de litiges

Le Groupe peut être assigné ou cité dans une action judiciaire intentée par des tiers, par des concurrents, par une autorité administrative ou de régulation ou encore par une association de consommateurs.

De même, il peut faire l'objet de redressements fiscaux en raison d'une mauvaise appréciation ou application des réglementations fiscales locales.

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour.

Trigano effectue une veille permanente de l'évolution des législations avec l'aide de cabinets spécialisés afin de s'assurer de la conformité de ses pratiques aux réglementations et aux normes fiscales.

Par ailleurs, Trigano n'est pas engagé dans des programmes d'optimisation ou d'évasion fiscale.

Risque de corruption

Trigano peut être exposé à des risques en cas de violation ou de manquements à la loi de la part de ses collaborateurs. De tels manquements pourraient l'exposer à des sanctions pécuniaires, pénales ou civiles, ainsi qu'à une perte de réputation.

Trigano met en œuvre des dispositifs de lutte contre la corruption détaillés dans les sections 1.1.

– Modèle d'Affaires (page 4) et 3.4 – Lutte contre la corruption (page 52) du présent rapport.

5.1.4. Risques financiers

Risque de solvabilité client

La défaillance de clients peut avoir un impact défavorable sur les résultats de Trigano.

Afin de gérer son risque client, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Financière de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les camping-cars et les caravanes, la conservation des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules jusqu'au paiement complet permet dans la plupart des cas de limiter le risque financier au montant de la marge commerciale.

De plus, une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 10 M€ par an.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité dans le cas où ses encaissements ne couvriraient plus ses décaissements alors même que sa capacité à lever de nouvelles ressources financières serait épuisée ou insuffisante.

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres part du Groupe élevé (1 340,7 M€ au 31 août 2022). Le risque de liquidité est couvert par le niveau de trésorerie nette et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Par ailleurs, Trigano bénéficie d'une facilité de crédit non tirée sous forme de crédit syndiqué d'un montant de 150 M€ jusqu'en juillet 2024.

Un suivi hebdomadaire des liquidités du Groupe est réalisé permettant de contrôler le niveau et l'utilisation des liquidités.

Risque de change

Les variations de taux de change peuvent avoir un impact sur la rentabilité pour les entités ayant une activité dans une monnaie différente de l'euro.

- Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où la Société a réalisé 10,2 % de ses ventes en 2021/2022) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.
- Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises utilisées par le Groupe car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Risque de taux

Le Groupe peut être exposé à des risques de variation à la hausse des taux d'intérêt.

Les rares financements utilisés par Trigano sont principalement à taux fixe. Par ailleurs du fait de la faiblesse de son endettement, le Groupe n'est pas exposé significativement à une variation des taux.

Risque matières premières

Le Groupe utilise un certain nombre de matières premières dans le cadre de son activité industrielle parmi lesquelles l'acier, l'aluminium, le bois et certaines matières plastiques. Il est donc exposé au risque de hausses des prix de ces matières premières et n'est pas systématiquement en mesure de les répercuter dans ses prix de vente. Il pourrait donc voir ses résultats impactés défavorablement.

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières est atténuée par le fait que le Groupe utilise principalement des produits transformés qui incorporent ces matières premières.

Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

5.1.5. Autres risques

Les risques sociaux et environnementaux sont détaillés dans la section « 3.1 - Enjeux sociaux et sociétaux » du présent rapport

5.2. Politique d'Assurance

5.2.1. Principe

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture de risques opérationnels

pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés.

5.2.2. Dispositif d'Assurances

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. Ces polices assurent la totalité du programme à l'exception de l'Italie, de la Slovénie et de quelques pays avec des capitaux limites et assurés localement.

Les capitaux assurés au 31 août 2022 sont de 1 272 M€ avec une limite contractuelle d'indemnisation de 160 M€ par sinistre (sauf pour le Royaume Uni : 100 M€) et une sous-limite de 20 M€ en biens sur parc, portée à 50 M€ pour les sites de Tournon-sur-Rhône (France) et Sprendlingen (Allemagne).

Les business units italiennes et slovènes bénéficient d'un programme spécifique auprès de l'assureur australien QBE. Les capitaux assurés au 31 août 2022 sont de 673 M€ et la limite contractuelle d'indemnisation est de 80 M€ par année d'assurance. Aucun sinistre majeur n'est survenu pendant l'exercice sur ces deux programmes.

5.3. Procédures de contrôle interne

5.3.1. Objectifs du contrôle interne

Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano vise :

- à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier ;
- à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle ;
- à la sauvegarde des actifs ;

- à la maîtrise des opérations et leur optimisation ;
- à se conformer aux lois et règlements en vigueur ;
- à contrôler l'application de la politique décidée par le Directoire de Trigano.

Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

5.3.2. Dispositif de contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à adopter les meilleures pratiques de contrôle interne.

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

De même, comme précisé dans la section sur la Gestion des Risques, la charte éthique contenant des principes et règles pratiques de conduite et d'éthique est diffusée à l'ensemble des collaborateurs.

Des délégations de pouvoirs sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Directoire de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 40 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

5.3.3. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le Directoire de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Il s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La Direction Comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le Groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services Contrôle de Gestion et Audit Interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au Groupe.

Par ailleurs, la Direction Financière du Groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses business units par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la Direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

6. Capital & Actionnariat

| | | |
|-------------|--|-----|
| 6.1. | Composition du capital au 31 août 2022 | 139 |
| 6.2. | Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions | 140 |
| 6.3. | Activité boursière | 140 |
| 6.4. | Autres informations | 141 |

6.1. Composition du capital au 31 août 2022

Le capital se compose de 19 336 269 actions d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Il se répartit comme suit :

| | Au 31 août 2022 | | | |
|--|-------------------|---------------|---------------------------|----------------------|
| | Actions détenues | % du capital | Droits de vote exerçables | % des droits de vote |
| Marie-Hélène et François Feuillet | 7 310 983 | 37,8% | 14 621 966 | 48,3% |
| SEVAL | 1 933 630 | 10,0% | 3 867 260 | 12,8% |
| Total Marie-Hélène et François Feuillet | 9 244 613 | 47,8% | 18 489 226 | 61,0% |
| Alice Cavalier Feuillet | 1 | 0,0% | 1 | 0,0% |
| ROMAX PARTICIPATIONS | 966 815 | 5,0% | 1 933 630 | 6,4% |
| Total Alice Cavalier Feuillet | 966 816 | 5,0% | 1 933 631 | 6,4% |
| Séverine Soummer Feuillet | 10 | 0,0% | 20 | 0,0% |
| PARSEV | 966 815 | 5,0% | 1 933 630 | 6,4% |
| Total Séverine Soummer Feuillet | 966 825 | 5,0% | 1 933 650 | 6,4% |
| Total famille Feuillet | 11 178 254 | 57,8% | 22 356 507 | 73,8% |
| Trigano (actions auto-détenues) | 240 595 | 1,2% | 0 | 0,0% |
| Autres nominatifs | 18 632 | 0,1% | 35 375 | 0,1% |
| Autres (flottant) | 7 898 788 | 40,8% | 7 898 788 | 26,1% |
| Total | 19 336 269 | 100,0% | 30 290 670 | 100,0% |

| | Au 31 août 2021 | | | |
|--|-------------------|---------------|---------------------------|----------------------|
| | Actions détenues | % du capital | Droits de vote exerçables | % des droits de vote |
| Marie-Hélène et François Feuillet | 7 310 983 | 37,8% | 14 621 966 | 51,2% |
| SEVAL | 1 933 630 | 10,0% | 1 933 630 | 6,8% |
| Total Marie-Hélène et François Feuillet | 9 244 613 | 47,8% | 16 555 596 | 58,0% |
| Alice Cavalier Feuillet | 1 | 0,0% | 1 | 0,0% |
| ROMAX PARTICIPATIONS | 966 815 | 5,0% | 1 933 630 | 6,8% |
| Total Alice Cavalier Feuillet | 966 816 | 5,0% | 1 933 631 | 6,8% |
| Séverine Soummer Feuillet | 10 | 0,0% | 20 | 0,0% |
| PARSEV | 966 815 | 5,0% | 1 933 630 | 6,8% |
| Total Séverine Soummer Feuillet | 966 825 | 5,0% | 1 933 650 | 6,8% |
| Total famille Feuillet | 11 178 254 | 57,8% | 20 422 877 | 71,5% |
| Trigano (actions auto-détenues) | 54 040 | 0,3% | 0 | 0,0% |
| Autres nominatifs | 22 817 | 0,1% | 44 738 | 0,2% |
| Autres (flottant) | 8 081 158 | 41,8% | 8 081 158 | 28,3% |
| Total | 19 336 269 | 100,0% | 28 548 773 | 100,0% |

Au cours de l'exercice, aucun franchissement de seuil et aucune opération sur le titre Trigano n'ont été déclarés par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

6.2. Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2022.

6.3. Activité Boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre Société ont été les suivants :

| | Cours le plus haut | Cours le plus bas | Volume de transactions en nombre de titres |
|-------|--------------------|-------------------|--|
| 09/21 | 183,40 | 156,40 | 460 866 |
| 10/21 | 165,00 | 151,80 | 376 707 |
| 11/21 | 177,00 | 145,60 | 635 920 |
| 12/21 | 173,00 | 153,10 | 363 852 |
| 01/22 | 189,90 | 164,60 | 431 280 |
| 02/22 | 171,70 | 143,10 | 343 085 |
| 03/22 | 152,70 | 110,80 | 984 113 |
| 04/22 | 134,10 | 119,30 | 451 108 |
| 05/22 | 126,40 | 110,90 | 494 332 |
| 06/22 | 123,40 | 91,60 | 595 972 |
| 07/22 | 100,20 | 89,45 | 647 293 |
| 08/22 | 98,95 | 85,85 | 375 561 |

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre Société ont été les suivantes :

| | Achats en milliers d'euros | Ventes en milliers d'euros | Solde mensuel des transactions en nombre de titres |
|-------|----------------------------|----------------------------|--|
| 09/21 | 2 341 | 2 460 | (721) |
| 10/21 | 1 923 | 2 113 | (1 160) |
| 11/21 | 1 784 | 2 326 | (3 108) |
| 12/21 | 868 | 1 533 | (4 032) |
| 01/22 | 1 788 | 1 702 | 597 |
| 02/22 | 1 879 | 1 504 | 2 393 |
| 03/22 | 2 385 | 1 936 | 3 338 |
| 04/22 | 1 202 | 1 085 | 986 |
| 05/22 | 1 714 | 1 716 | 49 |
| 06/22 | 1 375 | 1 084 | 2 823 |
| 07/22 | 1 061 | 1 063 | 74 |
| 08/22 | 953 | 744 | 2 261 |

L'Assemblée Générale du 7 janvier 2022 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social). Au cours de l'exercice 2022, 183 055 actions ont été acquises pour un montant total de 22,9 millions d'euros. Au 31 août 2022, le nombre d'actions propres en auto-contrôle s'élève à 225 639.

Conformément à l'autorisation donnée par la dernière assemblée générale de Trigano en date du 7 janvier 2022, le prix unitaire maximum d'achat par action au titre du contrat de liquidité s'élève à 350 €.

6.4. Autres informations

Moyens alloués au contrat de liquidité

En date du 30 septembre 2021, Trigano a mis fin au contrat de liquidité confié à Portzamparc Société de Bourse. Le contrat de liquidité confié par Trigano à Exane BNP Paribas le 1er octobre 2021 a pour objet d'améliorer la régularité de la cotation du titre et d'éviter des décalages de cours qui ne seraient pas justifiés par une tendance du marché.

Au 31 août 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 14 956

Liquidités : 0,8 M€

7. Assemblée Générale Mixte du 4 janvier 2023

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale

143

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 4 janvier 2023

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 132 851 368 €.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (23 509 €), ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges (6 465€).

Deuxième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2022, faisant ressortir un bénéfice net consolidé de 278 473 k€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Troisième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-86 et L. 225-90 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

| | |
|--------------------------------------|-------------------------|
| Résultat de l'exercice | 132 851 367,83 € |
| Majoré du report à nouveau antérieur | 193 601 071,44 € |
| Total à affecter | <u>326 452 439,27 €</u> |
| Aux comptes suivants : | |
| Dividendes (3,50 € / action) | 67 356 976,75 € |
| Report à nouveau | 259 095 462,52 € |
| Total affecté | <u>326 452 439,27 €</u> |

Compte tenu du versement d'un premier acompte d'un montant de 1,75 € par action, mis en paiement en numéraire le 16 mai 2022, le solde du dividende à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 est de 1,75 € par action. Il sera détaché de l'action sur Euronext Paris le mercredi 11 janvier 2023 et mis en paiement en numéraire le vendredi 13 janvier 2023.

Il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

| Exercice clos le | Nombre d'actions composant le capital | Brut | Dividende Avoir fiscal |
|------------------|--|--------|--|
| 31/08/2019 | 19.336.269 actions | 2,00 € | Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI) |
| 31/08/2020 | 19.336.269 actions | 2,20 € | Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI) |
| 31/08/2021 | 19.336.269 actions | 3,20 € | Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI) |

Cinquième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2023, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.7. Politique de rémunération applicable au Président du Conseil de surveillance.

Sixième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2023, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.6. Politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de surveillance.

Septième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice 2023, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.4. Politique de rémunération applicable au Président du Directoire.

Huitième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des Directeurs généraux au titre de l'exercice 2023, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.5. Politique de rémunération applicable aux Directeurs généraux.

Neuvième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2023, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.3. Politique de rémunération applicable aux membres du Directoire.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer une somme annuelle fixe de 251 500 € à répartir entre les membres du conseil de surveillance en rémunération de leur activité au titre de l'exercice 2023.

Onzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L 22-10-9 I du code commerce qui y sont présentées sous la section 2.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2022.

Douzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à madame Alice CAVALIER FEUILLET, Président du Conseil de surveillance du 1er septembre 2021 au 9 mai 2022, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.5. Rémunérations versées ou attribuées à Mme. Alice CAVALIER FEUILLET, Vice-Président du Conseil de surveillance.

Treizième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur François FEUILLET, Président du Conseil de surveillance du 9 mai 2022 au 31 août 2022, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.4 Rémunérations versées ou attribuées à M. François FEUILLET, Président du Conseil de surveillance.

Quatorzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Stéphane GIGOU, Président du Directoire, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.1. Rémunérations versées ou attribuées à M. Stéphane GIGOU, Président du Directoire.

Quinzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Michel FREICHE, Directeur général, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.2. Rémunérations versées ou attribuées à M. Michel FREICHE, Directeur général.

Seizième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à madame Marie-Hélène FEUILLET, membre du Directoire du 1er septembre 2021 au 31 mars 2022, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.6 Rémunérations versées ou attribuées à Mme Marie-Hélène FEUILLET, membre du Conseil de Surveillance.

Dix-septième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Paolo BICCI, membre du Directoire du 1er septembre 2021 au 31 mars 2022, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.3. Rémunérations versées ou attribuées à M. Paolo BICCI, membre du Directoire du 1er septembre 2021 au 31 mars 2022.

Dix-huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, pendant une durée de treize mois, ledit Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 à acheter ou faire acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à 350 euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 665 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 7 janvier 2022 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Directoire devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Dix-neuvième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolution du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire

Vingtième résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément à l'article L 22-10-62 du Code de commerce, autorise le Directoire, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de

10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises par la société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée générale.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 7 janvier 2022 pour la partie non utilisée.

Tables de concordance

Rapport financier annuel

| Informations prévues à l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF | Paragraphe du rapport intégré | Page |
|--|-------------------------------|-----------------------------|
| Comptes consolidés | 4.2 | p. 64 à 98 |
| Comptes sociaux | 4.3 | p. 104 à 117 |
| Rapport de gestion cf. section principaux éléments du rapport de gestion du Directoire | n/a | n/a |
| Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel | n/a | p. 126 |
| Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels | 4.2 4.3 | p. 99 à 102 p. 118 à 125 |
| Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance (article L 225-68 al.6 du Code de commerce) | 2.5 | p. 35 |

Rapport de gestion

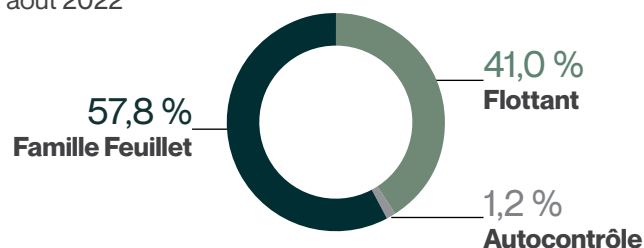
| Principaux éléments du rapport de gestion du Directoire exigés par le Code de commerce | Texte de référence | Paragraphe du rapport intégré | Page |
|---|---|-------------------------------|-------------------------------------|
| Compte-rendu d'activité | | | |
| Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière durant l'exercice écoulé | L 225-100-1, I 1° du Code de commerce | 1.2 1.3 4.1 | p. 6 & 7 p. 8 à 13 p. 57 à 63 |
| Indicateurs clés de performance financière et non financière | L 225-100-1, I 2° du Code de commerce | 3.1.3 3.2.1 | p. 41 à 43 p. 46 à 48 |
| Principaux risques et incertitudes | L 225-100-1, I 3° du Code de commerce | 5 | p. 127 à 137 |
| Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société | L 22-10-35, 1° du Code de commerce | 3.2.2 | p. 48 à 51 |
| Procédure de contrôle interne et de gestion des risques | L 22-10-35, 2° du Code de commerce | 5.1 5.3 | p. 128 à 134 p. 136 & 137 |
| Objectifs, politique de couverture et exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie | L 225-100-1, I 4° du Code de commerce | 5.1.4 | p. 133 & 134 |
| Activités en matière de recherche et développement | L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce | 1.1 3.1.1 | p. 4 p. 37 & 38 |
| Evénements importants survenus depuis la fin de l'exercice | L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce | 4.1.6 4.2,6,12 4.3,3 | p. 63 & 92 & 107 |
| Evolution prévisible et perspectives | L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce | 4.1.6 | p. 62 & 63 |
| Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège en France | L 233-6 al.1 du Code de commerce | n/a | n/a |
| Activités et résultats des filiales | L 233-6 al.2 du Code de commerce | 4.1 | p. 57 à 63 |
| Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices | R 225-102 du Code de commerce | 4.3 | p. 117 |
| Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société | L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce | 4.1.6 | p. 63 |
| Responsabilité sociale et environnementale | | | |
| Déclaration de performance extra-financière | L 22-10-36, L 225-102-1 II, R 225-105 à R 225-105-2 du Code de commerce | 3 | p. 36 à 55 |
| Modèle d'affaires | R 225-105 I du Code de commerce | 1.1 | p. 4 |
| Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement) | R 225-105 II 1° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce | 3.1.1 3.3 | p. 37 & 38 p. 52 |
| Informations environnementales (politique générale, pollution, économie circulaire, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique et protection de la diversité) | R 225-105 II 2° & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce | 3.2 | p. 44 à 51 |
| Informations sociétales (développement durable) | R 225-105 II 3° a) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce | 3.1.2 | p. 39 & 40 |
| Informations sociétales (sous-traitance et fournisseurs) | R 225-105 II 3° b) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce | 3.1.2 | p. 39 & 40 |
| Informations sociétales (loyauté des pratiques, lutte contre la corruption, actions en faveur des droits de l'homme) | R 225-105 II 3° c) & R 225-105 I 1°,2°,3° du Code de commerce | 1.1 3.3 3.4 | p. 5 p. 52 p. 53 |
| Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière | L 225-102-1 V & R 225-105-2 du Code de commerce | n/a | p. 54 & 55 |

| Principaux éléments du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise exigés par le Code de commerce | Texte de référence | Paragraphe du rapport intégré | Page |
|--|---|--------------------------------------|--------------------------|
| Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise | L 225-68 al.6, L 22-10-20, L 22-10-8 à L 22-10-10 du Code de commerce | 2 | p. 16 à 35 |
| Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social | L 225-68 al.6, L 225-37-4 du Code de commerce | 2.2 | p. 23 à 27 |
| Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et résolutions y afférentes | L 22-10-26, L 22-10-18 du Code de commerce | 2.3.1 | p. 28 & 29 |
| Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé | L 22-10-34 du Code de commerce | 2.3.2 | p. 30 à 33 |
| Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société | L 223-6 du Règlement Général de l'AMF, L621-18-2 du Code monétaire et financier | 6.1 | p. 139 |
| Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé | L 225-68 al. 6 du Code de commerce | 2.5.1 | p. 35 |
| Actionnariat et capital | | | |
| Répartition du capital social | L 233-13 du Code de commerce | 6.1 | p. 139 |
| Informations susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique | L 225-68 al.6 du Code de commerce | 6.2 | p. 140 |
| Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice | L 225-102 du Code de commerce | n/a | n/a |
| Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions | L 225-211 du Code de commerce | 6.3 6.4 | p. 140 p. 141 |

TRIGANO en bourse

Répartition du capital

au 31 août 2022



L'action TRIGANO

au 31 août 2022

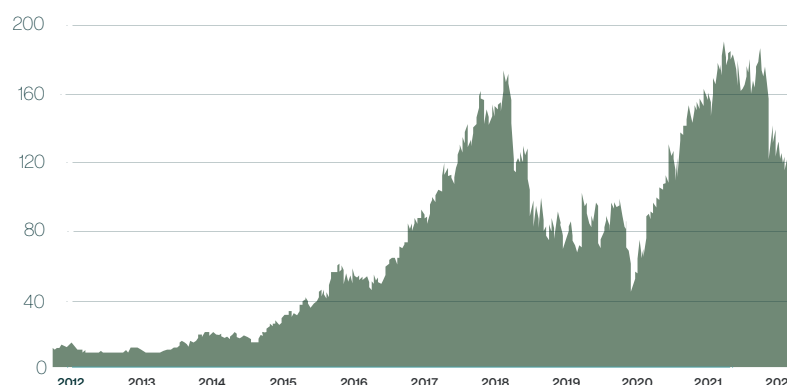
| | |
|---|-------------------------|
| Nombre d'actions composant le capital | 19 336 269 |
| Secteur d'activité | Loisirs |
| Indice principal | SBF 120 |
| Place de cotation | Euronext Paris A |
| Code ou symbole | TRI |
| Code ISIN | FR0005691656 |
| Eligibilité | SRD |
| Prestataire de services assurant la liquidité | Exane |

Activité boursière

au 31 août 2022

| | |
|------------------------|------------------|
| Volumes échangés | 5 512 796 |
| Cours le plus haut (€) | 189,90 |
| Cours le plus bas (€) | 85,85 |

Historique du cours



Calendrier prévisionnel 2023

mercredi 4 janvier 2023

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2023
& Assemblée Générale

mardi 28 mars 2023*

Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2023

mardi 16 mai 2023*

Résultats du 1^{er} semestre 2023

mardi 27 juin 2023*

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2023

mardi 26 septembre 2023*

Chiffre d'affaires annuel 2023

mardi 28 novembre 2023*

Résultats annuels 2023

* dates indicatives

Dans le cadre de sa politique de communication financière, Trigano rencontre tout au long de l'année des investisseurs à l'occasion de rendez-vous individuels, de roadshows et de conférences, en France et à l'étranger.

L'action Trigano est suivie par 9 bureaux européens d'analyse financière : CIC Market Solutions, Exane BNP Paribas, Berenberg, Gilbert Dupont, IDMidCaps, Kepler Cheuvreux, Oddo, Portzamparc, Société Générale.

L'ensemble des documents de communication de Trigano (communiqués de presse, rapports annuels et semestriels, documentations préparatoires aux Assemblées Générales, informations sur le titre) est mis à la disposition des actionnaires et des investisseurs et est téléchargeable sur le site internet : www.trigano-finance.com.

Les demandes d'information et de documentation se font auprès du service de communication financière de Trigano.

Téléphone : **+33 (0) 1 44 52 16 31**

Adresse électronique : **communication@trigano.fr**

TRIGANO

100, rue Petit, F-75165 Paris Cedex 19

Téléphone : +33 (0)1 44 52 16 20

Télécopie : + 33 (0)1 44 52 16 21

E-mail : contact@trigano.fr

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 82 310 250 euros
722 049 459 RCS Paris

www.trigano.fr